BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Département d'Etudes et de Documentation

BULLETIN d'Information et de Documentation

Publication mensuelle.

XXIIme année, Vol. II, Nos 1-2

Juillet-Août 1947

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE: La situation économique actuelle aux Etats-Unis — Législation économique — Statistiques

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE AUX ÉTATS-UNIS

Point n'est besoin d'insister sur l'importance des Etats-Unis dans l'économie mondiale. Seul parmi les « cinq grands » à être sorti plus fort de la guerre qu'il n'était auparavant, ce pays a pris plus que jamais la tête du progrès économique et joue un rôle prépondérant dans le monde d'aujourd'hui. Il a pris la première place dans le commerce mondial, qu'occupait jadis la Grande-Bretagne, ses exportations intervenant pour près de 30 p. c. dans le mouvement des exportations mondiales; pour plusieurs pays, l'Amérique est devenue le marché le plus important, de même que le principal fournisseur des biens et services nécessaires à leur reconstruction ou à leur expansion économique. Les événements de ces derniers temps ont encore souligné toute la dépendance de l'Ouest européen à l'égard des Etats-Unis et montré combien la reconstruction de celui ci dépend de l'aide que peut apporter ce pays.

Quant à la Belgique, qu'il nous suffise d'indiquer que l'Amérique a fourni en 1946 17,5 p. c. de ses importations, alors qu'elle n'en fournissait que 3 p. c. avant-guerre.

Les principaux problèmes économiques de notre pays, qu'il s'agisse de l'équilibre de la balance des paiements, du niveau de nos prix par rapport aux prix étrangers, de notre approvisionnement ou de notre rééquipement, ne peuvent être résolus sans tenir compte des données résultant de notre position à l'égard des Etats-Unis. Il ne semble pas exagéré de dire que, si avant la guerre, la Grande-Bretagne

était le pays étranger jouant le rôle le plus important par rapport à notre économie, cette place est occupée, du moins présentement, par les Etats-Unis.

C'est pourquoi, nous avons cru opportun de donner ici quelques indications sur l'évolution récente de l'économie américaine, en nous demandant surtout comment la situation avait évolué et par rapport à l'avant-guerre, et par rapport à la période de guerre, et quelles sont les perspectives pour un avenir plus ou moins rapproché : une récession est-elle probable ? Quelle semble être l'évolution des prix ? Comment s'équilibre la balance des paiements ?

Après un exposé des faits relatifs aux principaux éléments de la situation économique, dont nous nous excusons de l'aridité, nous nous efforcerons d'émettre quelques conclusions quant à ces différents points.

I - Production et activité économique

L'économie américaine, dont le produit national brut a atteint au cours du premier semestre le taux annuel de 225 milliards de dollars, se maintient depuis plusieurs mois à un niveau de productivité jamais égalé jusqu'ici. Sans doute l'activité proprement industrielle atteignait-elle au maximum de l'effort de guerre un niveau supérieur à celui d'aujour-d'hui, mais ce ralentissement a été compensé par l'expansion d'autres secteurs de l'économie, et est la conséquence normale du passage de l'économie de guerre à l'économie de paix.

L'indice de la production industrielle calculé sur la moyenne des années 1935 à 1939, après s'être maintenu aux environs de 190 pendant les trois premiers mois de l'année, est redescendu légèrement au cours du second trimestre de 1947 pour atteindre 183 en juin dernier. Ce niveau se compare aux chiffres suivants : au cours des années de prospérité de l'entredeux-guerres, soit en 1929 et 1937, l'indice de la production atteignait respectivement 110 et 113; au plus fort de la production de guerre, l'indice était de 239 en 1943 et de 235 en 1944; la fin des hostilités et la période de reconversion l'avaient ramené à 203 pour 1945 et 170 pour 1946, enregistrant un déclin continu de juin 1944 (235) à février 1946 (152). La reprise a débuté en mars 1946 et a été continue jusqu'à mars 1947 (indice à 190). Un léger tassement est intervenu depuis, mais a été compensé par une amélioration dans les autres secteurs de l'économie. Les divers secteurs industriels ont participé de manière inégale aux mouvements de la production. Distinguant entre la production minière, la production de biens durables et de biens non durables (les premiers comprenant principalement les produits métallurgiques et notamment la production métallurgique de guerre), on constate que le secteur minier a à la fois participé le moins à la hausse de la production et présenté le moins de fluctuations. L'indice de la production minière atteignait 150 en juin dernier, contre 183 pour l'indice général, mais à l'encontre de celui-ci, son niveau actuel n'a jamais été égalé précédemment, pas même en 1944, au sommet de l'effort de guerre. La reconversion n'a guère affecté la production minière; il n'en fut pas de même des grèves d'avril-mai 1946, qui ont amené une chute temporaire de la production; aussitôt la fin de celles-ci, la progression a été continue, s'accélérant même au cours du premier semestre de l'année en cours.

Les fluctuations les plus fortes ont été enregistrées par la production des biens dits « durables ». C'est la production de cette catégorie de biens qui s'est, comme de juste, développée le plus pendant la guerre, l'indice atteignant 360 en 1944, alors que le niveau maximum de l'entre-deux-guerres avait été de 132, en 1929; c'est dans ce secteur également que la reconversion s'est fait sentir le plus durement, ramenant l'indice à 138 en février 1946. Le mouvement ascendant a repris dès le mois de mars 1946, avec progression constante jusqu'au début de cette année.

La production des biens « non durables » (textiles, cuirs, produits alimentaires, alcool, tabac, papier) s'est, elle aussi, accrue pendant la guerre; l'accroissement a été plus lent, mais plus régulier que pour les biens durables; le maximum fut atteint en 1943, soit 176, contre 93 en 1939 et 106 en 1937. La récession qui a suivi la fin des hostilités fut moins sensible que pour les biens durables; le premier trimestre de 1947 a ramené l'indice à son niveau de 1943; certains signes de baisse se sont néanmoins fait sentir au cours des trois derniers mois.

Le secteur agricole a été un de ceux à bénéficier le plus de la conjoncture d'après-guerre. L'importance de celui-ci dans l'ensemble de l'économie américaine ressort du fait que près de 20 p. c. de la population tire ses revenus directement de l'agriculture; si on y ajoute les personnes dépendant indirectement de ce secteur, on constate que plus du quart des biens et services consommés aux U.S.A. le sont par la classe agricole. Faisant suite à deux ans de production déjà exceptionnellement favorable (supérieure d'environ 30 p. c. à la moyenne des années 1935 à 1939), l'année 1946 a été enregistrée comme ayant été celle de la production agricole maximum connue depuis tous temps aux U.S.A. Les perspectives pour 1947 continuent à s'annoncer favorables : l'on s'attend à une récolte de froment de 1.400 millions de bushels, soit 22 p. c. de plus que durant l'année-record 1946. Quoiqu'il soit un peu tôt pour faire des prévisions définitives, il semble cependant que la récolte de maïs s'annonce déficitaire, soit de 20 p. c. inférieure à celle de l'an dernier, tout en restant dans les limites de la moyenne pour la décade 1936-1945. Une mauvaise récolte de mais pourrait avoir des conséquences dommageables sur l'élevage de bétail et la production des produits dérivés. Les perspectives pour l'ensemble de la production agricole n'en restent pas moins très favorables. Le Département de l'Agriculture estime, d'autre part, que la demande de produits agricoles restera à son niveau actuel au moins jusqu'en 1948. Le surplus de froment exportable sera de quélque 500 à 600 millions de bushels, contre 375 millions l'an dernier.

Les statistiques fragmentaires dont on dispose sur les autres secteurs de l'économie (commerce, transports, autres services) témoignent d'un accroissement d'activité depuis la guerre, accroissement qui compense largement le léger ralentissement de l'activité purement industrielle. Le fait que dans l'ensemble la production américaine a enregistré un nouveau progrès en 1947, alors que l'emploi est à son niveau maximum depuis plusieurs mois et que la durée du travail a été légèrement réduite, est le résultat des bonnes relations qui ont prévalu entre le patronat et les ouvriers au cours de la première partie de l'année; c'est également le résultat des progrès techniques réalisés pendant la guerre et mis au service de l'économie de paix, dont le bénéfice commence à se faire sentir. Si les mêmes conditions continuent à prévaloir, il est probable que 1947 enregistrera l'accroissement de production de 5 p. c. par rapport à 1946 que le Président des U.S.A. avait évoqué comme objectif dans son rapport de janvier sur la situation économique.

II -- Emploi et chômage

L'emploi se maintient depuis la mi-1946 à son niveau maximum : il a atteint son record en juin de cette année, avec plus de 60 millions de personnes

au travail. Compte tenu de l'armée, le nombre de personnes occupées est actuellement de 61,4 millions, laissant 2 1/2 millions de chômeurs sur une population active de 64 millions. Le chiffre de chômage actuel doit être proche du minimum irréductible.

Plus de 10 millions de personnes sont actuellement employées dans l'agriculture et plus de 49 millions dans les divers secteurs non agricoles. Ce dernier chiffre représente environ 140 p. c. du nombre de personnes employées en 1929, 1937 ou 1939, années où le degré d'emploi fut approximativement le même. et maximum pour l'entre-deux-guerres. (En 1931, par contre, année de dépression maximum, l'emploi n'était que de 65,5 p. c. du chiffre de 1939.) De son côté, le nombre de personnes employables a augmenté de 20 p. c. depuis 1939. Le niveau d'emploi maximum du temps de guerre a été atteint en 1943, avec l'indice à 138; la reconversion l'a ramené à 125; le nombre de personnes actuellement occupées est supérieur de plusieurs millions au maximum du temps de guerre.

Malgré le niveau maximum de l'emploi, un léger affaiblissement de la demande de main-d'œuvre s'est fait jour dernièrement dans certains secteurs, notamment le textile, le cuir et la construction électrique; il est probable que ceci n'est que l'effet d'ajustements mineurs, compensés d'ailleurs par un accroissement de la demande dans d'autres secteurs.

III — Produit national brut — Revenu national

a) Produit national brut:

Le chiffre du produit national brut représente la valeur au prix du marché et sans tenir compte des amortissements, de l'ensemble des biens et services produits par l'économie du pays, qu'il s'agisse de biens de consommation ou de services utilisés par les particuliers, de biens ou de services utilisés par l'Etat ou de biens affectés à la constitution de capital privé.

Le total de 225 milliards de dollars, qui constitue le taux annuel auquel s'est développé le produit national brut au cours du premier semestre de l'année, représente le chiffre le plus élevé enregistré depuis tous temps; il se compare aux chiffres de 89 milliards de dollars pour 1939, et de 199 milliards pour 1945, année la plus favorable du temps de guerre. La reconversion est allée de pair avec une diminution du produit national, surtout durant la première moitié de 1946, réduisant celui-ci à 194 milliards pour le total de l'année. Dès le troisième trimestre de 1946, le produit national reprenait toutefois sa marche ascendante, pour dépasser au cours du quatrième trimestre le maximum du temps de guerre et atteindre un taux annuel de 205 milliards. Sur la base du premier semestre, 225 milliards seront atteints en 1947.

L'augmentation du produit national exprimé en dollars ne résulte pas uniquement d'un accroissement physique de la production, mais est partiellement due

à des hausses des prix. Il est difficile de traduire son augmentation en termes réels, car la diversité des éléments qui le composent rend malaisé le choix d'un indice des prix approprié pour ramener les valeurs exprimées en dollars à une base commune. On peut toutefois dégager les tendances suivantes : le plafond de 199 milliards atteint en 1945 doit traduire une augmentation réelle de quelque 50 à 60 p. c. par rapport à 1939. La réduction du produit national au cours de 1946 a été plus forte que ne le font apparaître les chiffres à première vue; les hausses de prix survenues au cours de cette période doivent avoir réduit le produit national d'à peu près 1/7 par rapport à 1945. De même, l'augmentation du produit national survenue avant le second trimestre 1947 doit avoir été plus nominale que réelle; il est probable que le taux annuel nominal de 209 milliards de dollars atteint au cours du premier trimestre de l'année représente un produit national réel qui n'est guère supérieur à celui de 1945; le niveau général des prix s'étant stabilisé au cours du second trimestre, le passage du produit national du taux de 209 milliards à celui de 225 pour le second trimestre doit marquer, lui, un accroissement réel : le produit national est donc plus élevé à l'heure actuelle qu'il ne le fut pendant la guerre et qu'il ne le fut jamais avant, atteignant quelque 65 p. c. de plus qu'au cours des années les plus favorables de l'entre-deux-guerres.

Une des caractéristiques de l'évolution économique de 1946 fut d'annuler une bonne part des changements intervenus dans la composition du produit national pendant la guerre, pour ramener celle-ci sensiblement à ce qu'elle était avant. Avant-guerre, les dépenses de consommation des particuliers couvraient environ les 2/3 du produit national, tandis que le montant des dépenses gouvernementales en biens et services et la formation du capital privé intervenaient chacun pour près de 1/6. Ce rapport s'est trouvé rétabli au cours du second semestre de 1946, quoique des déséquilibres importants subsistent encore au sein des trois catégories envisagées. Examinons celles-ci de plus près :

Les dépenses du Gouvernement fédéral pour biens et services ont été réduites d'un taux annuel de 31 milliards pour le premier trimestre 1946 (contre 90 en 1944) à 20 pour le quatrième trimestre. Par contre, les dépenses des pouvoirs locaux ont légèrement augmenté. Au total, les dépenses publiques consacrées à l'acquisition de biens et services seront de quelque 32 milliards en 1947, contre 35 l'an dernier et 97 en 1944. En réalité, la déflation dans les dépenses gouvernementales n'est pas aussi forte que l'indiquent ces chiffres; comme nous le verrons plus loin, les crédits accordés à l'étranger par le Gouvernement contre-balancent une part non négligeable de la diminution des dépenses de l'Etat, de manière telle que la demande effective globale n'en est pas affectée; l'intervention du Gouvernement dans le volume total de la demande effective des biens et

services reste dans l'ensemble largement supérieure à ce qu'elle était avant-guerre.

La formation de capital privé (achats de biens de production, augmentations de stocks et investissements à l'étranger) a atteint 32 milliards de dollars en 1946, c'est-à-dire environ le triple de 1945. Les investissements ont été particulièrement élevés au cours de la seconde moitié de l'année, leur montant en dollars atteignant environ le double du chiffre correspondant de 1929 ou de 1941, années optimum d'avant-guerre; en termes réels, l'augmentation doit être de 40 à 50 p. c. Le premier trimestre de 1947 a marqué un léger ralentissement dans l'accroissement de ce poste, dont le taux annuel fut de 39 milliards de dollars contre 38 pour le dernier trimestre de 1946.

Ont été particulièrement importantes en 1946, les dépenses en biens d'équipement : 13 milliards de dollars (dont 12 milliards d'équipement non agricole), soit deux fois autant qu'en 1945. On s'attend au cours des mois à venir à une diminution de ces dépenses dans les industries minières et manufacturières : une première estimation des dépenses à effectuer dans ce secteur au cours de 1947, faite en octobre 1946, a été revisée depuis pour aboutir à une réduction sensible des montants prévus. Par contre, de nouvelles dépenses seront effectuées dans le secteur commercial, des communications et du transport, notamment pour l'équipement des chemins de fer et des entreprises de gaz et d'électricité. Il est probable cependant que, dans l'ensemble, les dépenses d'équipement seront inférieures en 1948 à celles de 1947.

Les dépenses de consommation des particuliers (pour biens et services) se sont élevées en 1946 à 127 milliards de dollars, soit 20 p. c. de plus qu'en 1945 et 70 p. c. de plus qu'en 1941. Compte tenu des hausses de prix, l'accroissement réel des dépenses de consommation est d'environ 20 p. c. par rapport à 1941 et 25 p. c. par rapport à 1939. L'augmentation s'est poursuivie au cours du premier semestre de l'année en cours, quoique reflétant surtout des hausses de prix.

C'est dans le secteur des biens non durables que l'augmentation des dépenses de consommation s'est manifestée d'abord, surtout à la fin de 1945 et au début de 1946 : ce fut là une conséquence de la cessation du rationnement des produits alimentaires, des besoins de rééquipement des militaires démobilisés et du fait qu'une propension accrue à la consommation ne trouvait pas encore d'exutoire du côté des biens durables et des services. Vers la fin de 1946, toutefois, la consommation des biens durables, qui etait restée jusque-là au niveau nominal d'avant-guerre, s'est accrue rapidement, mais sans atteindre encore la même proportion qu'avant la guerre par rapport aux biens non durables; il en est de même des dépenses consacrées aux services, qui n'ont pas augmenté en proportion de l'accroissement des revenus. Il y a donc là un champ ouvert aux dépenses de consommation, où une augmentation nouvelle peut être attendue au cours des mois à venir, pour contrebalancer les réductions qui se font jour pour certains biens non durables.

b) Revenu national

Tandis que le produit national brut représente la valeur de la production aux prix du marché et sans tenir compte des amortissements, le revenu national représente, lui, la rémunération effective des divers facteurs de production impliqués dans l'activité économique. A l'encontre du produit national brut, qui a diminué de 1945 à 1946, le revenu national a passé au cours de la même période de 161 à 165 milliards de dollars. Cette différence s'explique, d'une part, par la réduction des impôts sur les affaires (business taxes) survenue au cours de l'année et, d'autre part, par les bénéfices réalisés sur la réévaluation des stocks; quant aux impôts sur les affaires, les montants perçus en 1946 furent inférieurs de plus de 10 p. c. à ceux de 1945.

1946 a marqué des changements importants dans la répartition du revenu national : tandis que la part des salariés et appointés s'est réduite par rapport à 1945, celle des bénéficiaires de rentes, loyers et intérêts s'est accrue; l'accroissement fut plus fort encore pour les propriétaires d'entreprises et pour les sociétés. Le revenu total des employés et salariés est tombé de 116 milliards en 1944 à 110 en 1946; ce dernier chiffre représente néanmoins plus du double de celui de 1939. La diminution de cette catégorie de revenus est la résultante d'une réduction de 11 milliards de dollars dans les traitements et salaires distribués par le Gouvernement, tandis que ceux distribués par l'économie privée n'ont augmenté que de 6 milliards. L'augmentation des salaires et traitements émanant de l'économie privée est due à la fois à l'augmentation du degré de l'emploi et à l'accroissement des taux de salaires horaires, compensant une réduction de la durée du travail. La somme des salaires distribués en 1946 dans le secteur industriel fut inférieure à celle de 1945, en raison de la diminution du degré d'emploi dans ce secteur et d'un glissement des industries de biens durables, mieux rémunérées, vers les industries de biens non durables. Par contre, le secteur commercial a vu une expansion continuelle de ses salaires, plus que suffisante pour contre-balancer la diminution dans le secteur industriel.

La part du revenu national des bénéficiaires d'intérêts, loyers et rentes a passé de 11,8 milliards en 1945 à 13 en 1946, soit plus du double des chiffres de 1939. Plus importante encore fut l'augmentation du revenu des sociétés et des propriétaires d'entreprises: de 34 milliards en 1945 à 42 milliards en 1946 (contre 15,4 en 1939). Cette augmentation est à attribuer à la hausse des prix et à l'amélioration des conditions économiques, mais principalement à la suppression de la fiscalité de guerre sur les bénéfices exceptionnels.

Les bénéfices des sociétés après taxation ont passé de 9 milliards en 1945 à 13 en 1946, ce qui représente 7,3 p. c. du revenu national : c'est là un pourcentage moindre qu'en 1920 ou 1941, mais cependant de beaucoup supérieur à la moyenne 1936-1939. Par rapport au capital investi, ces bénéfices représentent un rendement de 9 1/2 p. c. contre 7,7 p. c. en 1945. Ce rendement correspond environ à celui de 1937, mais reste inférieur à celui de 1929, qui atteignit environ 10 1/2 p. c. 1946 apparaît donc, dans l'ensemble, comme une des deux ou trois années les plus favorables connues depuis la première guerre. Certains secteurs ont néanmoins présenté des points faibles, notamment l'industrie lourde, les chemins de fer et les transports aériens; ce fut là, cependant, surtout la conséquence de facteurs temporaires, tels que l'annulation de contrats de guerre, les difficultés de reconversion et des grèves. Le premier semestre de 1947 marque une tendance à la stabilisation des bénéfices des sociétés au niveau du dernier trimestre de 1946, soit un taux annuel d'environ 16 à 17 milliards; ce chiffre est supérieur au montant total des bénéfices en 1946, mais constitue probablement un plafond qui ne sera pas dépassé; les augmentations de salaires, la tendance générale des prix à se stabiliser au niveau actuel, accusée au cours des tout derniers mois dans plusieurs secteurs de l'économie, ainsi que la stabilisation de la demande à son niveau actuel ne font pas présager d'augmentation nouvelle des bénéfices au cours des mois à venir.

Les bénéfices des propriétaires d'entreprises (30 milliards en 1946 contre 25 en 1945 et 11 en 1939) ont été particulièrement élevés, en raison de l'accroissement des revenus agricoles (augmentés de 20 p. c. par rapport à 1945). La hausse de ces revenus est due à la forte augmentation des prix agricoles alors que les frais de production sont restés pratiquement stables. Dans le secteur non agricole, ce fut le secteur commercial qui fut le principal bénéficiaire de l'augmentation des revenus.

c) Revenus et épargne des particuliers

Les revenus des particuliers sont constitués par la rémunération courante qu'ils retirent de leur activité présente ou passée, soit qu'il s'agisse d'activité privée, soit du service de l'Etat. La somme de ces revenus diffère du revenu national en ce qu'elle exclut les bénéfices non distribués des sociétés et inclut les dépenses dites « de transfert » (pensions, arrérages, rentes, etc.), qui ne sont pas la rémunération de services économiques actuels. Il est intéressant de suivre leur évolution, car, après déduction des impôts personnels, ils constituent le montant disponible pour la consommation et l'épargne des individus.

L'ensemble des revenus des particuliers a atteint 165 milliards en 1946, contre 160 en 1945 et 71 en 1939, soit 2 1/2 fois la moyenne 1935-1939. Après avoir subi une légère chute au cours du premier trimestre de 1946, ils n'ont pas tardé à regagner le niveau de 1945 et à le dépasser. Depuis janvier 1947 cependant, une tendance à la stabilité se fait jour, l'indice de ces revenus (base 1935-1939) s'étant maintenu à 264 pendant les cinq premiers mois de l'année. La classe sociale dont le revenu a proportionnellement augmenté le plus au cours de 1946 semble être celle des white collar-men, dont le revenu a augmenté plus que celui des salariés, principalement en raison de la stabilité de leur emploi.

Parallèlement à l'augmentation des revenus des particuliers, la fin de la guerre est allée de pair avec un abaissement sensible de leur épargne. Celle-ci atteignait quelque 40 milliards de dollars en 1944 et 1945; ce chiffre s'est réduit de moitié en 1946. C'est là une conséquence de la fin des restrictions mises à la consommation pendant la guerre, du désir des individus de procéder à leur rééquipement et à l'achat de biens non disponibles pendant la guerre.

Cette réduction de l'épargne s'est traduite par une forte diminution des achats de fonds d'Etat (1/2 milliard en 1946 contre 3 1/2 en 1945), une diminution dans le taux d'accroissement des dépôts bancaires (12 milliards contre 19 en 1945) et une diminution dans l'épargne contractée sous forme d'assurances (2 milliards de versements nouveaux de moins qu'en 1945). D'autre part, comme nous le verrons plus loin, les crédits à la consommation ont augmenté considérablement, quoique ceux-ci restent encore inférieurs à ce que l'on pourrait attendre sur la base du rapport d'avant-guerre entre le revenu national et le volume de ces crédits.

IV - Prix et salaires

Fin juin 1947, les prix et salaires se trouvaient au niveau général suivant par rapport à l'avant-guerre (moyenne 1935 à 1939):

Indice des prix de gros	181
Indice du coût de la vie	157
Indice des salaires horaires	197
Indice des actions	120

Au cours de la guerre, la hausse des prix, tant des prix de gros que du coût de la vie, avait été, grâce au contrôle de l'O.P.A., contenue dans des limites relativement étroites: fin 1945, les prix étaient de quelque 20 à 30 p. c. plus élevés que la moyenne 1935-1939. Le premier semestre de 1946 est allé de pair avec une accélération de la hausse; la suspension provisoire de l'O.P.A. donna lieu, en juillet, à une hausse subite de 15 p. c. des prix de gros et de 8 p. c. du coût de la vie. Une légère compression des prix de gros, sans toutefois ramener ceux-ci à leur niveau antérieur, fut obtenue après rétablissement de

l'O.P.A., tandis que le coût de la vie poursuivait son ascension. Le relâchement progressif des contrôles de l'O.P.A. à partir de septembre donna lieu à une nouvelle poussée à la hausse des prix de gros, hausse qui s'est poursuivie jusqu'en mars 1947; depuis, on assiste à une certaine stabilisation, tandis que le coût de la vie a repris une ascension ininterrompue pendant les premiers mois de l'année. Fin juin, les prix de gros et les prix de détail se trouvaient respectivement à 140 et 120 p. c. de leur niveau moyen de 1945.

Le manque relatif de main-d'œuvre avait donné lieu à une hausse importante des salaires nominaux au cours de la guerre : l'indice atteignait 170 en 1944, soit 55 p. c. de plus qu'en 1940; parallèlement à la hausse des taux de salaires, l'accroissement de la durée du travail avait eu pour effet d'augmenter plus considérablement encore les revenus des salariés. Le désir de contre-balancer la diminution de revenu résultant de la réduction des heures de travail, ainsi que la hausse du coût de la vie, furent à la base des hausses de salaires obtenues depuis la fin de la guerre; celles-ci débutèrent à partir d'août 1946 pour amener l'indice des salaires à 197 en juin 1947, soit une hausse de 20 p. c. environ par rapport à fin 1945. La hausse des salaires depuis la guerre fut donc du même ordre de grandeur que celle du coût de la vie; c'est au cours de la guerre que furent obtenues les hausses de salaires réels, tandis que l'augmentation des salaires nominaux survenue depuis n'a eu d'autres effets que de contre-balancer la hausse des prix. Parmi les hausses de salaires survenues récemment, signalons spécialement l'augmentation considérable obtenue par les ouvriers mineurs en juillet dernier, soit d'environ 35 p. c.; nous en verrons plus loin les effets sur la structure générale des prix.

Tout aussi importants que les modifications du niveau général des prix et des salaires sont les changements notables intervenus dans la structure de ceux-ci. Signalons-en les caractéristiques principales :

1. Une hausse des prix de gros des produits agricoles et des produits alimentaires hors de proportion avec la hausse du niveau général des prix; fin juin, l'indice des prix agricoles était à 178, celui des prix des produits alimentaires à 161, alors que l'indice des prix des autres produits n'était qu'à 131. La cause principale de cette hausse réside dans les achats considérables de l'étranger, spécialement des pays européens, quoique les récoltes de ces dernières années aient été exceptionnellement bonnes aux Etats-Unis. Les prix ont atteint leur maximum en mars dernier; une légère tendance à la baisse s'est fait jour depuis; au cours des dernières semaines cependant, le mauvais temps et les inondations du mois de juillet, ainsi qu'un accroissement de la demande de l'étranger à la suite des récoltes désastreuses en Europe ont provoqué une nouvelle poussée à la hausse;

2. Une hausse très inégale dans les différentes catégories de produits industriels : c'est ainsi-que la hausse des prix des cuirs et des peaux, ainsi que des matériaux de construction est pratiquement égale à celle des produits alimentaires; les produits métallurgiques, chimiques et textiles sont au niveau de l'indice général, tandis que la hausse est restée inférieure à la moyenne pour les produits ménagers, les combustibles et l'éclairage. Au cours des derniers mois, la tendance de l'évolution des prix industriels fut de rétablir le rapport antérieur entre les différentes catégories de prix, par une hausse plus importante des prix restés en deçà de la moyenne; d'autre part, certaines baisses de prix se sont fait jour dans les secteurs où la hausse avait d'abord été la plus forte : signalons une baisse survenue récemment dans les prix du bois, des huiles et graisses, des cuirs et des produits de coton. C'est la hausse des produits alimentaires, intervenant pour plus de 40 p. c. dans la composition de l'indice du coût de la vie, qui est la cause principale de la hausse de celui-ci. Par contre, d'autres facteurs, tels les loyers, ont été maintenus particulièrement bas par une législation et un contrôle sévères; ceux-ci sont supérieurs de 10 p. c. seulement à la moyenne d'avant-guerre. Une augmentation doit cependant être attendue à la suite de la loi récente, prolongeant le rent control jusqu'en mars 1948, mais autorisant dès maintenant une hausse pouvant aller jusqu'à 15 p. c., moyennant l'accord des parties.

Les hausses de salaires survenues dernièrement dans certains secteurs, tels les charbonnages, les aciéries, le textile, ont eu pour effet d'accentuer les distorsions survenues dans la structure des salaires depuis la guerre; certains salaires sont restés anormalement bas par rapport aux autres, et il y a lieu de s'attendre à une hausse de ceux-ci; cette hausse est d'ailleurs souhaitable pour qu'une partie de la population n'ait pas son pouvoir d'achat réduit au point de provoquer une réduction de la demande qui serait préjudiciable à l'économie du pays; c'est ainsi que l'on doit s'attendre à des hausses dans le secteur des chemins de fer et du commerce de détail, par exemple. L'indice général des salaires accusera de ce fait une hausse nouvelle, sans que leur niveau général en soit fondamentalement affecté. Les hausses de salaires obtenues depuis la guerre n'ont eu d'autre effet que de compenser la hausse du coût de la vie, sans que dans l'ensemble les salaires réels se soient améliorés; dans certains secteurs, les salaires ne se sont pas encore complètement réadaptés. Si toutefois le coût de la vie peut se stabiliser au niveau actuel, on peut s'attendre à une stabilisation du niveau général des salaires à son étiage présent, ou à un étiage légèrement supérieur.

Les perspectives pour l'évolution générale des prix semblent être les suivantes : la pression à la hausse exercée sur les prix par les augmentations de salaires survenues dernièrement a été ressentie différemment

dans les divers secteurs de l'économie : certaines entreprises telles que la Ford et la Chrysler Co. pour leurs voitures à bon marché, le National Harvester Co., sont parvenues en mars dernier à abaisser légèrement leurs prix, malgré les hausses de salaires, et sans affecter le montant de leurs bénéfices : c'est là un résultat de l'accroissement de productivité dû aux améliorations techniques mises au point pendant la guerre et adaptées à la production du temps de paix; d'autre part, l'ampleur actuelle des bénéfices d'entreprises semble permettre la réduction sans danger des marges bénéficiaires de plusieurs entreprises. Par contre, l'augmentation de salaires des ouvriers mineurs a eu de larges répercussions à la hausse; une hausse du prix du charbon allant de 55 à 95 cents à la tonne s'en est suivie, malgré les instances du Président Truman; les aciéries ont annoncé une hausse de 7 p. c. dans le prix de l'acier à la suite de l'augmentation du prix du charbon; General Motors a annoncé, elle aussi, son intention de procéder à des hausses de prix.

A l'augmentation du coût de la main-d'œuvre s'oppose une réduction de la demande dans certains secteurs où le backlog de la demande de guerre a pu être comblé; tel est le cas des vêtements, des radios, des liqueurs et des pneus où les prix ont déjà subi une réduction sensible. Par contre, la réduction de la demande, attendue pour les produits alimentaires et notamment pour les céréales, a été contrariée par les mauvaises récoltes en Europe; les perspectives d'une récolte médiocre de mais sont un autre facteur de hausse de prix dans ce secteur : il ne faut donc pas s'attendre à la baisse des prix des produits alimentaires sur laquelle on croyait pouvoir compter au début de cette année; des prix-records ont été atteints dernièrement pour le froment, le mais et le seigle, ainsi que la viande, tandis que le coton s'orientait également à la hausse.

Dans l'ensemble, il semble que l'on doive s'attendre pour une certaine durée à une consolidation du niveau des prix à son étiage actuel, et que la récession annoncée par certains ne soit pas encore près de voir le jour. Malgré la saturation apparaissant dans quelques secteurs, et qui nécessitera certaines adaptations de prix, la demande reste encore extrêmement élevée, résultant à la fois des besoins de l'étranger, du niveau considérable de l'emploi actuel et du volume de pouvoir d'achat qui en résulte. A supposer cependant qu'une récession intervienne, que l'amélioration des conditions en Europe, par exemple, provoque une réduction de la demande de produits alimentaires, la politique de subsides pratiquée par le Gouvernement en application du Agricultural Support Program (1) garantit aux agriculteurs des prix non inférieurs à 75 p. c. des prix actuels, à supposer que les prix industriels demeurent stables; à supposer une baisse des prix industriels allant jusqu'à 15 p. c., la chute des prix agricoles serait contenue dans la limite de 35 p. c. Quant aux prix industriels, la rigidité des salaires américains est de nature à les maintenir dans certaines limites, en cas de crise, quoiqu'une dépression prolongée finirait cependant par amener une baisse des salaires permettant à son tour des baisses de prix ultérieures.

V — Commerce extérieur et balance des paiements

En 1946, les exportations des U.S.A. se sont élevées à plus de 12 milliards de dollars; les importations ayant atteint 5 milliards, le boni de la balance commerciale fut de 7 milliards de dollars. Ce chiffre représente environ l'équivalent du boni total des années 1921 à 1929. Les 12 milliards d'exportations de 1946 représentent un montant légèrement supérieur à celui de 1945 (11,86 milliards) et trois fois supérieur à celui de 1939; compte tenu des hausses de prix, les exportations de 1946 ont dû atteindre en volume environ le double de 1939 et 90 p. c. de 1945 (les chiffres de 1945 incluant le Lend-Lease). Ce volume considérable d'exportations ne représente cependant que 6 p. c. du revenu national américain, alors que le pourcentage était de 4,5 p. c. en 1939; la contribution des Etats-Unis au commerce mondial n'a donc pas porté sur une part du revenu national tellement supérieure à l'avant-guerre.

L'année 1946 a vu se normaliser dans une certaine mesure la répartition des exportations; tant par catégories de marchandises qu'au point de vue de leur distribution géographique, cette répartition ne fut plus fort éloignée de ce qu'elle était avant-guerre. Seuls les produits alimentaires ont occupé une place plus importante, au détriment des produits semi-manufacturés; la proportion des matières premières et des produits manufacturés est redevenue la même. De même, la part de l'Europe dans le total des exportations fut de 40 p. c., comme avant-guerre.

Les 5 milliards de dollars d'importations de 1946 représentent 19 p. c. de plus qu'en 1945 (10 p. c. en tenant compte des hausses de prix) et plus du double de 1939. C'est le chiffre le plus élevé atteint depuis 1929. Ce volume d'importations est cependant inférieur à ce que l'on pourrait attendre en tenant compte du rapport d'avant-guerre avec le revenu national. Sur la base du rapport des années 1930 à 1939, les importations de 1946 auraient pu atteindre 6 milliards, 9 milliards sur la base de la période plus prospère de 1919 à 1929. Cette insuffisance d'importa-

⁽i) L'Agricultural Support Program résulte d'une loi votée en 1933, d'après laquelle le Gouvernement s'engage à maintenir les prix agricoles, par une politique de subsides appropriée, à un niveau déterminé par rapport aux produits industriels. A cet effet, un indice de disparité entre les prix agricoles et les prix industriels (ou plus exactement les prix

non agricoles intervenant dans le prix de revient des agriculteurs) est calculé sur la base des années 1999 à 1914; les subsides jouent en faveur de chaque produit agricole dès que le prix de celui-ci accuse une disparité déterminée par rapport aux prix industriels. En 1942, afin d'encourager la production agricole, le price support a été étendu, pour une durée de deux ans après la fin de la guerre, à la majorité des produits agricoles et cela à un taux de disparité particulièrement favorable.

tions résulte de la réduction de la capacité d'exportation de l'Europe et de l'Asie; ces deux continents n'ont plus fourni que 33 p. c. des importations américaines, contre 50 p. c. avant-guerre; le niveau trop élevé de certains prix par rapport aux prix américains n'est pas non plus étranger à ce fait. Remarquons cependant qu'au cours des derniers mois de 1946, les importations américaines atteignaient le taux annuel de 5,6 milliards, correspondant à une proportion plus normale du revenu national. Une nouvelle augmentation des importations reste possible, spécialement pour certaines matières premières (étain, cuivre, uranium, par exemple) dont les stocks ont été considérablement réduits au cours de la guerre et qui sont absorbées en quantités croissant avec l'augmentation de la production américaine.

Le solde bénéficiaire de la balance commerciale fut de 6.876 millions de dollars, contre 6.346 en 1945. Ces chiffres se comparent au boni annuel de 1 milliard de dollars en 1938 et en 1939. Plus de 3 1/2 milliards de dollars représentent le boni de la balance commerciale avec l'Europe. Les autres éléments de la balance des paiements peuvent se résumer comme suit : le montant total des services effectués par les Etats-Unis à l'égard de l'étranger a atteint 2,5 milliards de dollars, dont pour plus de 1,8 milliard en shipping, tandis que l'Amérique a reçu pour 1,7 milliard. Les revenus d'avoirs américains à l'étranger ont atteint 611 millions de dollars, contre 533 en 1945 et une moyenne de 570 de 1936 à 1939; inversement, les Etats-Unis ont payé 173 millions sur les investissements étrangers, contre 161 en 1945 et une moyenne de 250 millions en 1936-1939. L'ensemble de la balance des paiements américains s'est dès lors présenté de la manière suivante : boni de 8 milliards sur la balance des biens et services (contre 6 1/2 milliards en 1945), auquel il convient d'ajouter environ 1 milliard, correspondant au rapatriement de capitaux américains antérieurement investis à l'étranger. Les chiffres ci-après indiquent la manière dont fut financé ce montant total de 9 milliards:

l'équivalent de 3,329 milliards de dollars de biens et de services a été fourni par les Etats-Unis sans contrepartie (U.N.R.R.A., dons, *Lend-Lease*, etc.), tandis que les U.S.A. ont à leur tour reçu pour 200 millions, soit net 3,100 milliards; 4 milliards ont fait l'objet d'emprunts à long terme consentis par les U.S.A.; les 2 milliards restants ont été financés à concurrence de :

625 millions par l'envoi d'or aux U.S.A.; 300 millions par des prêts à court terme des U.S.A.;

800 millions par l'utilisation par les pays débiteurs d'avoirs en dollars à court terme;

300 millions par l'utilisation d'avoirs à long terme par les pays débiteurs.

Les indications fournies par les chiffres du commerce extérieur du premier semestre de 1947 font présager un boni de la balance commerciale de près de 10 milliards de dollars. Les exportations se sont accrues considérablement par rapport à l'an dernier, tandis qu'aucun progrès n'a pu être enregistré du côté des importations. Les exportations ont atteint un taux annuel d'environ 16 milliards, alors que les importations se sont maintenues au taux annuel de 5,6 milliards atteint au cours des deux derniers mois de 1946, soit 14 p. c. seulement de plus que pour le total de l'année 1946. Si aucune amélioration n'intervient du côté des importations, le boni de la balance commerciale sera de 10 milliards, auquel il convient d'ajouter les chiffres suivants pour obtenir le boni de la balance des paiements:

> 800 millions, constituant le solde des services, revenus d'investissements, procurés et reçus par les Etats-Unis;

> 1.200 millions de transferts de biens situés à l'étranger, et d'aide aux pays occupés;
> 750 millions de rapatriement de capitaux américains à l'étranger.

Le boni total sera dès lors de quelque 12 à 13 milliards. Les moyens de financement disponibles se présentent comme suit : un montant de 5 milliards reste utilisable sur les crédits précédemment accordés par les Etats-Unis; d'autre part, 1.700 millions de crédits nouveaux peuvent être espérés au cours de l'année sur la base des données actuelles, soit :

900 millions de fonds non encore attribués par l'Eximbank;

100 millions de crédits de la Commission maritime;

400 millions ou davantage de crédits de surplus stocks;

350 millions d'avance à l'Allemagne et au Japon.

Sans doute la totalité des crédits restant disponibles et des crédits potentiels ne sera-t-elle pas dépensée en 1947; on peut estimer le montant à dépenser effectivement à environ 4.700 millions. Si l'on ajoute l'intervention possible de la Banque Internationale à concurrence de quelque 600 à 700 millions d'avoirs étrangers aux Etats-Unis, on obtient près de 6 milliards de dollars à utiliser par les pays débiteurs pour alimenter leurs besoins à l'égard des Etats-Unis.

A côté de ce montant, près de 2 1/2 milliards auront vraisemblablement fait l'objet de transferts unilatéraux de la part des Etats-Unis (dont notamment 500 millions via U.N.R.R.A., 350 millions de « relief », 200 millions sur l'aide de 400 millions à la Grèce et à la Turquie).

Les pays débiteurs des Etats-Unis disposeront donc au total de quelque 8 à 9 milliards de dollars, en face de besoins totaux de 12 à 13 milliards. Les 4 milliards manquants devront être financés au moyen des réserves d'or et de change des pays intéressés. Rappelons que la production mondiale d'or, en dehors de la production américaine et de la production russe, est d'environ 700 millions de dollars; les réserves monétaires en dollars des pays étrangers s'élevaient à 18 1/2 milliards au début de 1947; à supposer que la totalité de la production d'or soit drainée vers les Etats-Unis, les réserves monétaires auraient à diminuer de quelque 3,300 milliards. Ceci sans tenir compte de l'intervention possible du Fonds Monetaire International. Rappelons que celui-ci a déjà fourni 25 millions de dollars à la France, 6 millions de dollars à la Hollande plus un montant équivalent de livres sterling (1). Dans l'ensemble, les réserves en dollars des pays étrangers semblent suffisantes pour faire face, au cours des prochains mois, au déséquilibre de la balance des paiements du monde à l'égard des Etats-Unis. Toutefois, leur répartition est telle que les réserves des principaux débiteurs des U.S.A. sont entamées au point de ne pouvoir y puiser davantage, tout au moins après 1947 : tel est le cas des Pays-Bas, de la France, de l'Angleterre. A supposer que les besoins pour 1947 puissent être couvert. il semble que ce sera le cas — quelles sont les perspectives pour 1948 ? Il est difficile de faire des prédictions à cet égard, car le montant des exportations américaines dépend essentiellement des moyens de financement disponibles et de l'aide que les Etats-Unis seront disposés à consentir à l'Europe et à l'Asie. Il est possible toutefois de faire un premier inventaire sur la base des données actuelles, et en supposant qu'une aide suffisante soit accordée pour que certains pays ne soient pas obligés de pousser beaucoup plus avant les restrictions à l'importation qu'ils ont prises au cours des dernières semaines.

Nous supposons le montant des exportations américaines à un niveau légèrement inférieur à celui des derniers mois, soit quelque 14 milliards (les prix américains étant censés rester à leur niveau actuel); on peut espérer, d'autre part, que les importations tendront à rejoindre le niveau de 8 milliards par an, correspondant au rapport d'avant-guerre avec le revenu national, au fur et à mesure de la reconstruction des pays dévastés par la guerre. Certaines marchandises intervenant pour une part appréciable dans les importations d'avant-guerre, comme la soie du Japon et le caoutchouc d'Extrême-Orient, resteront cependant disponibles en quantité limitée; il n'est toutefois pas déraisonnable d'escompter un montant d'importations de 7 à 7 1/2 milliards de dollars. Le surplus de la balance commerciale serait ainsi de l'ordre de 6 1/2 milliards, au lieu de 10 en 1947; d'autre part, la balance des autres prestations et services pourrait également se trouver diminuée de quelques centaines de millions de dollars, au fur et à mesure que la reconstitution des flottes marchandes diminuera les recours au *shipping* américain et que le tourisme américain arrivera à se développer en Europe.

Il n'est donc pas déraisonnable d'escompter que les besoins totaux en dollars s'élèveront à quelque 8 1/2 milliards de dollars au cours de 1948.

Sur la base des données actuellement connues et indépendamment de toute aide nouvelle qui serait accordée à la suite du plan Marshall notamment, on peut imaginer que les transferts unilatéraux pourraient continuer à être effectués en 1948 pour un montant de 1,500 milliard, malgré l'élimination d'U.N.R.R.A. et sans compter les fournitures civiles aux pays occupés ni l'utilisation de la partie restant disponible sur les 350 millions de « relief » post-U.N.R.R.A. Ceci suppose le maintien du niveau actuel des transferts unilatéraux de caractère privé, la continuation de l'aide aux Philippins et l'utilisation de la partie restant disponible de l'aide à la Grèce.

Ces chiffres laissent un montant de quelque 7 milliards de dollars à financer, soit au moyen de prêts, de transferts d'or ou de recours aux ressources monétaires des pays débiteurs de l'Amérique. Quelques chiffres peuvent être cités pour s'efforcer de déterminer l'intervention de ces divers facteurs :

- 1. Utilisation de montants restant disponibles sur les crédits déjà accordés par les Etats-Unis ou sur les crédits autorisés mais non encore *allocated*: 1,5 milliard;
- 2. Prêts de la Banque Internationale : 1 milliard de dollars :
- 3. Nouveaux investissements privés américains à l'étranger : 750 millions;

Soit au total: 3,250 milliards.

Rappelons que la production annuelle d'or est de quelque 700 millions de dollars et que les réserves en dollars des pays non-américains seront, au début de 1948, de quelque 15 milliards de dollars.

Toutefois, les réserves de plusieurs des principaux clients des Etats-Unis seront pratiquement épuisées : tel sera le cas de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, qui interviennent respectivement pour 9, 7 et 4 p. c. dans les exportations américaines. On peut compter dès lors que le gap restant à combler sera au minimum de l'ordre de 2 milliards de dollars. A supposer que le Fonds Monétaire intervienns pour une partie (1 milliard au plus, ce qui reviendrait à utiliser les ressources en dollars du Fonds au maximum compatible avec ses statuts), il reste au minimum 1 milliard de dollars dont le financement reste à trouver. Ce chiffre constitue à notre sens un minimum, qui fait ressortir toute la nécessité d'une nouvelle intervention de l'Amérique telle que mise en avant par le général Marshall.

Les estimations faites ci-dessus sont basées sur le maintien d'une situation prospère aux U.S.A. et du niveau actuel des prix. Si une dépression devait sur-

⁽¹⁾ La Banque Internationale a consenti déjà un prêt de 250 millions à la France et de 195 millions aux Pays-Bas. Elle examine actuellement une demande de prêt de 50 millions au Danemark et de 10 millions au Luxembourg.

venir dans ce pays, la baisse des prix aurait pour effet de diminuer le montant des exportations américaines; mais toute dépression se traduirait par une diminution substantielle des importations. De plus, l'expérience a prouvé que, quelles que soient les raisons d'ordre théorique plaidant pour une politique de crédits en période de dépression, les Etats-Unis se sont toujours montrés réticents dans l'octroi de crédits aux époques où une situation économique défavorable dans le pays faisait naître des inquiétudes quant à l'opportunité et la rentabilité d'investissements à l'étranger. Le problème du financement des besoins de l'Europe n'en serait que plus difficile à résoudre.

VI — Situation financière et monétaire

1946 a marqué un tournant important dans l'évolution de la situation monétaire et financière du pays. Pendant toute la guerre, et même avant, dès l'avènement du New Deal, la politique monétaire avait été une politique d'expansion, caractérisée par des déficits budgétaires, un accroissement de la dette publique et une augmentation constante de la circulation monétaire. Les nécessités du financement de l'économie de guerre ont marqué l'apogée de cette politique en 1944 et dans une moindre mesure en 1945.

Partant de quelque 30 à 35 milliards de dollars au cours des années 1935 à 1939, la circulation monétaire totale (monnaie et dépôts à vue) a atteint le maximum de 110 milliards à la fin de 1946, soit plus de trois fois le niveau d'avant-guerre. L'augmentation du revenu national réel, supérieur de plus de 50 p. c. à l'avant-guerre, justifie une part de l'expansion monétaire, qui n'a donc pas été purement inflationniste. A la fin d'avril 1947, ce chiffre s'est trouvé réduit à 107 milliards. Dès la fin des hostilités, le déficit budgétaire a été réduit drastiquement et, pour la première fois depuis quinze ans, les disponibilités de trésorerie de l'année 1946 ont dépassé les dépenses, permettant une réduction de la dette publique de 23 milliards. Rappelons que la dette publique, qui était de quelque 40 milliards en 1939, s'élevait à environ 280 milliards à la fin de 1945, soit sept fois plus; fin avril 1947, elle n'atteignait plus que 257 milliards. La réduction de la dette publique a porté principalement sur les titres détenus par les banques, ayant dès lors un effet nettement déflatoire, en réduisant les réserves des banques et par là leurs possibilités de crédit. L'effet contraire eût été obtenu si le remboursement avait porté sur les titres détenus par le public. Malgré ces tendances déflatoires, une certaine expansion monétaire s'est néanmoins poursuivie en 1946, mais à un rythme infiniment plus lent qu'au cours des années de guerre. Le montant des billets en circulation est resté pratiquement stable à 26 milliards (contre 7 en 1939); les avoirs en banque du Trésor ont diminué, mais par contre les avoirs en compte des particuliers ont augmenté, à la suite d'un accroissement considérable des crédits consentis par les banques. Les crédits consentis à l'économie privée avaient été réduits au cours des hostilités au minimum compatible avec les besoins de l'économie de guerre; la reconversion est allée de pair avec un accroissement considérable des crédits à l'industrie, au commerce, aux propriétaires immobiliers ainsi que des crédits à la consommation; par contre, les avances sur titres et les crédits à la spéculation ont diminué considérablement au cours de l'année.

L'augmentation des crédits aux particuliers, conjuguée avec la diminution des réserves détenues par les banques sous forme de fonds publics, a exercé une certaine pression sur les réserves des banques, dont la position était particulièrement aisée jusqu'ici. et relâchait les possibilités de contrôle du Federal Reserve Board sur le volume du crédit. Le Federal Reserve Board s'est également efforcé de renforcer ses possibilités de contrôle en supprimant le taux préférentiel de 1/2 p. c. et en ramenant à 1 p. c. le taux d'escompte sur ses avances aux member banks gagées sur fonds d'Etat à court terme, mettant fin de la sorte à un moyen particulièrement peu coûteux pour les banques de se mobiliser des réserves supplémentaires. Dans son rapport annuel, publié au début de juillet, il a marqué son intention de freiner toute expansion nouvelle du crédit et de suivre à cet effet la politique suivante : décourager la mobilisation de fonds d'Etat auprès des banques par le public et encourager la cession au public de fonds d'Etat détenus par les banques; contrecarrer une baisse nouvelle du taux de l'intérêt, qui aurait pour effet de favoriser une expansion ultérieure du crédit; une baisse de l'intérêt à long terme compromettrait, de plus, la rentabilité des institutions d'épargne et d'assurance. A cet effet, le Federal Reserve Open Market Committee a décidé de débloquer le taux d'intérêt des bons du Trésor à trois mois qu'une politique de soutien des cours avait maintenu à 3/8 p. c. depuis 1942; enfin, le Federal Reserve Board met en avant une proposition de loi tendant à lui accorder un pouvoir de réglementation sur la possibilité des banques de liquider ou de mobiliser leurs fonds d'Etat.

Les chiffres suivants donnent des précisions sur l'évolution des éléments principaux de la situation monétaire :

a) Budget et dette publique

Les recettes budgétaires de 1946, s'élevant à 41,6 milliards de dollars contre 46 en 1945 (la réduction étant due en ordre principal à la diminution des business taxes), n'ont été inférieures que de 3,5 milliards aux décaissements (45,1 milliards), alors qu'en 1945 le déficit fut de 43,7 milliards pour un total de dépenses de près de 90 milliards.

Quoique l'exercice 1947 (juin 1946 à juin 1947) se soit soldé par un boni budgétaire de 750 millions de dollars, les disponibilités de trésorerie de l'année (1) ont dépassé les dépenses budgétaires d'un montant qui a permis une réduction de la dette publique de 21 milliards, depuis le maximum de 280 milliards atteint en mars 1946; fin décembre 1946, la dette publique atteignait 259 milliards; le programme d'amortissement de la dette a été poursuivi au cours de 1947, pour ramener celle-ci à 258 milliards à fin juin.

Les perspectives budgétaires pour l'exercice s'étendant de juin 1947 à juin 1948 se présentent comme suit : sur la base des recettes et des dépenses du premier semestre, les dépenses budgétaires atteindront 41,7 milliards, pour des recettes de 42,5, laissant un boni de 800 millions (2). On sait que le Congrès s'est efforcé de réduire les dépenses proposées par le Président : 33,8 milliards de crédits nouveaux demandés par celui-ci ont été ramenés à 31, soit une réduction de plus de 8 p. c.; d'autre part, le Président a opposé son veto au tax bill voté par le Congrès, qui aurait eu pour effet de réduire de 3 à 4 milliards les recettes d'impôt. Deux raisons principales motivaient le veto du Président : l'inopportunité d'alléger la fiscalité à une époque de prospérité, de hausse des prix et de facteurs d'inflation d'une part, tandis que par ailleurs les réductions d'impôts votées par le Congrès affectaient plus favorablement les gros revenus que les revenus modestes. Un nouveau veto du Président s'est opposé au vote du Congrès tendant à mettre le tax bill en vigueur le 1er janvier 1948 au lieu du 1er juin 1947.

b) Circulation monétaire et dépôts bancaires

L'ensemble de la circulation monétaire (monnaie et dépôts bancaires à vue), totalisant 107 1/2 milliards à la fin d'avril 1947, représente environ trois à trois fois et demie le niveau des années 1935 à 1939. Elle a atteint son maximum en décembre 1946, avec 110 milliards, contre 102 au début de la même année. Les fluctuations de la circulation monétaire ont été dues presque exclusivement aux mouvements des dépôts bancaires, le montant des billets en circulation étant resté pendant toute la période envisagée voisin de 26 milliards. Le montant total des dépôts, y compris les dépôts du Trésor, a marqué une régression de 8 milliards de dollars en 1946, à la suite d'une diminution considérable de ces derniers (tombant de 24 à 3 milliards) (3); par contre, les dépôts des particuliers ont augmenté de 13 milliards, atteignant 140 milliards en décembre 1946; l'accroissement des dépôts ne s'est plus poursuivi en 1947, ceux-ci s'étant

(1) Une part importante des disponibilités étant constituée par les rentrées du *Victory Loan* émis fin 1945, et laissées en compte en banque par la **Tré**sorerie. maintenus à 139 milliards de janvier à avril. L'augmentation des dépôts des particuliers en 1946 est surtout le résultat d'une augmentation des dépôts à vue, tandis que l'augmentation des dépôts à terme ne fut que d'une importance réduite.

c) Crédit bancaire

L'amortissement de la dette publique a eu pour effet de réduire considérablement les avoirs des banques commerciales en fonds publics; ceux-ci sont tombés de 90 milliards de dollars à fin 1945 à 75 à fin 1946; parallèlement, le montant du crédit à l'Etat accordé directement par le Federal Reserve System a passé de 24,2 milliards à 23,3 milliards au cours de 1946; il a encore diminué de plus d'un milliard au cours des cinq premiers mois de 1947.

La diminution des avoirs en fonds d'Etat des banques commerciales a été compensée par l'accroissement des crédits qu'elles ont consentis à l'économie privée. Ceux-ci ont passé de 28 à 34 milliards de dollars au cours de 1946. Ils ont pris la forme de crédits aux entreprises industrielles et commerciales, aux propriétaires immobiliers et aux consommateurs; le montant des crédits agricoles est resté inchangé, tandis que les crédits à la spéculation ont accusé une nette diminution. L'accroissement des dits aux entreprises industrielles et commerciales fut de quelque 4 milliards de dollars au cours de l'année: ces crédits furent surtout utilisés pour le financement de la reconstitution des stocks; les crédits importants consentis aux propriétaires immobiliers reflètent l'activité qui s'est manifestée au cours de l'année dans le domaine de la construction. L'accroissement le plus marquant dans le domaine des crédits a été enregistré dans les crédits à la consommation qui ont augmenté de moitié au cours de 1946, passant de 6,6 milliards à 9,9; l'accroissement s'est poursuivi au cours de 1947, pour atteindre 10,2 milliards à la fin d'avril. Des restrictions ont été introduites par le Federal Reserve Board dans les règles qui gouvernent l'octroi de ces crédits, afin d'en limiter l'expansion.

d) Taux d'intérêt et rendement des obligations

La pression exercée sur les réserves des banques par la politique d'amortissement de la dette ainsi que la suppression du taux d'intérêt préférentiel de 1/2 p. c. à laquelle il a été fait allusion plus haut ont eu pour conséquence de provoquer un raffermissement des taux d'intérêt à court terme. C'est ainsi, par exemple, que le taux des acceptations à 90 jours à New-York a passé de 0,44 p. c. à fin 1945 à 0,81 p. c. à la fin de 1946; il s'est maintenu à ce taux au cours des premiers mois de 1947. Une hausse sensible du taux de l'intérêt n'était guère possible aussi longtemps que le Federal Reserve System continuait à vendre les Treasury bills à 3/8 p. c. et à soutenir le taux des certificats à 7/8; la décision prise d'abandonner cette politique favorise un nouveau relèvement de taux.

⁽²⁾ Dans son dernier rapport au Congrès sur la situation budgétaire, le Président a annoncé un boni de plus de 4 milliards de dollars, basé sur des recettes de 41,6 milliards et des dépenses de 37 milliards. Ces chiffres sont toutefois sujets à rectification: ils sont basés sur les prévisions budgétaires et non sur les recettes et dépenses effectives du premier semestre. (3) Par suite notamment du retrait des sommes provenant du Victory Loan.

A l'encontre des taux à court terme, le rendement des obligations à long terme a commencé par baisser assez rapidement au cours du début de 1946; le rendement des fonds d'Etat à long terme, dont la moyenne était de 2,37 pour 1945, est tombé à 2,16 en mai 1946 pour se relever à 2,24 en décembre. Ce taux reste inférieur à tout ce qui a été connu avant 1946; depuis janvier 1947, une nouvelle baisse est survenue, ramenant le taux à 2,19 p. c. pour le mois de mai.

Conclusions

Quelles conclusions dégager de l'ensemble des faits ci-dessus ?

Il semble que l'on puisse caractériser la situation économique actuelle des Etats-Unis de la manière suivante :

1. Suite à l'effort de guerre, l'économie américaine a connu une expansion qui lui a fait dépasser largement le niveau d'activité et de production optimum d'avant la guerre. Le produit national brut de 1945 était, en termes réels, supérieur de plus de 50 p. c. à celui de 1939. La période de reconversion terminée - celle-ci s'est effectuée plus rapidement et avec moins de heurts qu'on ne l'avait craint - cette expansion s'est consolidée et a été mise au service des besoins du temps de paix. Atteignant le chiffre annuel de 225 milliards de dollars, le produit social probable de la seconde année d'après-guerre dépasse en termes réels celui de 1945 : cette augmentation revêt une signification accrue si l'on songe qu'une part importante du produit social n'est plus comme en temps de guerre affectée à des fins économiquement improductives, mais consiste en biens et services qui peuvent être affectés à la consommation ou à des fins économiquement utiles.

Le niveau élevé de la production américaine résulte à la fois de l'état de plein emploi actuellement atteint, et de l'augmentation de la productivité due aux progrès techniques nouveaux mis au point pendant la guerre et adaptés depuis aux besoins du temps de paix. Il n'existe malheureusement pas de mesures adéquates qui permettent de chiffrer l'augmentation de rendement de l'ensemble de l'appareil économique américain. Le Department of Commerce estime que la capacité de production des Etats-Unis pourrait augmenter de 5 milliards de dollars par an (au prix de 1946), du moins jusqu'en 1960; une capacité de 250 milliards de dollars pourrait être atteinte dès 1950. Même avec un chômage de 15 p. c. (ce qui signifierait 9 millions de chômeurs au lieu des 2 1/2 millions d'aujourd'hui), le produit national pourrait être de 186 milliards en 1948, 194 en 1950 et 236 en 1960. Ces estimations tiennent compte de l'accroissement probable de la population (1/2 p. c. par an); elles supposent un accroissement de productivité de 1 1/2 p. c. par an, sauf pour l'année de reconversion où la productivité est censée avoir décliné. La productivité est supposée être en 1950 de 15 à 18 p. c. supérieure à 1941.

2. L'accroissement de productivité du temps de guerre est allé de pair avec une politique financière d'expansion monétaire (nous ne disons pas d'inflation pure et simple, parce que l'expansion monétaire a été voulue dans une certaine mesure comme instrument financier d'une politique d'accroissement de la production et a été accompagnée de cet accroissement, celui-ci restant cependant inférieur au degré d'expansion monétaire). La dette publique a septuplé au cours de la guerre, la circulation monétaire triplé.

La guerre terminée, 1946 a marqué la fin de cette politique. Les autorités monétaires se sont efforcées et ont réussi, dans une large mesure, à réduire la dette publique, à stabiliser le volume de la circulation monétaire, et à freiner l'expansion du crédit, en exerçant une pression sur les réserves des banques et en favorisant, sinon en provoquant, une hausse du taux de l'intérêt. Le budget est désormais en équilibre et le circuit économique est redevenu self liquidating, du moins du point de vue financier.

Si l'expansion monétaire a pris fin, plusieurs de ses effets continuent cependant à exercer une répercussion : une politique d'expansion monétaire, aussi bien menée soit-elle, et quel que soit l'accroissement de la production qui en résulte, parvient rarement à éviter certains effets défavorables malgré les efforts des autorités monétaires. Dès qu'une tension est atteinte entre des besoins accrus, épaulés de plus par une augmentation de la circulation monétaire, et la masse des biens disponibles, des hausses de prix deviennent inévitables.

Celles-ci ne se font pas pari passu dans les différents secteurs de l'économie, mais avec une ampleur et selon un timing variant avec l'intensité de la demande par rapport à l'offre et les caractéristiques de chaque marché. Il en résulte une rupture de l'équilibre des prix existant et la recherche d'un équilibre nouveau, que des mesures de contrôle peuvent peut-être freiner ou retarder, mais qui doivent se faire jour à la longue, sous peine de nécessiter un dirigisme économique complet.

L'action des autorités (en particulier de l'O.P.A.) est parvenue dans une large mesure à maintenir pendant la guerre un certain équilibre dans le niveau des prix et des salaires : équilibre issu de celui d'avant-guerre, mais tenant compte des besoins plus particuliers du moment, tout en tolérant certains faits inévitables que l'on eût cependant préféré éviter. Cherchant à caractériser celui-ci en quelques mots, on peut dire que les salaires furent les premiers à être augmentés et à se fixer à un niveau durable, auquel aurait pu se stabiliser le niveau des prix à la fin de la guerre, tandis que les prix ou tout au moins le coût de la vie étaient maintenus par l'O.P.A. à un niveau inférieur à celui qu'ils auraient atteint, compte

tenu des besoins accrus et de l'expansion monétaire; de plus, certains déséquilibres furent maintenus dans le secteur des prix parce que correspondant aux besoins du moment et utiles pour stimuler la production, tel par exemple le niveau anormalement élevé des prix agricoles et des prix des biens dits « durables ». Une augmentation des salaires réels fut la résultante de ces conditions nouvelles, accrue encore par l'allongement de la durée du travail. La cessation du contrôle de l'O.P.A. en 1946 est allée de pair avec une réadaptation soudaine des prix aux conditions nouvelles nées de la guerre : hausse subite des prix par rapport aux salaires, les premiers dépassant les seconds sous la pression notamment des besoins accumulés au cours de la guerre.

Ce dernier élément tendant à disparaître avec l'augmentation de la production et au fur et à mesure que les arriérés de besoins se voient satisfaits, on assiste actuellement à une normalisation de la structure des prix : les prix anormalement élevés tendant à la baisse, tandis que ceux qui étaient restés trop bas se rapprochent du niveau général. Ceci n'est cependant pas vrai dans le secteur agricole et alimentaire où la demande reste énorme par suite des besoins de l'étranger.

Les hausses de prix de l'après-guerre ont eu pour effet d'annuler l'augmentation des salaires réels obtenue au cours de la guerre. Cette diminution de pouvoir d'achat devait être rapidement suivie de nouvelles revendications ouvrières : c'est ce qui explique les hausses de salaires obtenues au cours des derniers mois. Celles-ci n'ont eu d'autre effet que de rendre aux salaires leur pouvoir d'achat du temps de guerre; ce but a été atteint dans l'ensemble, quoiqu'il reste des secteurs où une hausse de salaires est souhaitable; il a parfois été dépassé comme dans le cas des ouvriers mineurs : l'expérience de ces dernières semaines semble prouver que cette augmentation de salaires n'ira pas sans effet inflatoire et sans provoquer à son tour de nouvelles hausses de prix. là où le charbon intervient pour une part importante dans les frais de production : témoin, la hausse du prix de l'acier, les augmentations de prix annoncées par General Motors. Quels effets l'évolution des prix et des salaires que nous venons de décrire aura-t-elle sur l'activité économique des Etats-Unis?

Dans ses deux rapports au Congrès sur la situation économique, le Président a insisté à plusieurs reprises sur les effets dommageables que pourraient avoir les hausses des prix et salaires, et sur les germes de crise qu'elles contiennent. Remarquons dès l'abord qu'une inflation généralisée n'est pas en soi une cause de dépression; à condition que les hausses des prix et des rémunérations s'effectuent partout dans une mesure sensiblement égale et pari passu, il n'y a aucune raison de ralentissement de l'activité économique. C'est là cependant une hypothèse purement théorique; en fait, et nous l'avons vu dans le cas des Etats-Unis, toute inflation s'accompagne de

déséquilibres dans la hausse des prix : il en résulte une réduction de pouvoir d'achat dans certains secteurs au profit d'autres; les autres facteurs économiques ne s'adaptent pas avec la souplesse voulue et il en résulte presque inévitablement des impasses qui se traduisent par un ralentissement de l'activité économique.

Il est intéressant à cet égard d'examiner les modifications intervenues dans la répartition du revenu national : ces changements de répartition résultent en partie des modifications dans les rémunérations découlant des prix et des salaires, à côté d'autres facteurs, tels l'augmentation de la production et les changements dans la distribution de l'activité économique.

Répartition du revenu national

(en pour-cent du revenu national)

	Rému-	Revenus des propriétaires					
Année	nération des em- ployés et sala- riés	indus- trie, com- merce, autres profes- sions	agricul- ture	loyers et revenus	Reve- nus des sociétés	Intérêts nets	
1939	65,9 67,2 65,6 63,0	9,4 9,1 11,1	6,2 7,4 8,5 8,8	4,8 3,8 3,9 3,6	8,0 10,8 9,3 11,8	5,8 1,7 1,8	

On remarque que la guerre a eu pour effet d'augmenter la part des employés et des salariés ainsi que celle des propriétaires agricoles et des sociétés. En 1947, cependant, la part des employés et salariés est redevenue inférieure à ce qu'elle était avant-guerre, tandis que celle de l'agriculture et des sociétés s'est encore accrue.

Une réduction de la part des employés et salariés, qui représentent la grande masse des consommateurs, doit à la longue amener une diminution des dépenses de consommation; il n'est pas certain que celle-ci soit immédiatement et intégralement compensée par l'augmentation des dépenses d'investissement que permettent les disponibilités accrues des sociétés et des propriétaires agricoles. Parallèlement à ces modifications dans la répartition du revenu national, les revenus de l'ensemble des consommateurs (après taxation) ont marqué un accroissement réel au cours de la guerre, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

Revenu disponible par habitant

	Dollars courants	Dollars valeur 1944
1935-1939 (Moyenne)	516	647
1944	1.057	1.057
1946	1.122	1.011
1947 (1er semestre)	1.183	956

Mais depuis la fin de la guerre, la tendance s'est renversée et les hausses de prix ont largement dépassé l'augmentation des revenus. La question se pose s'il n'y a pas là une cause de réduction de la demande et de dépression pour les mois à venir, lorsque le recours à l'épargne constituée pendant la guerre et au crédit à la consommation se sera ralenti, et que les dépenses d'investissement financées au moyen de bénéfices non distribués des sociétés auront accentué la tendance à la réduction qui semble s'y faire jour.

- 3. Ainsi que nous l'avons dit, le circuit économique semble être redevenu self liquidating, tout au moins financièrement; il contient cependant un certain nombre d'anomalies et de points faibles dont les plus marquants sont les suivants:
- a) Grâce à des facteurs exceptionnellement favorables: les récoltes prospères de ces dernières années, combinées avec les prix élevés que l'on connait, le secteur agricole vit actuellement une période de prospérité anormale, destinée à prendre fin tôt ou tard.

Les chiffres suivants donnent une idée de la manière dont la structure actuelle des prix joue en faveur de l'agriculture : tandis que par rapport à la moyenne des années 1910 à 1914, époque relativement favorable, les prix reçus par les agriculteurs ont augmenté de 171 p. c., ceux qui sont payés par eux ne se sont accrus que de 130 p. c., créant ainsi une disparité de près de 20 p. c.; la disparité est de plus de 50 p. c. par rapport à 1939; il est vrai qu'à cette dernière époque, la situation de l'agriculture était plutôt précaire; une certaine réadaptation se justifiait donc. Quoi qu'il en soit, les circonstances actuelles font des revenus agricoles un facteur particulièrement important dans le volume de la dépense effective. Lorsque ces circonstances auront pris fin. les réductions dans le volume de la demande émanant du secteur agricole trouveront-elles une compensation ailleurs ?

Il est peu probable cependant, étant donné la pénurie des céréales en Europe, que le problème soit d'actualité avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

b) Ainsi que nous l'avons vu, un des secteurs où le circuit économique n'est certainement pas self liquidating est celui du commerce extérieur et des transactions internationales en général. Une partie de l'activité économique est consacrée à la satisfaction des besoins de l'étranger, sans aucune contrepartie économique actuelle de la part de celui-ci; près de 5 p. c. du revenu national sont affectés à ce but. Lorsque prendra fin le déséquilibre d'aujourd'hui, une réadaptation de la structure économique s'avérera nécessaire, soit qu'il s'agisse de ménager au sein de l'économie américaine une capacité d'absorption pour les prestations de l'étranger, soit qu'il s'agisse d'orienter vers d'autres buts l'activité jadis consacrée aux besoins de l'extérieur. La situation présente en Europe et en Asie fait présager comme plutôt éloigné le moment où ces contingents reprendront une place prépondérante sur les marchés américains; le maintien des exportations américaines à leur niveau actuel ou à un niveau qui s'en rapproche dépend cependant essentiellement de la mesure dans laquelle l'Amérique consentira à aider l'Europe; on ne peut donc nier l'influence du plan Marshall sur le maintien du niveau de prospérité actuel aux Etats-Unis.

4. Plusieurs des tendances que nous avons signalées indiquent que des réadaptations s'effectuent dans le sens d'une normalisation du circuit économique. Il apparaît notamment que, de plus en plus, les arriérés de besoins dans le domaine des biens de consommation ont été satisfaits; nous avons indiqué les secteurs où déjà apparaissent des signes de saturation. La reconstitution des stocks touche, elle aussi, à sa fin et seul le renouvellement normal continue à s'effectuer. Dans beaucoup de domaines, enfin, le processus de réinvestissement n'est pas loin d'être terminé.

Une redistribution de l'activité économique s'avère donc nécessaire pour s'adapter aux changements dans la demande qui résulte de ces phénomènes. Cette redistribution semble s'effectuer dans le sens d'un accroissement d'activité dans le domaine des services de toute nature : transports, voyages, distractions, prestations intellectuelles, etc.

Le développement de ces activités est certainement un facteur important du maintien d'un niveau élevé de prospérité et est en même temps un facteur d'amélioration du standard de vie.

5. On accordait, il y a quelque dix ans, plus d'importance que maintenant aux tendances de la spéculation pour établir un diagnostic de la situation économique et faire des prédictions. A en croire la Bourse, les perspectives ne seraient pas trop brillantes: l'indice des actions (base 1935-1939), après avoir atteint son plafond en juin 1946 (153), n'a fait que baisser depuis, à part quelques faibles pointes: il est actuellement au niveau 120, alors que les prix de gros sont à 181 et le coût de la vie à 157. C'est un niveau bien bas. Faut-il en tirer des conclusions pessimistes?

Sans doute l'Amérique atteint-elle actuellement un niveau de prospérité qui ne sera pas dépassé avant quelques années : dans ce sens-là, elle vit une période de boom. Mais rien n'indique encore que ce boom doive être suivi à bref délai d'une dépression.

Nous avons signalé les points faibles de la situation actuelle : il n'y a cependant encore aucun signe de dépression et l'on peut croire que les adaptations nécessaires ne sont pas fondamentales au point de mettre en danger la prospérité présente.

Il est toujours hasardeux de faire des prédictions dans le domaine économique; si toutefois nous devions en faire, elles seraient plutôt dans le sens d'une continuation de la prospérité actuelle pendant plusieurs mois encore, que d'une dépression prochaine.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ues informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes:

- I. Législation économique et sociale générale
- II. Législation monétaire, bancaire et financière
- III. Législation agricole
- IV. Législation industrielle
- V. Législation du travail
- VI. Législation relative au commerce intérieur
- VII. Législation relative au commerce extérieur
- VIII. Législation des transports
 - IX. Législation relative aux prix et aux salaires
 - X. Législation relative au rationnement et au ravitaillement
 - XI. Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

I - LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté du Régent du 2 avril 1947

relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et travailleurs liés par un contrat de louage de service domestique des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith (Moniteur, 9-10 juin 1947, p. 5746).

Loi du 29 avril 1947

relative aux comptes de prévision de la Régie des Services frigorifiques de l'Etat belge pour les exercices financiers du 1er novembre au 31 décembre 1944 et du 1er janvier au 31 décembre 1945 (Moniteur, 19 juin 1947, p. 6128).

Arrêté du Régent du 1er mai 1947

abrogeant et remplaçant les articles 1 à 4 de l'arrêté royal du 26 août 1938 portant création d'un Comité ministériel de Coordination économique (Moniteur, 6 juin 1947, p. 5672).

Sur la proposition des Ministres réunis en Conseil, Nous avons arrêté et arrêtons:

Article 1er. — Les articles 1 à 4 de l'arrêté royal du 26 août 1938 sont abrogés.

Art. 2. — La coordination de la politique économique du Gouvernement est confiée à un Comité

ministériel de Coordination économique, qui se compose :

- 1º du Premier Ministre;
- 2º du Ministre des Finances;
- 3º du Ministre des Communications;
- 4° du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes;
- 5° du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale;
 - 6º du Ministre de l'Agriculture;
- 7º du Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national;
- 8° du Ministre du Ravitaillement et des Importations;
 - 9° du Ministre du Commerce extérieur.

Le Comité invite, pour l'examen des questions qui les concernent, les autres Ministres intéressés qui siègent alors au même titre que les membres permanents.

Art. 3. — Les réunions du Comité sont présidées par le Premier Ministre ou, à son défaut, par le Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national.

Le Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national est responsable de la bonne marche des travaux du Comité; il désigne le secrétaire du Comité. Les frais de fonctionnement du Comité sont imputables au budget du Ministère de la Coordination économique et du Rééquipement national.

Art. 4. — Le Comité ministériel de Coordination a pour fonctions principales :

1° de provoquer et de poursuivre l'étude de problèmes économiques intéressant simultanément plusieurs départements à attributions économiques;

2° de coordonner les efforts tendant à faire baisser le coût de la vie et de procéder à un examen approfondi de toutes mesures qui pourraient exercer une influence directe ou indirecte sur le coût de la vie et sur le coût de la production;

3° de rechercher la solution des problèmes de principe touchant à la politique économique générale;

4° d'élaborer des directives destinées à rendre uniformes les méthodes utilisées par divers départements pour résoudre des questions similaires;

5° de recueillir et de systématiser les informations les plus caractéristiques de la situation économique générale;

6° de faire, à intervalles réguliers, un rapport succinct sur la situation économique générale et sur l'orientation de la politique économique effectivement poursuivie par le Gouvernement.

Art. 5. — Le Comité agit :

1° à l'initiative du Conseil des Ministres qui le charge de formuler des conclusions sur des questions déterminées;

2º de sa propre initiative, en se saisissant des questions qui requièrent coordination;

3° à la demande de départements ministériels qui estiment devoir en référer à lui.

Art. 6. — Le Comité soumet au Conseil des Ministres, pour décision finale, les résultats de ses délibérations et les propositions concrètes qui en découlent.

Le Comité suit, pour autant que de besoin, l'application des décisions prises par le Conseil des Ministres à la suite de ses travaux et de ses propositions.

Le Ministre de la Coordination économique et du Rééquipement national est le rapporteur du Comité auprès du Conseil des Ministres.

Arrêté du Régent du 16 mai 1947

modifiant l'arrêté royal du 12 juillet 1937 relatif à la statistique du tourisme (Moniteur, 13 juin 1947, p. 5908).

Arrêté du Régent du 19 mai 1947

portant modification des tarifs de la Caisse de Retraite (Moniteur, 1er juin 1947, p. 5536).

Loi du 20 mai 1947

contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1947 (Moniteur, 8 juin 1947, p. 5712).

Arrêté du Régent du 21 mai 1947

pris en exécution de l'article 5 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs. — Relèvement du taux des compléments de pensions de vieillesse (Moniteur, 9-10 juin 1947, p. 5747).

Arrêté du Régent du 21 mai 1947

relatif à l'application de l'arrêté-loi du 15 novembre 1945 instituant le Fonds national d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, aux employeurs et travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur, 18 juin 1947, p. 6096).

Modification du 3 juin 1947 à l'arrêté du Régent du 26 mai 1945

organique du Fonds provisoire de soutien des chômeurs (Moniteur, 14 juin 1947, p. 5969).

Soutien des chômeurs

Dispositions dérogatives du 4 juin 1947 en faveur des travailleurs ayant dépassé soixantecinq ans ou l'âge légal de la pension (Moniteur, 22 juin 1947, p. 6211).

Loi du 7 juin 1947

relative à la codification des lois sur le droit de timbre (Moniteur, 15 juin 1947, p. 6000).

Article 1er. — Le Roi peut, par un arrêté délibéré en Conseil des Ministres, codifier les lois concernant le droit de timbre, en y apportant les modifications qui se recommandent dans un but de simplification.

Art. 2. — L'arrêté royal prévu à l'article précédent sera pris avant le 1er juillet 1947.

Au plus tard le 31 juillet 1947, le Gouvernement saisira les Chambres d'un projet de loi ayant pour objet la confirmation de cet arrêté.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le Moniteur.

Loi du 10 juin 1947

concernant les accises et les douanes (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6271).

Arrêté du Régent du 11 juin 1947

relatif à la décharge de l'accise pour l'alcool utilisé à des usages industriels (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6285).

Arrêté du Régent du 11 juin 1947

relatif à la décharge de l'accise pour les glucoses utilisées à des usages industriels (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6286).

Arrêté ministériel du 11 juin 1947

concernant le régime fiscal des bières (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6286).

Arrêté ministériel du 11 juin 1947

relatif au transport et au commerce des alcools et boissons spiritueuses (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6288).

Loi du 14 juin 1947

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1947 (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6752).

Loi du 16 juin 1947

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 25 juin 1947, p. 6289).

Loi du 16 juin 1947

donnant au Roi le pouvoir d'abroger, de modifier et de compléter les arrêtés-lois des 14 mai, 21 août et 31 décembre 1946 relatifs aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6305).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

modifiant les dispositions de l'article 4bis de l'arrêtéloi du 14 mai 1946, relatif aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6306).

Loi du 17 juin 1947

contenant le budget du Ministère de la Défense nationale pour l'exercice 1947 (Moniteur, 5 juillet 1947, p. 6527).

Loi du 17 juin 1947

allouant des crédits additionnels pour les dépenses résultant de la mobilisation, à rattacher au budget du Ministère de la Défense nationale, au budget de la Gendarmerie, au budget de la Défense active du Territoire contre le Péril aérien et au budget de la Protection aérienne passive pour l'exercice 1940 (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6758).

Loi du 18 juin 1947

contenant le budget du Ministère du Budget pour l'exercice 1947 (Moniteur, 14-15 juillet 1947, p. 6784).

— Erratum (Moniteur, 18 juillet 1947, p. 6913).

Loi du 18 juin 1947

·: • •:

contenant le budget des pensions pour l'exercice 1947 (Moniteur, 14-15 juillet 1947, p. 6789).

Arrêté du Régent du 23 juin 1947

modifiant et complétant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6337).

Arrêté du Régent du 23 juin 1947

prescrivant l'organisation d'une enquête sur la situation et le fonctionnement des sociétés coopératives en 1946 (Moniteur, 26 juillet 1947, p. 7019).

Loi du 24 juin 1947

portant majoration de la redevance sur les postes récepteurs radio-électriques (Moniteur, 3 juillet 1947, p. 6464).

Loi du 24 juin 1947

contenant le budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1947 (Moniteur, 17 juillet 1947, p. 6848).

Loi du 24 juin 1947

modifiant l'article 3, a), de la loi du 21 juillet 1930, relative aux augmentations de certaines pensions et allocations visées aux titres 11 et 111 des lois coordonnées sur les pensions militaires (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7072).

Arrêté ministériel du 25 juin 1947

relatif aux taxes assimilées au timbre (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6346).

Loi du 27 juin 1947

prorogeant la loi du 12 mai 1947 suspendant temporairement certaines exécutions en matière de baux à loyer (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6336).

Loi du 27 juin 1947

ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1947 (Moniteur, 29-30 juin 1947, p. 6368).

Loi du 30 juin 1947

modifiant ou complétant différents articles de la législation sur les pensions militaires (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7073).

Arrêté du Régent du 12 juillet 1947

déterminant des modalités spéciales d'application de l'arrêté-loi du 15 novembre 1945, instituant un Fonds national d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6960).

Arrêté du Régent du 15 juillet 1947

modifiant et complétant l'arrêté du Régent du 2 avril 1947, déterminant les modalités générales d'exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs, pendant huit jours fénés, par an (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6961).

Arrêté du 19 juillet 1947

relatif à la déclaration de stocks et au remboursement de diverses interventions gouvernementales en matière de ravitaillement (Moniteur, 25 juillet 1947, p. 7008).

Arrêté du 23 juillet 1947

relatif au régime fiscal du tabac (Moniteur, 26 juillet 1947, p. 7016).

II - LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté du Régent du 23 mai 1947

relatif à l'émission de certificats de Trésorerie 4 p. c. de 1947 à 5 ou à 10 ans. — Erratum (Moniteur, 7 juin 1947, p. 5684).

Arrêté du 24 mai 1947

approuvant l'émission d'un emprunt de 150.000.000 de francs par l'Office central de Crédit hypothécaire (Moniteur, 2-3 juin 1947, p. 5573).

Arrêté du Régent du 20 juin 1947

accordant un nouveau délai pour l'échange des pièces en argent de 20 et 50 francs (Moniteur, 23-24 juin 1947, p. 6239).

III - LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 23 mai 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 6 janvier 1947 relatif à la livraison des produits lauters (Moniteur, 1^{er} juin 1947, p. 5553).

Arrêté ministériel du 3 juin 1947

relatif à la réglementation des subsides de l'Etat aux sociétés de petit élevage (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6763).

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

modifiant celui du 19 octobre 1946, relatif à la mobilisation et au commerce des semences de céréales et de légumes secs des variétés agricoles (Moniteur, 16-17 juin 1947, p. 6033).

Arrêté du 1er juillet 1947

relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 3 juillet 1947, p. 6471).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

relatif à l'exportation de laitues pommées pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7080).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

modifiant celui du 10 juillet 1946 relatif à l'exportation de prunes pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7081).

Arrêté ministériel du 18 juillet 1947

modifiant celui du 1er juillet 1947 relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7081).

Arrêté du Régent du 29 mai 1947

accueillant une requête déposée par application de l'arrêté royal du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 13 juin 1947, p. 5904).

L'article 3 de cet arrêté interdit à tout producteur d'ouvrages en caoutchouc visés à l'article 1^{er}, de dépasser en production effective de ces articles 100 p. c. de la capacité totale de production, en ces articles, de ses installations établies et en ordre de marche au 25 avril 1939.

Chaque modification ou transformation des moyens destinés à faire les mélanges employés dans la fabrication des articles tombant sous l'application du présent arrêté devra, dans la quinzaine, être portée à la connaissance du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Arrêté du Régent du 29 mai 1947

accordant des dérogations aux dispositions de l'arrété du Régent du 29 mai 1947, instituant une réglementation économique au sein de l'industrie du caoutchouc (Moniteur, 13 juin 1947, p. 5907).

Arrêté du Régent du 4 juin 1947

accueillant une requête déposée par application de l'arrêté royal nº 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 21 juin 1947, p. 6179).

Cet arrêté interdit à tout producteur d'acide carbonique, liquide ou solide, d'en produire dans une proportion qui excède 60 p. c. de la capacité de production de ses installations établies à la date du 11 février 1937.

Le remplacement du matériel hors d'usage ou

déclassé, par du matériel neuf, demeurera autorisé, pour autant que la capacité de production du matériel neuf ne soit pas plus considérable que celle du matériel qu'il remplace.

Toute diminution et, en général, toute modification ou transformation des installations, devront être portées à la connaissance du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Aucun nouveau producteur d'acide carbonique ne pourra s'établir ou mettre son installation en marche sans avoir obtenu, indépendamment des autorisations requises par les lois et règlements en vigueur, l'autorisation du Roi.

Arrêté du Régent du 4 juin 1947

accordant des dérogations aux dispositions de l'arrêté du 4 juin 1947 instituant une réglementation économique au sein de l'industrie de l'acide carbonique (Moniteur, 21 juin 1947, p. 6182).

Arrêté du Régent du 12 juin 1947

déterminant le régime des autorisations de prises d'eau souterraines (Moniteur, 5 juillet 1947, p. 6537).

Arrêté du Régent du 19 juin 1947

portant rejet d'une requête déposée par application de l'arrêté royal nº 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 9 juillet 1947, p. 6626).

La requête déposée par la société coopérative « Groupement des Fabricants belges de Produits réfractaires », en date du 7 octobre 1946, auprès du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, est rejetée.

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté ministériel du 21 décembre 1946

concernant l'application de l'arrêté du Régent du 3 décembre 1946 remplaçant l'arrêté du Régent du 11 février 1946 instituant des organes de sécurité et d'hygiène dans les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que dans les services et établissements publics ou d'utilité publique. — Erratum (Moniteur, 21 juin 1947, p. 6182).

Arrêté du Régent du 5 avril 1947

modifiant l'arrêté du Régent du 18 février 1947 instituant un Conseil supérieur de la Construction d'Habitations pour Mineurs (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6309).

Arrêté du 15 mai 1947

portant réglementation de la sélection et de la surveillance médicales des chauffeurs des services publics d'autobus, des services spéciaux d'autobus, des services d'autocars, des taxis ou fiacres automobiles et des autres transports de personnes par véhicules automobiles visés par l'arrêté-loi du 30 décembre 1946 (Moniteur, 6 juillet 1947, p. 6561).

Arrêté ministériel du 11 juin 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 1947, pris en exécution de l'arrêté du Régent du 28 septembre 1945 relatif à l'application de l'arrêté-lor du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et aux travailleurs rémunérés au pourboire (Moniteur, 18 juin 1947, p. 6114).

Arrêté du Régent du 14 juin 1947

fixant certaines conditions de travail pour l'industrie diamantaire (Moniteur, 23-24 juin 1947, p. 6240).

Loi du 16 juin 1947

modifiant l'arrêté-loi du 3 janvier 1946, concernant les vacances annuelles des travailleurs salariés (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6496).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

fixant certaines modalités spéciales d'application de l'arrêté-loi du 3 janvier 1946 concernant les vacances annuelles des travailleurs salariés dans l'industrie de la briqueterie (Moniteur, 34 juillet 1947, p. 7115).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

fixant un mode spécial de calcul de la rémunération afférente aux vacances annuelles à prendre en 1947 par les travailleurs occupés dans les entreprises relevant de la Commission nationale paritaire de l'Industrie des Ports (Moniteur, 31 juillet 1947, p. 7116).

Arrêté ministériel du 20 juin 1947

portant exécution des prescriptions de l'arrêté du Régent du 4 juin 1947 relatif au soutien des chômeurs et instituant des dispositions dérogatoires en faveur des travailleurs ayant dépassé soixantecinq ans ou l'âge légal de la pension (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6497).

Cet arrêté reconnaît l'état de pénurie de maind'œuvre pour toutes les catégories professionnelles dans le pays.

Arrêté du Régent du 27 juin 1947

déterminant les mesures d'application de l'arrété-loi du 23 janvier 1947, relatif à la réparation des dommages résultant des accidents du travail survenus aux prisonniers de guerre occupés par des entreprises privées ou publiques (Moniteur, 25 juillet 1947, p. 7009).

Arrêté du Régent du 15 juillet 1947

modifiant et complétant l'arrêté du Régent du 2 avril 1947, déterminant les modalités générales d'exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs, pendant huit jours fériés par an (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6961).

Arrêté du Régent du 17 juillet 1947

Repos du dimanche. — Magasins de détail et coiffeurs d'Ostende, Blankenberge, Heist, Westende, Middelkerke, Klemskerke, Wenduine, Knocke, La Panne et Spa. — Autorisation accordée par application de l'article 7 de la loi du 17 juillet 1905 (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6964).

VI - LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté ministériel du 24 mai 1947

modifiant ceux des 5 octobre et 28 décembre 1944 et du 17 novembre 1945, réglementant les exploitations forestières ainsi que les achats et ventes de bois de mines (Moniteur, 5 juin 1947, p. 5651).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la réglementation rélative à l'approvisionnement du pays; Revu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1944, complété par ceux des 28 décembre 1944 et 17 novembre 1945 réglementant les exploitations forestières ainsi que les achats et ventes de bois de mines;

Considérant que la situation de l'approvisionnement des charbonnages en bois de mines est actuellement favorable et ne nécessite plus pendant une certaine période de mesures spéciales en vue d'assurer leurs besoins en bois de cette catégorie:

Considérant, d'autre part, qu'il n'y a plus utilité à imposer aux propriétaires forestiers la déclaration des ventes des bois de plus de 70 cm. de circonférence à 1 m. 50 du sol,

Arrêtent

W. J. W. B. B. B.

Article 1er. — Les dispositions des articles 5, 6 et 6bis de l'arrêté ministériel du 5 octobre 1944, complété par les arrêtés ministériels des 28 décembre 1944 et 17 novembre 1945, réglementant les exploitations forestières ainsi que les achats et ventes de bois de mines, sont momentanément suspendues. Pendant la période de suspension, ces bois ne devront plus être livrés obligatoirement aux charbonnages.

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 5 octobre 1944 précité, modifié par les arrêtés ministériels des 28 décembre 1944 et 17 novembre 1945, est abrogé en ce qui concerne les bois de sciage, tels qu'ils sont définis dans cet article; leur vente ne doit donc plus être déclarée par les propriétaires d'arbres.

Le troisième alinéa du même article est remplacé par le texte ci-après :

« Sont réputés bois de mines, tous les arbres, à l'exclusion du hêtre, en forêt ou hors forêt, dont la circonférence, prise sur l'écorce à 1 m. 50 du sol, est comprise entre 14 et 70 cm. »

Le quatrième alinéa du même article est supprimé.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Arrêté ministériel du 6 juin 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 8 décembre 1946, limitant la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage des réclames et enseignes lumineuses (Moniteur, 8 juin 1947, p. 5729).

L'arrêté du 8 décembre 1946 est suspendu jusqu'au 1er octobre 1947.

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

modifiant celui du 19 octobre 1946 relatif à la mobilisation et au commerce des semences de céréales et de légumes secs des variétés agricoles (Moniteur, 16-17 juin 1947, p. 6033).

Arrêté ministériel du 15 juin 1947

abrogeant et remplaçant l'arrêté ministériel du 5 août 1946, portant coordination de la réglementation de la distribution des combustibles (Moniteur, 1° juillet 1947, p. 6399).

Arrêté du 1er juillet 1947

relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 3 juillet 1947, p. 6471).

Arrêté ministériel du 25 juillet 1947

abrogeant l'arrêté ministériel du 25 juin 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réglementant la transformation et la distribution des cuirs et peaux bruts et du cuir tanné (Moniteur, 31 juillet 1947, p. 7104).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, spécialement son article 3;

Revu l'arrêté ministériel du 25 juin 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réglementant la transformation et la distribution des cuirs et peaux bruts et du cuir tanné,

Arrête:

Article 1°. — L'arrêté ministériel du 25 juin 1946, modifié par l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réglementant la transformation et la distribution des cuirs et peaux bruts et du cuir tanné, est abrogé.

Art. 2. — Le présent arrêté n'est pas applicable aux cuirs et peaux bruts ayant fait l'objet d'attributions régulières jusques et y compris celles de la 34° répartition.

VII - LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

relatif à l'exportation de laitues pommées pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7080).

Arrêté ministériel du 15 juillet 1947

modifiant celui du 10 juillet 1946, relatif à l'exportation de prunes pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur. 30 juillet 1947, p. 7081).

and a second to be a street at

Sugar State of

1820 (1897) for the result VIII (1897) LEGISLATION DES TRANSPORTS

Dissolution de l'Office National Régulateur des Transports (Moniteur, 5 juin 1947, p. 5650).

and a state of the first light of the first and the first state of the

Par arrêté du Régent en date du 20 mai 1947, l'Office National Régulateur des Transports, créé en vertu de l'arrêté-loi du 27 novembre 1944, est dissous à la date du 31 mai 1947.

L'Etat reprend l'actif du dit office, à charge d'en supporter le passif.

Règlement général du 22 mai 1947

déterminant les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles affectés au transport rémunéré de personnes à l'aide de véhicules carrossés pour le transport de sept personnes ou plus (non compris le conducteur) et les véhicules automobiles affectés au transport de choses (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6498).

Règlement général du 10 juin 1947

déterminant les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles carrossés pour le transport de six personnés ou moins (non compris le conducteur) et affectés au transport rémunéré de personnes ou au transport de choses (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6514).

Arrêté du 21 juin 1947

Gestion des écluses et des chenaux de navigation sur la Meuse liégeoise (Moniteur, 19 juillet 1947, p. 6929).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 19 mai 1947

concernant le tarif des droits d'inspection des navires (Moniteur, 1er juin 1947, p. 5544).

Arrêté ministériel du 19 mai 1947

plaçant sous le régime du prix normal le sucre interverti, le miel artificiel, le sirop d'or, le sirop de vergeoise, la crème de sucre, le sirop simple P.B.4 et les sirops candi et les pûtes à tartiner (Moniteur, 2-3 juin 1947, p. 5576).

Arrêté ministériel du 28 mai 1947

fixant les prix maxima des produits pétroliers. -Errata (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6313).

Arrêté ministériel du 30 mai 1947

réglementant les prix des produits laitiers (Moniteur, 1^{er} juin 1947, p. 5548). — Erratum (Moniteur, 29-30 juin 1947, p. 6370).

Arrêté ministériel du 1er juin 1947

plaçant les pommes de terre de la récolte 1946, livrées par les producteurs après le 30 avril 1947, sous le régime du prix normal (Moniteur, 6 juin 1947, p. 5668).

Arrêté ministériel du 3 juin 1947

réglementant les prix des fromages et poudres de lait (Moniteur, 7 juin 1947, p. 5685).

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

réglementant les prix des fromages importés à pâte dure, demi-dure et molle (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6312).

Loi du 16 juin 1947

donnant au Roi le pouvoir d'abroger, de modifier et de compléter les arrêtés-lois des 14 mai, 21 août et 31 décembre 1946 relatifs aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6305).

Arrêté du Régent du 16 juin 1947

modifiant les dispositions de l'article 4 bis de l'arrêté-loi du 14 mai 1946 relatif aux traitements et salaires (Moniteur, 26-27 juin 1947, p. 6306).

Arrêté ministériel du 19 juin 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 27 mai 1947 réglementant les prix des places dans les cinémas (Moniteur, 22 juin 1947, p. 6210).

Arrêté ministériel du 20 juin 1947

réglementant les prix maxima de vente du savon mou (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6520).

Arrêté ministériel du 23 juin 1947

modifiant, en ce qui concerne la farine, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 16 juillet 1947, p. 6816).

Arrêté du Régent du 24 juin 1947

modifiant l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays (Moniteur, 28 juin 1947, p. 6347).

Arrêté du Régent du 24 juin 1947

modifiant celui du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays (Moniteur, 4 juillet 1947, p. 6497).

Considérant que la libération du commerce, du transport et de la consommation des pommes de terre vendues après le 30 avril 1947 justifie la suppression de la subvention qui était allouée aux producteurs pour les livraisons effectuées dans le cadre des dispositions relatives à l'approvisionnement, cet arrêté abroge l'article 3 de l'arrêté du Régent du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays.

Arrêté du Régent du 24 juin 1947

modifiant l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 1947 portant détermination des subventions entrant dans le cadre de la politique d'intervention en matière de ravitaillement du pays. — Erratum (Moniteur, 13 juillet 1947, p. 6762).

Arrêté ministériel du 30 juin 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 10 mars 1947 fixant les prix maxima des charbons et des agglomérés de houille au départ des charbonnages et des fabriques d'agglomérés, des cokes et du goudron de houille au départ des cokeries, des dérivés primaires et secondaires du goudron de houille, et des dérivés des huiles légères de débenzolage du gaz au départ des usines de distillation et des briquettes de lignite (Moniteur, 9 juillet 1947, p. 6628).

Cet arrêté fixe les modalités de détermination du prix maximum de vente du benzol moteur fourni aux importateurs de benzine-auto et aux raffineurs de produits pétroliers.

Arrêté ministériel du 1° juillet 1947 réglementant le prix des engrais azotés (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6605).

Arrêté ministériel du 1^{ex} juillet 1947 fixant les prix de vente des engrais potassiques (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6606).

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1947 réglementant les prix du superphosphate de chaux (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6607).

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1947 réglementant les prix des céréales indigènes de la récolte 1947 (Moniteur, 7-8 juillet 1947, p. 6607).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concer-

nant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays;

Revu l'arrêté ministériel du 30 décembre 1946, réglementant les prix maxima des céréales indigènes de la récolte 1946,

Arrête :

Article 1er. — Il est interdit à quiconque d'offrir en vente, de vendre ou d'acheter des céréales indigènes de la récolte 1947 à des prix supérieurs à ceux fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Les prix maxima à payer au producteur pour les céréales indigènes de la récolte 1947 sont fixés comme suit :

			Par	100 kg.
1.	${\bf Froment}$	et épeautre	ir.	43 0
2.	Seigle		»	37 6
3.	Orge et	escourgeon	»	355
4.	Avoine		>>	32 5

Ces prix sont fixés sans préjudice des dispositions spéciales relatives, notamment, aux conditions de livraison, de qualité, de variété, de teneur, de calibrage et autres qui pourraient être déterminées ultérieurement pour chaque produit.

Art. 3. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays.

Art. 4. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur.

Arrêté du Régent du 15 juillet 1947

modifiant et complétant l'arrêté du Régent du 2 avril 1947, déterminant les modalités générales d'exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs pendant huit jours fériés par an (Moniteur, 20 juillet 1947, p. 6961).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1947

réglementant les prix des animaux de boucherie (Moniteur, 26 juillet 1947, p. 7022).

Arrêté ministériel du 25 juillet 1947 réglementant les prix du lait évaporé en boîtes (Moniteur, 27 juillet 1947, p. 7042).

Arrêté ministériel du 29 juillet 1947 modifiant les prix des produits alimentaires subsidiés (Moniteur, 31 juillet 1947, p. 7105).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié et complété par l'arrêté-loi du 14 mai 1946, renferçant le contrôle des prix, l'arrêté-loi du 18 mai 1946 concernant la répression des infractions à la réglementation

relative aux prix, à l'approvisionnement du pays et à la fixation des traitements et salaires, et des arrêtés-lois des 7 et 29 juin 1946:

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 1945, réglementant les prix des produits agricoles, horticoles ou alimentaires importés;

Vu l'arrêté ministériel du 1er juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation de prix des 12 octobre 1944, 1er juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchan-

Revu l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant d'ministion et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et certains produits agricoles, modifié et complété par les arrêtés ministériels des ter juillet, 29 août, 27 novembre 1946 et des 10 janvier et 23 juin 1947:

Revu l'arrêté ministériel du 18 juin 1946, réglementant les prix de certains biscuits et des pains d'épices;

Revu l'arrêté ministériel du 13 octobre 1946, réglementant les prix des animaux de boucherie et de la viande;

Revu l'arrêté ministériel du 21 octobre 1946, réglementant les prix des confitures, des pâtes de pommes, des purées de pommes glucosées et des chocolats;

Revu l'arrêté ministériel du 23 décembre 1946, réglementant les prix du pain d'épices fabriqué à base de sucre interverti;

· Revu l'arrêté ministériel du 23 décembre 1946, complétant l'arrôté ministériel du 29 octobre 1946, réglementant les prix des produits laitiers:

Revu l'arrêté ministériel du 19 janvier 1947, réglementant les prix maxima de vente de certaines marchandises destinées à l'alimentation du bétail;

Revu l'arrêté ministériel du 30 mai 1947, réglementant les prix des produits laitiers:

Revu les §§ 1 à 13 de l'article 3 et l'article 4 de l'arrêté ministériel du 3 juin 1947, réglementant les prix des fromages et poudre de lait.

Arrêtent :

: Art. 1er. — Il est interdit à quiconque d'offrir en vente, de vendre ou d'acheter les produits visés aux articles suivants à des prix supérieurs à ceux fixés par le présent

Art. 2. — Les prix maxima des produits énumérés ciaprès sont ceux fixés aux paragraphes suivants ou découlant des dispositions y contenues :

§ 1. — Pain, petits pains (pistolets) et pains français.

٠,	the state of the s	114 prece.
	Driv marimum à naver mus le commune tour	 :
	Prix maximum à payer par le consommateur :	
a	pour les pains de 600 gfr.	3,80
b)	pour les pains de 900 g	5,70
c)	pour les pains dont le poids est supérieur à	,
	900 g., le prix de 5 fr. 70 c. peut être majoré	
	de 1 fr. 90 c. par tranche de 300 g.	
d)	pour les petits pains de 56 g	0.65
e)	pour les pains français de 280 g	2,05
f)	pour les pains français de 560 g	4,—
	_	ŕ
	§ 2 Farine	
i. •	A. Farine légale destinée à la panification	
1.	Prix à payer à la meunerie, marchandise livrée	<i>:</i>
	départ moulin, taxe non comprisefr.	527,50
2	Prix à payer au grossiste, marchandise livrée	
	départ grossiste, taxe non comprise, les 100 kg.	
	poids net	550,—
9		
ð.	Prix à payer par le consommateur, le kg. poids	
	net	6,25
٠.	R Faring do fromont blutto 275 t fair	
7.	B. Farine de froment blutée à 75 p. c. et farine	
∵. TD	légale non destinée à la panification :	
rr	ix à payer à la meunerie, marchandise livrée	

§ 3. — Pâtes alimentaires

Le kg. poids net En paquets En vrac

1.	Prix à payer par le grossiste, mar- chandise livrée franco gare gros- siste, taxe forfaitaire comprise fr.	13,55·	12,15
2.	Prix à payer par le détaillant,		
"	marchandise livrée franco maga- sin détaillant, taxe de facture		
	non comprise	14.60	13,10
9	Priv à never per le consommetaur	•	14 : 80

Les prix de vente des pâtes alimentaires importées ne peuvent, en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1er juillet 1946, coordonnant les arrêtés de formation des prix des 12 octobre 1944, 1er juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises, et quelle que soit la qualité des produits importés, dépasser les prix prévus par le présent paragraphe.

Il est interdit aux fabricants, importateurs ou grossistes de majorer indirectement au moyen de notes de crédit ou de ristournes les marges des intermédiaires prévues par le présent paragraphe.

Il ne peut être accordé que des ristournes pour des frais réels de transport supportés par ces intermédiaires et qui normalement sont à charge des fabricants, des importateurs ou des grossistes.

§ 4. — Biscottes

	A. Le paquet de 250 g. contenu net :	. '
i.	Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée "	. •
V	franco gare du grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le paquetfr.	4,25
2.	Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin du détaillant, taxe de facture	
	non comprise, le paquet	4,60
3.	Prix à payer par le consommateur, le paquet	5,25

B. Les prix maxima de la chapelure de biscottes ne pourront, en aucun cas, dépasser les prix maxima des biscottes fixés ci-dessus réduits de 40 centimes par 250 g.

C. Les prix de vente des biscottes et de la chapelure importées sont, en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1er juillet 1940, coordonnant les arrêtés de formation des prix des 12 octobre 1944, 1er juin, 20 juin et 15 octobre 1945, et l'arrêté du 9 février 1946, déterminant les prix maxima des produits, matières, denrées ou marchandises, ceux prévus par le présent paragraphe.

	§ 5. — Biscuits et speculoos	•
	A. Biscuits « Petit belge »:	
1.	Emballés en demi-boîtes de 1.800 g. cautionnées: Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le kg. netfr.	
	Prix à payer par le détaillant, franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. net	23,65
3.	Prix à payer par le consommateur, le kg. net B. Speculoos:	26,75
	Emballé en demi-boîtes de 1.800 g. cautionnées :	
1.	Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe de transmission forfaitaire comprise, le kg. net	24.30
2.	Prix à payer par le détaillant, franco magasin du détaillant, taxe de facture non comprise,	₹ 1
٠		26,50

départ moulin, taxe non comprise, les 100 kg. 645, — 3. Prix à payer par le consommateur, le kg. net. 30, —

La pièce.

§ 6. - Pain d'épice

A.	Pain	d'épice	(ordinaire) :
----	------	---------	------------	-----

1.	Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée
	franco gare grossiste, taxe forfaitaire de 9 p. c.
	comprise, le kg. noids netfr

- 2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. poids net.....
- 3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids
 - B. Pain d'épice de fantaisie :
- 1. Prix à payer par le grossiste, marchandise livrée franco gare grossiste, taxe forfaitaire de 9 p. c. comprise, le kg. poids net.....
- 2. Prix à payer par le détaillant, marchandise livrée franco magasin détaillant, taxe de facture non comprise, le kg. poids net.....
- 3. Prix à payer par le consommateur, le kg. poids net

Il y a lieu d'entendre par pain d'épice de fantaisie, du pain d'épice pour la fabrication duquel il a été fait usage de miel naturel, de fruits confits, de noisettes, d'amandes. Cette énumération est exemplative et non limitative; n'est considéré comme pain d'épice ordinaire que celui fabriqué à base de sucre, de sucre interverti, de miel artificiel ou de sirop de sucre.

§ 7. — Pâtisserie

	IIIA au (onsommateur	•			
					Le	kg.
					_	-
24.	Spéculoos	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	fr.	30	,

§ 8. - Chocolat.

1º Les prix maxima de vente du chocolat en tablettes et en bâtons sont fixés comme suit :

	Prix au grossiste, franco gare ou magasin grossiste,	Prix au détaillant, franco magasin détaillant, taxe de facture	Prix au co	onsommateur	
	taxe comprise Le kg. net	non comprise Le kg. net	Le kg. net	Le bâton de 50 g.	
Chocolat fondant	44,80 43,— 46,85 51,40	43,40 48,50 47,— 51,20 55,90 41,30	50, 56, 55, 60, 65, 48,	2,50 2,80 2,75 3,— 3,25 2,40	

15,10

16,-

17,50

20,35

21,60

23,50

2º Les bâtons de chocolat dont le poids net n'atteint pas ou dépasse les 50 g. seront vendus au consommateur

des prix en rapport avec leur poids.

Les bâtons, tablettes ou articles de chocolat plein ou de chocolat plein aux noisettes d'un poids de 15 g. ou plus ne seront pas considérés comme articles de fantaisie. Leurs prix ne pourront pas dépasser les prix maxima prévus au 1º du présent paragraphe.

La même disposition est applicable au chocolat au praliné et au chocolat à la crème vendus sous forme de tablettes

ou de bâtons d'un poids de 25 g. ou plus;

3º Les dispositions des 1º et 2º du présent paragraphe sont d'application pour les chocolats de fabrication indigène ainsi que pour les chocolats importés.

Pour leur application, il n'est fait aucune distinction entre les chocolats ordinaires et ceux fabriqués au moyen

de chocolat de couverture.

§ 9. — Chocolat de couverture

Les prix maxima du chocolat de couverture sont fixés comme suit:

Prix au transformateur, livraison franco gare ou magasin du transformateur, taxe comprise, le kg. net :

par livraisons de 25 kg. et plusfr. par livraisons de 10 kg. à moins de 25 kg. ... par livraisons de moins de 10 kg. 42,10

Le chocolat de couverture, aussi bien importé qu'indigène, doit être destiné uniquement à la transformation. Il ne peut être vendu tel quel au consommateur.

§ 10. — Cacao en poudre

Les prix du cacao en poudre ne peuvent pas dépasser les prix publiés au Moniteur belge du 30 janvier 1947,

Ces prix s'entendent pour du cacao en poudre d'une teneur en graisse de cacao d'au moins 20 p. c.

Ils sont d'application pour les cacaos en poudre indigènes et importés, lors de la vente aux consommateurs et aux transformateurs.

§ 11. - Viande

§ 11. — vianae	
Prix maxima de vente au détail de la viande : 1. Viande bovine :	
Rôtisfr. Carbonnades, bouillis sans os	70,— 35,—
Hachis Bouilli avec os	35,— 28,—
2. Viande de veau :	,
Rôtis 1 ^{re} catégorie	70,—
Rôtis 2º catégorie	50,
Blanquette	30,—
Hachis	30,—
Foie, ris, rognons	55,
3. Viande porcine :	
Rôtis	55,
Poitrine fraîche et salée	47,50
Hachis, lard gras, panne	42,50
Saucisses de viande de porc	45, -
4. Viande ovine et caprine :	
Rôtis 1 ^{re} catégorie	50,
Rôtis 2º catégorie	45,
Ragout	25 , $-\!\!-\!\!$
5. Viande chevaline :	
Rôtis 1 ^{re} catégorie	45,
Rôtis 2º catégorie	40,—
Carbonnades et hachis	27,50
Bouillis avec os	25 , $-\!\!-\!\!$

Abats

Les abats et parties d'abats vendus à l'état brut dans les abattoirs ou vendus au détail à l'état frais ou congelé sont soumis à la règle du prix normal.

§ 12. — Charcuterie

1. Le prix de vente au consommateur du jambon cuit sans os et de l'épaule de porc cuite sans os, du carré désossé, dégraissé et découenné fumé (bacon), du filet de saxe ne peut dépasser 80 francs.

Le prix de vente des produits mentionnés ci-dessus ne peut dépasser : lors de la vente au détaillant, 68 francs; lors de la vente au grossiste, 64 fr. 50.

- 2. Le prix de vente du jambon fumé avec os, de l'épaule de porc fumée avec os ne peut dépasser 80 francs au consommateur, 63 francs au détaillant et 60 francs au grossiste.
- 3. Le prix de vente au consommateur du salamis et de la langue bovine fumée et cuite et des plats cuisinés contenant au minimum 30 p. c. de viande de bœuf ne peut dépasser 70 francs.

Le prix de vente des produits mentionnés ci-dessus ne peut dépasser : lors de la vente au détaillant, 60 francs; lors de la vente au grossiste, 57 francs.

4. Le lard de poitrine fumé et les produits de charcuterie autres que ceux repris plus haut ne peuvent être vendus au consommateur à un prix supérieur à 55 francs le kg.; au détaillant à un prix supérieur à 47 francs et au grossiste à un prix supérieur à 44 fr. 50.

Lorsqu'il s'agit de produits de charcuterie mis en boîtes, les prix mentionnés plus haut pour la vente au grossiste, soit respectivement 64 fr. 50., 57 francs et 44 fr. 50., ne peuvent être majorés que du seul coût de la boîte.

5. Le prix de vente du filet d'Anvers fabriqué au moyen de viande chevaline ne peut dépasser 45 francs le kg. au consommateur, 37 francs au détaillant et 35 francs au grossiste.

Pour les produits de charcuterie mis en boîte, la marge bénéficiaire accordée au grossiste est fixée à 5 p. c. du prix d'achat et la marge bénéficiaire accordée au détaillant à 15 p. c. du prix d'achat au grossiste.

§ 13. - Huile de table

§ 15. - Saindoux

	3			
	Franco destina- tion en allège ou sur wagon	Au détaillant ex-magasin grossiste	Franco magasin détaillant	Au consommateur
Prix à payer par kg. de saindoux non condi- tionné pour la vente en détailfr. Prix à payer par kg. de saindoux, conditionné	31,50	33,50	34,	39,50
par le grossiste pour la vente en détail	31,—	34,50	35,—	39,50
Prix à payer par kg. de saindoux, conditionné pour la vente en détail	32,—	34,50	35,—	39,50

§ 16. — Fromages indigenes

1. Prix à payer pour le fromage à pâte dure « Gouda » 40+ contenant au maximum 55 p. c. d'eau :

	Première qualité 	marque de contrôle
a) Pris à la fromagerie par le grossiste,	le kg.	le kg.
taxe forfaitaire comprisefr.	35,	27,—
b) Livré franco détaillant	38,	40,
c) Livré franco gros consommateur.	39.—	41,
d) Par le consommateur	42,—	44,
Fromage impropre à la consom	mation :	
Pris à la fromagerie, taxe comprise, l	e kg	29,—
Les prix mentionnés ci-dessus s'app	oliquent au	x fromages
à pâte dure ayant subi une maturat		
au minimum.		1
		

2. Prix à payer pour le fromage à pâte dure « Port-Salut » 40+, contenant au maximum 58 p. c. d'eau :

,	Première qualité —	Avec marque de contrôle
 a) Pris à la fromagerie par le grossiste, taxe forfaitaire comprisefr. b) Livré franco détaillant c) Livré franco gros consommateur. d) Par le consommateur 	le kg. 33,— 36,— 37,— 40,—	le kg. 35,— 38,— 39,— 42,—

Fromage impropre à la consommation:

Pris à la fromagerie, taxe comprise, le kg..... 27,—

Les prix mentionnés ci-dessus s'appliquent aux fromages à pâte demi-dure ayant subi une maturation de trois semaines au minimum.

- 3. Prix à payer pour le fromage blanc frais 40+, « demisel », contenant au maximum 65 p. c. d'eau :
- 1º Par caissette de 6 pièces de 75 g.:

a) Livree franco detaillant	18,85
b) Livrée franco gros consommateur	19,05
2º Par pièce de 75 g., par le consommateur.	3,60

- 4. Prix à payer pour le fromage de Herve plein gras :
- 1º Non affiné, pris chez le producteur 37,30
- 2º Affiné, contenant au maximum 60 p. c. d'eau :

		Première qualité 		
٠,١	Dais A la fanciamente man la man	1- 1		
a)	Pris à la fromagerie par le gros-	le kg.	le kg.	
	_ sistefr.	. , .	48,75	
b)	Livré franco détaillant	49,75	51,75	
c)	Livré franco gros consommateur.	50,75	52,75	
d)	Par le consommateur	53,—	55,	

5. Prix à payer pour le fromage Camembert 40+, contenant au maximum 60 p. c. d'eau, par boîte de 300 g.:

	Avec emière marque ualité de	Emballé En en papier parchemin vrac par le fabricant
	- contrôle 	a) Pris à la fromagerie par le kg. 250 g. 150 g. 75 g. le grossistefr. 10,20 2,65 1,65 0,85
c) Livré franco gros consommateur. 11	0,65 11,15 1,— 11,50 2,— 12,50	b) Livré franco détaillant 11,70 2,95 1,80 0,95 c) Livré franco gros consommateur 12,20 3,10 1,90 1,05 d) Par le consommateur 14,60 3,75 2,20 1,15
6. Prix à payer pour le fromage de Br au maximum 60 p. c. d'eau :	Avec	12. Prix à payer pour le fromage blanc frais fabriqué au moyen de lait battu et pour la caillebotte de conservation
	emière marque ualité de contrôle	contenant au maximum 70 p. c. d'eau : Emballé En en papier parchemin vrac par le fabricant
siste	e kg. le kg. 5,25 27,25 7,75 29,75 3,25 30,25 1,75 33,75	a) Pris à la fromagerie par le kg. 250 g. 150 g. 75 g. le grossistefr. 11,90 3,10 1,90 0,95 b) Livré franco détaillant 13,40 3,40 2,05 1,—c) Livré franco gros consom-
7. Prix à payer pour le fromage de contenant au maximum 60 p. c. d'eau, pa		mateur
. •	Avec emière marque ualité de	13. Prix à payer pour le fromage de Bruxelles et de Limbourg affiné, contenant au maximum 64 p. c. d'eau, par kg. :
b) Livré franco détaillant	contrôle 3,80 4, 4,10 4,30 4,30 4,50 4,50 4,75	a) Pris à la fromagerie par le grossiste
8. Prix à payer pour le fromage blan moyen de lait écrémé et contenant au d'eau :	c frais fabriqué au	§ 17. — Saumon au naturel. Les prix de vente des conserves de saumon au naturel sont fixés comme suit:
En e vrac	Emballé n papier parchemin par le fabricant	La boîte La boîte de de 1/2 lb. 1 lb.
le grossiste	250 g. 150 g. 75 g. 1,35 0,85 0,45 1,55 0,95 0,50 1,75 1, 0,55 2, 1,25 0,65	Prix à payer par le grossiste, franco gare ou magasin grossiste, taxe comprisefr. 8,10 16,20 Prix à payer par le détaillant, franco gare au magasin détaillant, taxe de facture non comprise 8,85 17,70
9. Prix à payer pour le fromage blan moyen de lait battu et contenant au r d'eau :	c frais fabriqué au maximum 82 p. c.	Prix à payer par le consommateur 10,— 20,— \$ 18. — Lait
En ei	Emballé n papier parchemin par le fabricant	Graisse butyrique et lait écrémé : a) Graisse butyrique :
a) Pris à la fromagerie par le kg. 2 le grossistefr. 5,90 b) Livré franco détaillant 6,70 c) Livré franco gros consommateur	250 g. 150 g. 75 g. 1,60 1,— 0,50 1,80 1,10 0,60 1,90 1,20 0,65 2,30 1,45 0,75	Prix à payer au producteur par les laiteries, par kg
10. Prix à payer pour le fromage ble botte, fabriqué au moyen de lait écrém maximum 75 p. c. d'eau :	anc frais ou caille- té et contenant au	2. Lait entier cru: a) Prix à payer au producteur par le colporteur pour le lait pris à la ferme, le litre 3,70
	Emballé n papier parchemin par le fabricant	b) Prix à payer au producteur par le consommateur pour le lait pris à la ferme, le litre 4,— c) Prix à payer au colporteur par le consommateur pour le lait livré à domicile, le litre 4,50
le grossistefr. 8,95 b) Livré franco détaillant 10,15 c) Livré franco gros consommateur	250 g. 150 g. 75 g. 2,35 1,45 0,75 2,65 1,65 0,85 2,70 1,80 0,95 3,45 2,— 1,10	3. Lait écrémé cru ou lait battu cru : a) Prix à payer au producteur par le producteur-colporteur pour le lait pris à la ferme, le litre
11. Prix à payer pour le fromage blan moyen de lait battu et contenant au d'eau:	e frais fabriqué au	mateur pour le lait pris à la ferme, le litre 1,— c) Prix à payer au producteur-colporteur par le consommateur pour le lait livré à domi- cile, par litre

4.		it standardisé pasteurisé en vrac ou en cru- es :	
	à)	Prix à payer pour le lait livré franco détail-	
		lant, le litre	4,05
	b)	Prix à payer pour le lait livré franco consom-	
	•	mateur	4,10
	c)	Prix à payer pour le lait livré au consomma-	•
	<i>'</i>	teur dans les magasins, le litre	4,55

d) Prix à payer pour le lait livré au domicile

du consommateur, le litre.....

5. Lait écrémé pasteurisé, lait battu pasteurisé et lait écrémé acidifié artificiellement et pasteurisé en vrac ou en cruches:

a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant, le litre..... b) Prix à payer pour le lait livré franco consommateur, le litre 1,30 c) Prix à payer pour le lait livré au consommateur dans les magasins, le litre...... 1,75 d) Prix à payer pour le lait livré au domicile du 1,95

6. Lait standardisé pasteurisé ou lait écrémé pasteurisé impropre à la consommation directe :

consommateur, le litre

Pour le lait standardisé ou pour le lait pasteurisé, livré par une laiterie et qui ne répond pas aux conditions déterminées par le service « Lait, Graisses et Œufs » du Ministère du Ravitaillement pour la vente du lait de consommation, il pourra être décompté 20 centimes par litre au profit de la laiterie qui effectuera le traitement prescrit par le service 1,25 | précité.

7.	Lait standardisé pasteurisé en bouteilles, par bouteille de :	ì 1.	95 ol.	80 cl.	75 cl.	50 ol	l.	40 ol.
	 a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	4,55 4,60 5,05 5,25	4,30 4,35 4,80 5,—	3,70 3,75 4,15 4,35	3,50 3,55 3,85 4,—	2,35 2,40 2,60 2,75)	1,85 1,90 2,10 2,25
8.	Lait écrémé pasteurisé ou lait battu pasteurisé, par bouteille de :	1 1.	95 ol.	80 cl.	75 ol.	50 cl	l. ·	40 ol.
	 a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	1,90 1,95 2,40 2,60	1,80 1,85 2,30 2,50	1,60 1,65 2,05 2,25	1,50 1,55 1,85 2,—	1,— 1,05 1,28	5	0,90 0,95 1,15 1,30
9.	Lait standardisé stérilisé, par bouteille de :	1 1.	95 cl.	90 cl.	80 cl.	75 cl.	50 cl.	40 cl.
	 a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	5,45 5,50 5,95 6,15	5,30 5,35 5,80 6,—	4,95 5,— 5,40 5,60	4,45 4,30 4,90 5,10	4,15 4,20 4,50 4,65	2,70 2,75 2,95 3,10	2,25 2,30 2,50 2,65
10.	Lait écrémé stérilisé en bouteilles, par bouteille de :	1 1.	95 cl.	90 cl.	80 cl.	75 cl.	50 cl.	40 cl.
	 a) Prix à payer pour le lait livré franco détaillant	2,25 2,30 2,75 2,95	2,15 2,20 2,65 2,85	2,05 2,10 2,50 2,70	1,85 1,90 2,30 2,50	1,75 1,80 2,10 2,25	1,15 1,20 1,40 1,55	0,90 0,95 1,15

4,75

Pour les centres de consommation désignés ci-après, les prix du lait peuvent être majorés des montants suivants :

- 10 centimes par litre de lait en vrac;
- 10 centimes par bouteille d'une contenance de 75 cl. et plus;
- 5 centimes par bouteille d'une contenance inférieure à 75 cl.

Toutefois, cette majoration ne s'applique que pour les paragraphes et littéras suivants :

§	4,	littéras	a,	ъ,	c,	d;
§	5,	n	a,	b,	c,	d;
§	7,	»	a,	ь,	c,	d;
§	8,	10	a,	ь,	c,	d;
§	9,	Ð	a,	b,	c,	d;
Ş	10,	»	a,	Ъ,	c,	d.

Province d'Anvers

Anvers, Berchem, Boom, Borgerhout, Brasschaet, Deurne, Ekeren, Geel, Herenthals, Hoboken, Lierre, Malines, Merksem, Molle, Mortsel, Niel, Schoten, Turnhout, Willebroek, Wilrijk.

Province de Brabant

Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Buizingen, Bruxelles, Diegem, Droogenbosch, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Grand-Bigard, Hal, Huizingen, Ixelles, Jette-Saint-Pierre, Koekelberg, Kraainem, Lembeek, Machelen, Meisse, Molenbeek-Saint-Jean, Ruisbroeck, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Strombeek, Uccle, Vilvorde, Watermael, Boitsfort, Wemmel, Woluwe-Saint-Etienne, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Zaventhem, Zellik.

Province de Flandre occidentale

Assebroek, Bruges, Blankenberghe, Emelghem, Herseaux, Comines, Courtrai, Luigne, Mouscron, Ostende, Sint-Andries, Sint-Kruis, Sint-Michiels, Steene, Wervicq, Isegem.

Province de Flandre orientale

Alost, Baasrode, Deynze, Termonde, Destelbergen, Gand, Gentbrugge, Hamme, Hofstade, Ledeberg, Lokeren, Mariakerke, Meirelbeke, Mont-Saint-Amand, Nederbrakel, Ninove, Audenarde, Renaix, Saint-Gilles-Termonde, Saint-Nicolas-Tamise, Waarschot, Wetteren, Zele.

Province de Hainaut

Aiseau, Bouffioulx, Boussu, Charleroi, Châtelet, Châtelineau, Couillet, Courcelles, Cuesmes, Dampremy, Dour, Farciennes, Fayt-lez-Manage, Flénu, Fleurus, Frameries, Gilly, Gosselies, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Hornu, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gægnies, Jemappes, Jumet, La Bouverie, La Louvière, La Hestre, Lambusart, Lodelinsart, Loverval, Manage, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Monceau-sur-Sambre, Mons, Montignies-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Morlanwelz, Pâturages, Pironchamps, Quaregnon, Ransart, Roux, Saint-Ghislain, Wanfercée-Baulet, Warquignies, Wasmes, Wasmuel.

Province de Liège

Alleur, Andrimont, Ans, Angleur, Bellaire, Boncelles, Bressoux, Chaudfontaine, Chênée, Dison, Embourg, Ensival, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Glain, Grâce-Berleur, Grivegnée, Herstal, Heusy, Hollogne-aux-Pierres, Jemeppesur-Meuse, Jupille, Lambermont, Liège, Loncin, Montegnée, Mons-lez-Liège, Ougrée, Petit-Rechain, Rocour, Saint-Nicolas, Seraing, Stembert, Tilleur, Vaux-sous-Chèvremont, Verviers, Vottem, Wandre.

Province de Namur

Arsimont, Auvelais, Belgrade, Bouge, Falisolle, Hamsur-Sambre, Jambes, Jemeppe-sur-Sambre, Moignelée, Moustier-sur-Sambre, Namur, Saint-Servais, Tamines, Velaines-sur-Sambre.

§ 19. - Beurre

1. Beurre de laiterie.

	Beurre avec marque de contrôle	Beurre de deuxième qualité	Beurre de troisième qualité
2) Prix à payer pour le beurre livré franco détail- lant, le kgfr.	75,25	72,75	70,25
Prix à payer par le gros consommateur pour le beurre pris chez le grossiste, le kg	76,50	74,—	71,50
c) Prix à payer pour le beurre livré franco gros consommateur, le kg	77,— 80,—	74,50 77,50	72,— 75,—

2. Beurre de campagne.

Par beurre de campagne, il faut entendre le beurre fabriqué par les beurreries qui ne disposent pas d'une installation de pasteurisation.

a) Prix à payer pour le beurre livré franco	
détaillant, le kgfr.	70,25
b) Prix à payer pour le beurre livré franco gros	
consommateur, le kg	72,—
c) Prix à payer par le consommateur, le kg	75,—

3. Beurre de ferme.

	and the restaure.	
a)	Prix de vente du producteur au distributeur	
•	agréé	72,50
b)	Prix à payer pour le beurre livré franco	
	détaillant, le kg	68,50
c)	Prix à payer pour le beurre livré franço gros	
,	consommateur, le kg	70,50
d١	Prix à naver par le consommateur, le ko	72.50

Au sens du présent arrêté, il faut entendre par gros consommateur, toute collectivité ayant droit à au moins 20 rations journalières de lait ou 20 rations mensuelles de beurre.

4. Beurre de cuisine.

Prix à payer, départ producteur, le kg. 35,-

Pour le beurre impropre à la consommation directe, le prix est celui fixé pour le beurre de cuisine.

Pour le beurre emballé en paquet de moins d'un kilogramme, les prix prévus par le présent arrêté peuvent être augmentés de 50 centimes par kilogramme. Toutefois, le prix au consommateur ne peut être augmenté de ce fait.

Pour le beurre salé, les prix prévus par le présent arrêté sont diminués de 50 centimes par kilogramme. Il est interdit de vendre du beurre contenant plus de 3 p. c. de sel.

§ 20. — Poudre de lait

 Poudre de lait entier « Krause » 25 p. c. en bidons de 25 kg. :

Prix à payer par le grossiste, départ usine,	
	40,
Prix à payer par le détaillant, franco détail-	
lant, taxe non comprise, le kg	43,10
Prix à payer par le consommateur, le kg	50,

z.	rouare	de lait er	1616L « .	URUMBE	cer »	
	; , ,		•		lre qualité 6 p. c. maximum d'eau	2º qualité
	Priv	à naver ne	r la			

Prix à payer par le grossiste, départ		
usine, taxe com- prisefr. Prix à payer par le détaillant, franco	31,90	31,40
détaillant, taxe non comprise Prix à payer par le	34,—	33,50
1 1	~~ ~~	•

consommateur 39,50 39,	38,50
3. Poudre de lait écrémé « Krause »	
Prix à payer par le grossiste départ usine, taxe comprise, le kg	22,—
Prix à payer par le détaillant, taxe non comprise, le kg	23,50 28,50

4. Poudre de lait écrémé « Hatmaker »

	Qualité extra	1re qualité 6 p. c. maximum d'eau	2º qualité
Prix à payer par le grossiste, départ usine, taxe com-			
prisefr. Prix à payer par le détaillant, taxe non comprise fran-	16,70	16,20	15,70
co détaillant Prix à payer par le	18,—	17,50	17,—
consommateur	21,25	20,75	20,25

§ 21. - Lait condensé sucré

ı.	Lait condensé sucré en boîtes de 14 oz. :	
	Prix à payer par le consommateur, la boîtefr.	11,
2.	Lait condensé sucré en boîtes de 15 oz. :	·

Prix à payer par le consommateur, la boîte § 22. — Marchandises destinées à l'alimentation du bétail

	A. Prix à	payer	par les	fabricants	d'aliments pour	bétail :
1.	Froment				fr.	459,70
2.	Seigle					397,30
						385,30
4.	Avoine .					353,80
_	36 "					00= 00

3. Orge	385,
4. Avoine	353,8
5. Maïs	385,
6. Sorgho, Dari rouge, Yellow Milo Corn et millet	
rond destinés aux aliments du bétail ordi-	
naina	385

naires 7. Tourteaux importés

Ces prix s'entendent :

30,90

33,—

- a) pour les matières premières importées : marchandises délivrées par les sections de l'Union interportueire, les 100 kg. poids net, non franco, taxes comprises;
- b) pour les matières premières indigènes : marchandise délivrée départ négociant agréé en céréales, les 100 kg. poids net, sur wagon ou camion, taxes comprises.
 - B. Prix à payer par le consommateur ou l'éleveur-consommateur :

1.	Fromentfr.	493,30
2.	Seigle	430,50
3.	Orge	418,60
4.	Avoine	386,95
5.	Maïs	418,60
6.	Sorgho, Dari rouge, Yellow Milo Corn et millet	
	rond destiné aux aliments du bétail ordi-	
	naires	454,15
7.	Tourteaux	418,60

Ces prix s'entendent les 100 kg. poids net, marchandise livrée franco consommateur ou franco ferme de l'éleveurconsommateur, toutes taxes comprises.

C. Prix à payer par les fabricants d'aliments pour bétail pour les matières premières énumérées ci-dessous :

chandise délivrée départ wagon ou camion, taxe non comprisefr. 3	368,70 275,—
	275 —
2. Sons, les 100 kg. B/N, départ moulin sur	275
	,
3. Remoulage 3	300,
4. Farine fourragère d'avoine :	
	145,
	193,50
c) avec plus de 20 p. c. de cellulose 2	242,
	325.—
6. Bourres d'avoine et d'épeautre	70.50
7. Farine de viande avec une teneur en albumine	
	630.—
8. Farine de poisson avec une teneur en albumine	•
de 45 p. c	472,50
40 20 pt 01 11111111111111111111111111111111	115.—

Les prix des matières premières mentionnées sous les nos 3 à 9 y compris s'entendent les 100 kg. poids net, marchandise délivrée départ, chargée sur wagon ou camion, taxes non comprises.

Art. 3. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays.

Art. 4. — Le présent arrêté entre en vigueur le 385,30 | 1er août 1947.

X - LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté ministériel du 23 mai 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 6 janvier 1947 relatif à la livraison des produits laitiers (Moniteur, 1er juin 1947, p. 5553).

Arrêté ministériel du 10 juin 1947

relatif à la déclaration de stock des boulangers, pâtissiers, grossistes, dépositaires et détaillants en farine (Moniteur, 12 juin 1947, p. 5844).

Arrêté ministériel du 12 juin 1947

modifiant celui du 24 janvier 1946 relatif aux conditions particulières pour l'octroi des licences aux détaillants en produits de viande et aux bouchers (Moniteur, 20 juin 1947, p. 6161).

Arrêté ministériel du 20 juin 1947

fixant les conditions d'attribution des rations de combustibles à usage domestique aux consommateurs ordinaires et exceptionnels (Moniteur, 1° juillet 1947, p. 6409).

Arrêté ministériel du 25 juin 1947

portant création de la carte et des tickets supplémentaires et spéciaux pour charbon (Moniteur, 1er juillet 1947, p. 6412).

Arrêté ministériel du 28 juin 1947

fixant le montant des rations de combustibles à usage domestique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 1947 (Monitour, 1^{er} juillet 1947, p. 6414).

Arrêté ministériel du 5 juillet 1947

modifiant les listes-annexes de l'arrêté ministériel du 5 avril 1947 relatif aux distributions de timbres de ravitaillement et à certains approvisionnements en denrées alimentaires rationnées (Moniteur, 12 juillet 1947, p. 6736).

Arrêté ministériel du 18 juillet 1947

modifiant celui du 1^{er} juillet 1947 relatif à la mobilisation des céréales de 1947 (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7081).

Arrêté du 23 juillet 1947

relatif à la composition de la farine et à la panification (Moniteur, 27 juillet 1947, p. 7044).

Arrêté du 23 juillet 1947

complétant celui du 5 avril 1947 relatif aux distributions de timbres de ravitaillement et à certains approvisionnements en denrées alimentaires rationnées (Moniteur, 30 juillet 1947, p. 7082).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

•			TAUX OF	MCIELS DE	LA BANG	UE NATIO	NALE DE	Belgique				
•			Escompte			1	Prêts et avances sur (*)					
ÉPOQUES	Acceptat. de banques préala bl. visées par B.N.B., traites accept. ou docum.représentat. d'import. ou d'export. de marchandises	Traites acceptées domiciliées en banque et warrants	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificate ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificata à plus de 12 mois	Certificats 3 ½ % 5 ans (1941) et certif, en reglem, des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	CALL- MONEY
1945 Moyenne annuelle	1,	1,50 1,67	1,75 1,92	2,50 2,67	3,— 3,17	2,—	2,46 2,1875	2,58 2,375	3,— 3,17	3,50 3,59	3, - 3,17	0,62 0,58
1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre (à partir du 7). Décembre (à partir du 19). 1947 Janvier Février Man Avril Mai Juin Juillet Août (à partir du 28).	1,— 1,— 1,— 2,— 2,50(1) 2,50(1) 2,50(1) 2,50(1) 2,50(1) 2,50(1) 2,50(1) 3,—(1)	1,50 1,50 1,50 1,50 2,50 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,— 3,—	1,75 1,75 1,75 1,75 2,75 3,25 3,25 3,25 3,25 3,25 3,25 3,25 3,2	2,50 2,50 2,50 2,50 2,50 3,50 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,— 4,—	3,— 3,— 3,— 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 5,—	222222222222222222222222222222222222222	2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875 2,1875	2,375 2,375 2,375 2,375 2,375 2,375 2,375 2,375 2,376 2,376 2,378 2,378 2,378 2,378 2,378	3,— 3,— 3,— 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 5,—	3,50 3,50 3,50 3,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 5,—	3,— 3,— 3,— 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 4,50 5,—	0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 1,

⁽¹⁾ A partir du 16 décembre 1946, les traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises sont escomptées au taux applicable aux traites acceptées domiciliées en banque et warrants.

(*) Quotité de l'avance en août 1947 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	
Obligations décennales (1940-1950)	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942)	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943)	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	
Autres effets publics	

2

Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octo-bre 1941).
Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 févr. 1942). Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique

II - TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES		Banques —	Comptes de	dépôts à (*)	Caiss (d	Soc. Nation de Crédit à l'Industrie			
	vue	15 jours de préavis	. 1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr. (1)	20.000 à 100.000 fr. (1)	au đelà de 100.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 a
Moyennes annuelles :		1						[
1945	0,50	0,80	1,— 1,01	1,25	1,50 1,53	3,— 3,—	1,50	0,50	2,04
1946	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,	1,50	0,50	2,—
Moyennes mensuelles :		1	1		Ì	i	Ì		}
1946 Juin	0,50	0,80	1,	1,25	1,50	3,	1,50	0,50	2,—
Juillet	0,50	0.80	1	1,25	1,50	3.—	1,50	0,50	2,
Août	0,50	0,80	j.—	1,25	1,50	3,— 3,—	1,50	0,50	2,—
Septembre	0,50	0,80	1,	1,25	1,50	3,	1,50	0,50	2,
Octobre	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3.—	1,50	0,50	2,—
Nov. 1º quinzaine.	0,50	0,80		1,25	1,50	3	1,50	0,50	2,
2º quinzaine.	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3	1,50	0,50	2,—
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,
1947 Janvier	0.50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,	1,50	0,50	2,
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3.—	1,50	0,50	3,60 (2)
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril	0,50	0.85	1,10	1,40	1.75	3.—	1,50	0,50	2,50 (2
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,	1,50	0,50	2,50 (2)
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1.75	3	1,50	0,50	2,50(2)

^(*) Moyenne de quatre banques.
(1) Du 1er juillet 1946 au 30 juin 1947, le taux des dépôts a été de 3 % jusqu'à 30.000 fr. et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 fr.

A partir du 1er juillet 1947, le taux des dépôts est de 3 % jusqu'à 50.000 fr. et de 1,5 % jusqu'à 100.000 fr.
(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

- - 32 --

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES METAUX PRECIEUX

		OR			ARGENT					
PÉRIODES	Londres	Naw-York	Вом	BAY	Londres	New-York	Вомвач			
	En sh. et d. par oz. fin	En dollars par oz. fin	En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin	En d. par oz. fin	En cents par oz. fin	En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin		
1938 31 décembre	149/7 1/2 172/3 172/3	35 35 35	81.8 102.4	326/0 409/0	(1) 20,0625 44,— 55,50	42 3/4 70 5/8 88 1/2	134. 4 159. 4	64 76		
Moyennes mensuelles: 1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Pférrier Mare Avril Mai Juin Juillet Août	172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3 172/3	35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 3	105. 8 94. 2 96. 6 99. 7 99.14 99.11 100. 1 104. 4 105. 0 104. 0 106. 2 109.11 113. 9 110.14 109.15	422/0 376/6 385/6 397/9 399/6 398/9 400/3 417/0 420/0 416/0 424/6 438/9 454/3 443/6 439/9	44,— 44,— 53,93 55,50 55,50 55,50 56,50 64,47 47,08 46,83 44,10 41,45 38,84 39,95	70 5/8 83 5/8 90 1/8 90 1/8 90 1/8 90 1/8 87 1/10 76 3/4 77 34 75,63 72,62 66,99 63,57 65,65	175. 4 160.15 166.11 163. 8 165. 8 161. 9 142. 8 162. 7 166. 7 163. 1 169. 5 168. 4 172. 1	84 77 80 80 79 73 68 73 75 78 81 81 83 83		

⁽¹⁾ Cotation par oz. stand.

II - COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 AOUT 1947

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté nº 6 pris à Londres le 1er mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, nº 22)

(en francs belges)

Transferts Billeta DEVISES Cours contractuel Cours acheteur Cours vendeur Cours acheteur Cours vendeur I livre sterling 176,625 176,50 176,75 175,85 176,80 1 dollar U. S. A. 43,70 43,96 43,50 44,-l dollar canadien 43,96 44,06 43,75 44,25 100 francs français..... 36.7969 36,95 36,75 36,84 36,40 100 florins Pays-Bas 1.652.--1.648,-1.656,---1.635,---1.662,-100 francs congolais 100,-100,---100 france luxembourgeois 100.— 100,---1 couronne suédoise..... 12,1936 12,16 12.23 12.10 12.25 1 franc suisse 10,1275 10,10 10,05 10,20 10.15 1 couronne danoise 9,05 9.1326 9.10 9,16 9,25 l couronne norvégienne 8,83125 8,80 8,85 8,75 8,90 100 escudos 176,625 175,75 177.60 175.--178.--100 couronnes tchéco-slovaques 87,655 87,39 87,92 86,80 88,50 100 lires Cours variable établi tous les quinze jours par l'Ufficio Italiano dei Cambi. 100 pesetas 400,---Cours applicable pour les versements en france belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.

10

N. B. - 1 oz troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

I — COURS COMPARES DE QUELQUES FONDS PUBLICS

		Cours au						
DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	ler mai 1940	2 mai 1947	2 juin 1947	1er juillet 1947	1er soût 1947		
I.— Dette intérieure directe de l'Etat belge (Iniérêis à bonifier). Dette 2 ½ % Dette 3 ½ %, 1937 Dette 3 ½ %, 1943 Dette unifiée 4 % Emprunt de la Libération, 4 % 1945 Obligations décennales (1940-1950), 4 % Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ %, 1942 Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ %, 1944 Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ %, 1944 Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ %, 1944 Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ %, 1944 Certificats de Trésorerie à 10 ans, 4 %, 1947 Emprunt à lots 1933, 4 % Emprunt à lots 1933, 4 % Emprunt à lots 1938 (3 ½ %) jusqu'en 1947; ensuite 4 %) Emprunt à lots 1934 (3 % jusqu'en 1946; 3 ½ % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 100,— 1.050,— 500,—	51,75 65,80 69,25 79,50 ————————————————————————————————————	64,— 90,70 82,90 78,75 92,— 89,65 100,20 100,90 99,90 94,90 1.110,— 509,—	63,50 90,70 82,65 78,70 92,35 89,45 100,— 101,— 99,60 94,70 1.108,— 509,— 938,—	62,40 90,90 82,45 78,75 92,45 89,05 100,85 99,60 94,55 1.093,— 507,—	62,25 91,25 82,45 78,90 92,35 88,10 100,30 100,85 100,75 94,75 98,10 1.085,— 505,—		
 II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier). Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,— 500,— 500,— 500,— 100,—	443,— 511,— 510,— 391,— 56,—	538,— 620,— 623,— 510,— 74,50 81,15	535,— 595,— 599,— 502,— 74,90 80,80	528,— 579,— 578,— 495,— 74,10 80,80	530,— 570,— 564,— 498,— 74,10 80,90		
III. — Dette directe de la Colonie. Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888. Intérêts à bonifier : Dette coloniale 1904, 3 %. Dette coloniale 1936, 4 %. (*) Dette coloniale 1937, 3 ½ %.	100, 100, 100,	129,50 64,45 77,50 65,50	302,— 78,50 91,85 82,50	294,— 78,65 92,15 82,50	291, 78,70 92,40 82,40	287, 78,65 92,40 82,20		

^(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX ROURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

II — INI	DICE	MENS	BUEL	DES	ACTIO	ONS A	I XU	BOURS	ES D	E BR	UXEL	LES	ET D'	ANVE	RS	
Source: Institut	Natio	ral de l	Statistiq	jue.												
DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobil., hypothécaires et hôtelières	Tramways, chemins de fer écon et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation Diverses
·			I	ndices	par r	apport	aux	cours d	lu mo	is pré	cédent		•			
1947 ler juillet ler août	98 101	97	97 95 I 1	98 101 ndices	103 99	99 96	98 102 à la	102 94 période	93 108 1936	90 104 à 1938	99 92 = 100	94 95	95 95	97 98	98 103	93 98
1946 2 mai	266 258 246 256 261 244 249 242 226 211 199 192	224 214 203 210 213 201 108 186 175 175 175 169 161	356 346 321 322 346 316 302 299 268 255 247 229 228	159 151 142 142 151 136 134 128 123 115 110 103	167 172 167 172 170 153 156 147 123 112 113	167 165 154 158 157 141 161 146 128 120 118	269 257 244 253 266 250 252 242 229 213 200 190	194 182 172 179 182 165 163 155 143 145 135 122	308 302 282 305 322 304 303 297 268 244 240 223 225	263 235 227 231 222 206 236 227 209 208 192 173 180	282 275 244 256 267 240 240 235 221 186 187 171	584 559 529 533 546 495 494 456 405 364 351 332 327	420 422 407 416 431 398 385 372 347 313 307 290 286	400 392 377 386 404 391 380 373 350 315 313 304 308	353 342 331 353 360 343 355 353 335 308 286 283 287	319 320 304 311 323 303 208 293 276 263 253 238 237
2 juin 1er juillet 1er août	166 162 164	144 140 143	199 193 184	93 91 92	96 99 98	107 106 102	171 167 171	122 124 117	194 181 195	157 142 148	142 140 129	272 256 244	243 232 221	259 251 245	237 233 240	205 205 191 200 190 196

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source: Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

	Nombre	Obligations	de sociétés	Act	ions	Total		
	de séances		Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs	
1945 (1)	134 245	112 253	108 234	3.797 6.300	6.715 11. 14 5	3.909 6.553	6.823 11.379	
Juillet	19 22 20 21	19 25 22 21	18 23 20 19	455 499 557 507	787 921 1.055 867	474 524 579 528	805 944 1.075 886	
Octobre	23 18 20 21	22 21 24 18 20 21	21 17 18 20 14	450 420 414 374 331	755 727 652 607 504	474 438 434 395 347	776 744 670 627 518	
Février	20 20 20 18 21	16 18 16 14 16	16 16 15 12 14	331 377 327 264 364	554 443 345 410	395 343 278 380	570 458 357 424	
Juin Juillet	21 22 20	15 15 13	14 14 11	339 357	325 415	354 370	339 426	

⁽¹⁾ Les bourses ont été fermées du 1er septembre 1944 au 3 juin 1945 inclus.

IV - COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

				Types Do)MINANTS		Sendement		DE 8	ATIONS DOIÉTÉS
	,		Cours			Туре	Types divers			
DATES	I	II	Ш	IV Entreprises	I	11	III	IV Entreprises		
• : •	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	industrielles et commerciales	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	industrielles et commercial	Valeur boursière moyenne	
	4 %	4 %	4 %	4 % 4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 % 4 1/2	%	
1946 3 juin 1er juillet 2 septembre 2 septembre 4 novembre 2 décembre 3 fávrier 3 mars 1er avril 2 mai 2 juin 1er juillet 1er août	100,— 94,75 92,40 92,20 91,80 91,15 90,55 90,70 91,15 91,40 91,55 92,— 92,35 92,45 92,35	99,75 96,50 92,75 92,15 92,— 91,40 91,— 90,70 91,— 91,40 91,55 91,85 92,15 92,40	96,20 94,75 93,03 92,30 91,70 91,20 90,67 90,27 p 91,10 p 91,06 p 91,08 p 90,93 p 90,28 p 90,12	94,62 98,61 93,19 97,15 91,34 97,82 91,86 97,34 92,11 97,61 91,42 97,08 89,74 96,18 89,17 96,05 90,057 98,33 9 90,67 9 98,33 9 90,63 9 98,17 9 89,29 97,14 2 89,80 9 96,22 9 87,61 9 97,52	4,33 4,34 4,36 4,39 4,42 4,41 4,38 4,37 4,35 4,35 4,33	4,01 4,14 4,31 4,35 4,38 4,40 4,41 4,40 4,38 4,37 4,35 4,33 4,33 4,33	4,16 4,22 4,30 4,33 4,38 4,41 4,43 p 4,40 p 4,41 p 4,39 p 4,39 p 4,44 p 4,43 p 4,44	1,23 4,29 4,38 4,35 4,38 4,46 4,49 7,4,41 7,4,41 7,4,41 7,4,41 7,4,42 7,4,45 7,4,45 7,4,57	3 95,11 95,22 94,96 1 95,1: 4 94,77 8 93,76 8 93,76 8 9 96,55 8 9 96,53 9 96,42 2 96,43	4,58 4,57 4,59 4,58 4,60 4,64

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

15

16

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

		Co	nstitutions	DE SOCIÉTÉ	8		Augmentations de capital (Sociétés anonymes)				
PERIODES	anonyme	s et en con par actions	nmandite	de perso	nes à respo limitée	onsabilité	(Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)				
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale	
1945 1946 1946 7 premiers mois (*) 1947 7 premiers mois	870 1.372 769 765	749.335 1.900.554 986 511 817.950	512.803 1.388.573 745.523 676.666	1.542 2.096 1.321 943	423.196 623.881 376.877 288.740	560.783 334.950			602.926 3.195.352 1.126 726 4.263.088	482.024 2.587.184 932.850 3.209.955	
1946 Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre (*) 1947 Janvier Février Mare Avril Mai	105 117 122 80 107 101 126 189 116 111 112 119	145.585 122.462 145.240 63.391 125.207 74.989 404.893 245.563 175.043 95.110 140.056 94.234 123.825	206.588 55.459 104.272 65.149 216.773 201.397 151.507 66.235	189 1811 209 127 164 139 208 139 166 166	57.108 40.127 72.159 42.640 43.765 46.928 50.946 62.725 39.280 42.347 53.376 43.642	51.979 36.414 67.864 38.896 41.927 41.463 45.734 57.813 37.257 41.098 49.716 41.946 31.794	74 44 56 35 42 56 62 126 56 42 68 68	756.510 140.715 109.635 91.565 107.490 276.736 861.488 630.747 183.474 1.205.261 362.060 396.377	433.101 155.523 93.241 121.556 108.100 804.206 193.753 841.011 409.567 253.755 1.805.085 170.822 291.436	127.919	
JuinJuillet	104 110		78.045	95	42.207 32.789	37.132 30.500	67	672.047 222.126	881.768 450.655	563.847	

PÉRIODES	Émis d'oblig		Ensemble des émissions	Primes d'émission (1)		ATIONS EN ESPÈCES	Émissions destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Émissiens nettes (5)
	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1945. 1946. 1946 7 premiers mois	30 41 23 25	1.093.840 880.800 542.300 756.500	2.869.297 6.600.587 3.032.414 6.126.278	140.699 156.550 44.560 40.886	647.526 1.312.739 690.712 623.427	17.065 1.122.416 113.979 2.021.146	11.989 14.008 14.008	1.935.456 3.125.727 1.781.484 2.308.876
1946 Mai Juin Juilet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Oécembre (*) 1947 Janvier Mars Avril Mai Juin Juillet	6433 4653532633	135.150 55.000 90.000 46.000 45.000 158.000 89.500 150.000 256.000 34.000 22.500 100.000 174.000 20.000	770.944 373.112 500.840 273.587 277.072 971.123 807.592 1.238.799 773.890 647.212 2.032.517 331.198 550.360 1.186.344 604.757	27.327 280 3.387 13.387 125.125 15.802 78.393 4.278 	79.774 78.943 165.093 48.589 81.706 102.909 115.710 273.113 134.544 59.187 142.015 67.841 71.389 65.232 83.219	18.934 51.300 13.924 31.803 21.887 336.698 21.672 596.377 33.635 143.691 940.308 63.721 99.193 440.075 300.623	14.008	581.927 163.275 265.327 137.585 113.436 274.222 511.381 306.649 451.604 381.020 581.248 147.157 266.394 348.398 135.115

⁽¹⁾ Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Comprises dans les augmentations de capital.
(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprenent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.
(*) Depuis janvier 1947, les données de ce tableau nous sont communiquées par l'Institut national de Statistique.

V — EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES Détail des émissions

(milliers de francs)

Source: Institut National de Statistique.

JUIN 1947

	et et	Const anonyr	nes		de perso	nnes		(sociétés par (sociétés	s anonymen comma en comma actions) de perso	nes) andite nnes		Emission d'obligati		nission les montants 	Арро	orts en n	es qu'en	de réserves dans les de capital)	(Si	issol de so sociétés an ociétés en dite par a ociétés de	onymes) comman- ctions) personnes	an (so	RÉDUC- IONS DE CAPITAL sociétés nonymes) ociétés en ommand.
RUBRIQUES		par act			limité			à respons	sabilité lin	nitée)				s d'émi s dans libérés)	Constit de so	ciétés	A	de ré dans l de ca	à 1	responsabili	télimitée)	(80	r actions) ociétés de rsonnes à
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		Nombre	_	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Prime (non comprise	anonymes et en commandite par actions	de personnes responsabilité limitée	Augmen- tations de capital	Incorporations (comprises d augmentations		iquida- tions Montant	Fusions Montan	l Pres	sponsab. imitée) Montant
Banques	<u> </u>	10.000	10.000	<u> </u>										<u> </u>									
Assurances Opérations financières et immobilières Commerce de détail Comm. de gros et comm. extérieur. Fabrications métalliques Métallurgie du fer Métaux non ferreux Industrie textile Industries alimentaires Industrie du bois Industrie du verre Electricité. Gaz Eau Cuir Papier et imprimerie Transport Tourisme Intermédiaires Déchets et matières de récupération Constructions Charbons Terre cuite Ciment et industries connexes Carrières Chaux Industrie du tabac. Industrie du tabac. Industrie du diamant Editions, librairies, presse Films, théâtres, attractions Artisanat Agric., Hortic., Pêche, Elevage.	2 100 27 1 10 2 15 1 1 3 3 3 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	700 5.800 11.008 11.219 5.000 5.750 4.900 1.750 5.300 1.900 1.50 5.350 1.600 3.900 2.425 850	700 3.200 9.342 10.711 5.000	2 13 22 7 - 6 5 4 1 - 1 1 8 - - - - - - - - - - - - - - -	5.190 2.471 6.129 1.546 — 6.095 2.900 1.115 500 — 200 1.000 1.520 — 2.281 — — 100 — 1000 — 2.710	5.190 2.187 5.299 1.546	1 7 9 1 1 1 9 3 6 - 1 1 2 - 3 - 1 1 3 - 1 1 - 1 - 1	9.900	100 	17.440 4.883 100 20.013 2000 49.614 2.645 375.822		150.000 20.000		216	350 1.144 4.980 7.923 — 3.864 4.160 1.748 1.060 — — 1.790 58 480 — 200 — 225 — 150 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	4.900 1.148 1.675 861 4.330 299 906 100 1.000 465 1.621 1.313 3.110	1.300 717	40.000 14.450 550 31.227 2.300 326.628 5.550 120 2.525 16.725	1 3 3 1 1 2 2 2 2 1 1 1 1 3 3 - 1	500			2.253 400
Divers non dénommés	104		78.045			37.132	_		<u> </u>	563.847	I —i	174.000		621	36.747	21 .778		440.075	·Il	23.235	_	4	4.528

⁽¹⁾ Coopératives : 15 sociétés constituées au capital minimum de 5.876.460 francs; 12 sociétés dissoutes au capital minimum de 1.859.514 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES Détail des émissions

(milliers de francs)

Source: Institut National de Statistique.

JUILLET 1947

		Const	TUTIONS	de s	ociétés (A	(sociétés par	s anonymen comma	es) indite		Emission		ssion les montants		ions autr	es qu'en		(80 (80	ssol. de so sociétés an ciétés en dite par s	onymes) ' comman- actions)	C/ (s	RÉDUC- IONS DE SAPITAL SOCIÉTÉS IONYMES) ICIÉTÉS EN
RUBRIQUES	et	en comr par acti	nandite		à responsa limité	bilité		(sociétés à respons	de perso sabilité lin	ones nitée)	_			es d'émis es dans l libérés)	Constit de soc	ciétés	Augmen-	dans les dans les de capital)		ciétés de esponsabil		par (so	mmand. ractions) riétés de rsonnes à
	e <u>r</u>	Montant	Montant libéré	910	Montant	Montant libéré	ore	Capital	Augmen-	Montant libéré	ore	Montant	prunts ersion	Prim compris	nes et en aandite actions	personnes sponsabilité limitée	tations de capital	rations prises	t	quida- cions	Fusions		sponsab. imitée)
	Nombre	nominal	sur valeur nominale	Nombre	nominal	sur valeur nominale	Nombre	•	tation nominale	sur valeur nominale	Nombre	nominal	dont em	oo uou)	anonymes command par action	de perse à respons limit	•	Incorporations (comprises d augmentations	Nombre	Montant	Montant	Nombre	Montant
Banques	-	-	_	-		_	2	3.000	7.000	7.000				550	_		_	1.500	-	_ -			_
Assurances Opérations financières et immobilières Commerce de détail Comm, de gros et comm, extérieur	2 12 18	3.732 15.850 10.620	3.482 11.450 10.620		1.950 5.558 2.776	1.890 5.478 2.676	1 2 9	13.000 870 44.700	1.000 530 151.250	1.000 530 100.690	1	15.000		3.050	2.720 129 5.641	1.673 3.241 1.470		30 85.000		10.140 300 1.874		1	1.500
Fabrications métalliques Métallurgie du fer Métaux non ferreux	10 1	7.890 250	5.674 189 —	5 2	1.260 660	1.260 660 —	8 1 1	27.395 1.500 30.006	37.005 8.500 119.994	25.432 8.500 119.994		_		240 	3.543 122 —	885 400 	=	10.910 — 119.994	2	750		1	6. 500
Industrie textile	11 3 5	6.802 16.100 2.150 4.100	6.192 16.100 2.025 4.100	10 6	2.951 4.200 1.142 900		4 3 1	4.550 8.050 200 1.020	3.250 13.950 200 1.230	2.700 13.950 200 430		3.000		-	4.868 15.324 1.360 3.186	1.366 2.991 686 530	300 500 130	9.200	1 3 2	591 - 60 - 575 - 600 -			 500
Industrie chimique Industrie du verre Electricité Gaz	1 -	385 400	385 400		_ _ _	 	1 	1.200	6.300	6.300		=		=	385 — 400	— — —	=	6.300 — —					
Eau	8 5	6.629 14.010	4.747 13.917 500		— 400 750 1,231	 400 750 1.231	2	 340 225 10.000	 185 100 15.000	 185 100 3.000	_ _			_ 	3.537 13.389 115	140 700 997	 15	. =	1 1	1.000 246 810			_
Transport Tourisme Intermédiaires Déchets et matières de récupération	5 4	500 2.180 500		1	50 51	50 51 —	1 1	400 100	200 400	200 400 —		_	=		1.805 2		_ 		1	210		1	
Constructions Charbons Terre cuite	2 - -	3.200	2.811 — —	$\frac{1}{2}$	150 1.300	150 - 1.140	1	3.300 60.000 —	5.400 60.000 —	5.400 60.000 	 		-	=	2.562 —	 	=	1.100 60.000 —		400			_
Ciment et industries connexes			1 1 1	_ 	150 — — —	150 — — —		 4.690	 5.310	 5.310		-	_ _ _	 - 1.438		- 46 		=					
Industrie du tabac	- 1 1	300 250	— 300 250		_ 3.730	 3.280		1.550	3.950	_ 1.590		-	=	_			_	1.000	3	400			_
Films, théâtres, attractions Artisanat Agric., Hortic., Pêche, Elevage Divers non dénommés	2 4 -	475 2.250 — 2.740	475 1.125 — 2.580	ő –	1.000 800 — 1.780	1.000 720 — 1.610	5 -3	1.030 5.000	3.401 6.500	3.401 5.100	_ _ _ 1			- - -		500 547 — 576		689 - 4.500		266			= :
	110			<u> </u>	32.789		5 9			371.412	-			5.278	59.852				- -	18.521		4	8.726

⁽¹⁾ Coopératives: 12 sociétés constituées au capital minimum de 5.874.500 francs; 12 sociétés dissoutes au capital minimum de 1.560.000 francs.

18

V — EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source: Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

					g wo.		ī				ī			- R			/# T./ ###		
İ		Const	TUTION	5 DE	SOCIÉTI	is			MENTATION CAPITAL	s				libérés)	Libér	TIONS	Dissol	TIONS	
CLASSI-		anonyr et er comman par act	1 Idite	l	e person à responsa limité	bilité		(sociétés pa (soc. de	és anonym s en comm r actions) s pers. à r limitée)	and.		EMISSION OBLIGATI		ISSION	AUT QU' ESPi	EN	tions	8 00	DE CAPITAL ant
FICATION	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nomina	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Primes D'ém (non comprises dans les	nts en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	Ranczions de Montant
		Моп	Me Sur ve		Mont	Mo sur ve		ු දු	An	Mo sur ve		Mon	de	non)	Apports	In the	Mont	ant	
				-		1 — 8	Selo	n le lie	eu où s	'exerce	le	ur act	ivité	5				JUIN	1947
Belgique Belgique et étrang.	103	84.869	76.945	95	42.207	37.132	66	667.047	871.768	553.847	\mathbb{L}^3	174.000	=1	621	64.732	430.075	23.235	_	4.523
Congo belge	1	3.500	1.100				1	5.000	10.000	10.000	E	_	_		500	10.000			
Total.	104	88.369		95				672.047 tance d				174.000 émis				440.075	23.235		4.523
1 million et moins de 1 à 5 mil de 5 à 10 mill de 10 à 20 mill de 20 à 50 mill de 50 à 100 mill	88 15 1 —		34.562	88 7 —	23.027 19.180 — — —	21.212 15.920 — — —	32 18 8 3	17.294 37.966 21.250 8.600 192.000	41.989 61.225 43.800 85.628	39.709 31.857 29.904 85.628	1	_		621	30.308 33.624 1.300 — —	.20.724 19.550 12.000 85.628	9.609 13.626 — — —		1.100 3.423 — — —
plus de 100 mill.				_			3	394.937	638.435		_	150.000	긔			300.000			
TOTAL.	104	88.369	78.045	95	42.207		•	672.047 n le lie		•		174.000 ur.act	•	621	65.232	440.075		(ILLE)	4.523 1 1947
Belgique	107	88.313	80.767 — 9.000	-					294.155 8.500	265.312 8.500	3			5.278	83.219	215.623 85.000	18.521		2.225 6.500
TOTAL.	110	101.313	89.767			30.500		222.126 tance d					011:	5.278 annu	83.219 lé	300.623	18.521		8.725
1 million et moins de 1 à 5 mill de 5 à 10 mill de 10 à 20 mill de 20 à 50 mill de 50 à 100 mill plus de 100 mill	89 19 2 —		33.241	118		24.700	30	24.580 40.040 3.500 30.000 34.000 60.000 30.006	12.151 46.010 29.500 35.000 63.000	9.888 38.930 29.500 15.500 12.600 145.000	1 -	5.000	=	3.050 1.678 550 —	30.735 26.640 — 25.844 —	4,229 15,900 15,500 — 145,000 119,994	9.221 1.800 7.500 — — —		725 1.500 6.500
TOTAL.			89.767	121	32.789	30.500	59	222.126	450.655	371.412	3	20.000	-]	5.278	83.219	300.623	18.521	_	8.725

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE (1)

(Emprunts à long terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII - OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII - INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (2)

PÉRIODES	en	à		PÉRIODES	Dépe extraor		Dépenses	ORDINAIRES		2422222	Montant d'après
PERIODES	Belgique	l'étranger		PERIODES	Prélèvements sur comptes	Rembour- sements nets	Avances nettes	Rembour- sements nets		PÉRIODES	los droits d'inscription perçus
	millions de francs	millions				(milliers	le francs)				milliers de fre
1945	13.112	\$ can. 18	l	1945	1.781.174	41.506	740.481	1 597.286	194	5 Moyenne mens.	248.236
1946	65.629	(\$ can. 34 \$ U.S. 100		1946	1.154.595	678.381	1,208.349	896.085	194	6 Moyenne mens.	648.151
1946 Juillet	1.500	\$ can. 3 \$ U.S. 3		1946 Juin Juillet	53.001 78.071	164.874 1.419	90.316 73.767	39.827 10.729	194	6 Juin Juillet	
Août		\$ U.S. 4	ļ	Août		1.065	113.207	22.875	l l	Août	
Septembre .	400	\$ U.S. 3		Septembre	84.835	23.234	94.945	34.999	- 11	Septembre	
Octobre	400	\$ can. 2	1 1	Octobre		3.204	47.260	41.902	li li	Octobre	
Novembre		\$ can. 5	1 1	Novembre.	124.610	148.848	30.862	80.375		Novembre	
Décembre	-	- 1	1 1	Décembre .		168.100	63.948	159.804	1,,,	Décembre	
1947 Janvier		1 - 1		1947 Janvier	97.251	122.185	161.848	219.904	194	7 Janvier	
Février Mars		1 = 1	1 1	Février		51.292 13.654	228.325 181.642	293.099 132.131	,	Février	
Avril			ll	Mars	78.093	47.593	82.904	145.781		Mars	
Mai		Fr. s. 50	1	Mai	60.192	60.458	96.208	45.973		Mai	
Juin		1 3. 00	1 !	Juin	96.836	3.165	40.960	188.854	- 1	Juin	768.137
Juillet		1 -		Juillet		3.455	50.707	53.070	Į.	Juillet	
Août		-	1	Août		4.071	88.369	21.422		Août	

⁽i) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypethèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

I - SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

		Dette d	onsolidée			Dette	à court ter	me (4)	Avoirs des	
EPOQUES (fin de mois)		intérieur	6	extérieure	Dette à moyen terme (3)	intérieure	extérieure	totale	particu- liers en comptes-	Dotte totale (1) (6)
	directe	indirecte	totale	(1) (2)	(intérieure)		(2)		chèques postaux (5)	
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1945 Décembre 1946 Mars Juin Septembre Décembre 1947 Mars Juin Septembre	44.375 105.612 102.712 100.037 96.811 91.922 90.560 89.008	7.953 7.935 7.928 7.856 7.854 7.835 7.828 7.750	52.328 113.547 110.640 107.893 104.665 99.757 98.388 96.758	5.459 7.175 10.205 10.980 11.232 9.887 10.291 10.237	34.239 33.191 32.245 29.103 28.577 28.048 30.088 29.275	96.089 95.498 91.375 92.176 93.283 105.249 105.367 104.835	697 484 484 484 484 229 226 226	96.786 95.982 92.219 92.660 93.767 105.478 105.593 105.061	16.524 14.166 14.408 14.701 15.866 14.725 16.075 16.215	205.386 264.061 259.717 255.337 254.108 257.895 260.435

II - SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES	A 120 jours	au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Total
(fin de mois)	Certificats de trésorerie	Titres assimilés		(1)	(2)	
940 Mars	3.075	263		152	931	4.491
945 Décembre 946 Mars Juin Septembre Décembre 947 Mars Juin Soptembre	42.046 47.918 47.680 49.594 49.551 48.978 48.389 48.884		- - - - - - -	550 550 550 550 550 550 550 550	1.153 1.153 1.153 1.142 1.137 1.137 1.137	43.749 49.621 49.383 51.286 51.238 50.665 50.076

⁽i) Sauf au 31 mars 1940, titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1939.
(2) Sauf au 31 mars 1940, y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la lei du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.

⁽¹⁾ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918, soit 19.151 millions de francs (12.673 millions de francs au 31 mars 1940).

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal; à partir du 31 mars 1945, l'emprunt 5 1/2 p. c. 1934 est décompté sur la base de francs belges 2.907,75 pour 1.000 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance ou moins,

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

sorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants.

III - RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux) (millions de francs)

Source: Moniteur belge.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	' Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1945 1946	9.440 13.014	2.593 7.115	8.124 16.542	20.157 36.671	
1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août	912 1.201 938 1.030 1.314 965 1.330 1.805 1.171 1.390 1.326 1.350 1.239 1.484 1.756	474 496 557 691 858 847 938 799 788 758 754 720 761 812	1.259 1.324 1.376 1.507 1.706 1.640 1.454 1.749 1.360 1.718 1.585 1.524 1.518 1.603 1.494	2.645 3.021 2.871 3.228 3.878 3.452 3.722 4.353 3.319 3.875 3.665 3.594 3.518 3.899 4.070	16.499 19.520 22.391 25.619 29.497 32.949 36.671 4.353 7.672 11.547 15.211 18.805 22.322 26.221 30.291

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 juillet 1947 pour les exercices 1946 et 1947

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source: Moniteur beige.

,	EXERCIO	CE 1946 (1)	EXERC	ICE 1947	JUILLI	ET 1947
	Recettes	Evaluations	Recettes	Evaluations	Recettes ef	fectuées pour
	effectuées	budgétaires	effectuées	budgétaires	l'exercice 1946	l'exercice 1947
I. Contributions directes	15.346	12.720	3.832	3.723	812	672
II. Douanes et accises	7.202	2.847	5.275	3.429	—	811
dont douanes	$2.146 \\ 4.134$	1 400	$1.892 \\ 2.821$	1.340	_	345 410
taxes spéciales de consommat.	4.154 854	2.440	535	2.050	1	52
III. Enregistrement	16.532	9.950	11.048	7.702		1.602
dont enregistrement	1.675	1.200	891	700	-	136
successions	947	900	535	525	-	87
timbre et taxes assimilées	13.733	7.750	9.494	6.415		1.364
Total	39.080	25.517	20.156	14.854	813	3.085
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 1	3.563	+ 5	.302		

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 août 1947 pour les exercices 1946 et 1947

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source: Moniteur belge.

	EXERCIO	Œ 1946 (1)	EXER	CICE 1947	AOUT 1947
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1947
I. Contributions directes I. Douanes et accises dont douanes accises taxes spéciales de consommat. I. Enregistrement	15.346 7.202 2.146 4.134 854 16.532	12.720 2.847 400 2.440 9.950	5.588 6.095 2.217 3.243 604	5.397 3.930 1.530 2.355 8.770	1.756 820 324 422 69 1.494
dont enregistrement	1.675 947 13.733	1 .200 900 7 .750	991 618 10.793	800 600 7.300	100 82 1.299
Total	39.080	25.517	24.225	18.097	4.089
Différence par rapport aux éval. budgét.	+- 1	3.563	+	6.128	

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impots ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.
(1) L'exercice 1946 s'est clôturé le 31 juillet 1947.

3° trimestre	4° trimestre	1er trimestre	2° trimestre
1946 (1)	1946 (4)	1947	1947

Opérations en deniers

(millions de francs)

Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	RECETTES.	1	1	t	
th hollandaise). Produit net de la réserve du 6 ½ % américain			1.348	222 2	189 1
royaux nos 221 et 222 du 27 décembre 1935). Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain, à affecter à la constitution d'une réserve productive (art. 16 de la loi du 24-7-1927). Recettes du trimestre Au 1er janvier 1946 : Ajustement de la contrevaleur en francs belges des soldes des dotations d'amortissement en devises. Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	et hollandaise)	25 2	2	- 3 l	. — 2
DÉPENSES. Au lar janvier 1946 : Ajustement de la contrevaleur en francs belges des soldes des dotations d'amortissement en devises	royaux nos 221 et 222 du 27 décembre 1935)		- 5	26 —	4 —
tissement en devises Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement. 367 367 522 207 520 Annulation de dotation. Service des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tranches suisse et hollandaise). Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1945 et 1946 Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions. Coût des titres acquis pour le portefouille. Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée. Dépenses du trimestre. 367 522 207 520 3 — 10 10 P 24 — 1 — Frais relatifs à l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions. Dépenses du trimestre. 386 535 243 534		489	1 .355	253	196
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1945 et 1946 Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1945 et 1946 Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions. Coût des titres acquis pour le portefeuille Trais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée Dépenses du trimestre 386 535 243 534	tissement en devises		- 522 3		 520 3
pensions	Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1945 et 1946	- 4	_	- 9	10
	pensions	15 	- ⁹ 1	1	= 1
Solde favorable à fin de trimestre	Dépenses du trimestre	386	535	243	534
	Solde favorable à fin de trimestre	1.134	1.954	1.964	1 - 626

Opérations en titres

(millions de francs)

Amortissement de la dette consolidée Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre	341	452	218	287
Conversion de la dette flottante Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
Actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer Beloes Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824 4 . 175	824 4.175	824 4.175	82 4 4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	(2) 5.000 5.000	(2) 5.000 5.000	(2) 5.000 5.000	(3) 5.000 5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (article 11 de la loi du 23 juillet 1926)	10.000	10.000	10.000	10.000
Portefeuille de titres a la fin du trimestre Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2° alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	140	140	141	141
Portefeuille de la réserve du 6 ½ % américain a la fin du trimestre Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	263	263	267	267
Portefeuille des anciennes caisses de pensions à la fin du trimestre Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article le des arrêtés royaux nº 221 et 222 du 27 décembre 1935	976	974	968	968
Dépôts fab des Fondations en vue de la déliveance d'inscriptions nominatives 4 %, 3° série Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n° 267 du 28 mars 1936	1	335	335	335

⁽¹⁾ Non compris les opérations relatives au service de l'emprunt de conversion 4 % 1936 Kr. S. période 1240/1944.
(2) Dont 770.000.000 de francs ont été rachetés ou désignés pour l'amortissement.
(3) Dont 847.000.000 de francs ont été rachetés ou désignés pour l'amortissement.
(4) Y compris les opérations relatives au service de l'emprunt de conversion 4 % 1936 Kr. S., période 1940/1944

(suite)

		Au 31 dé- cembre 1946	Au 31 mars	Au 31 juin 1947	
--	--	--------------------------	------------	--------------------	--

Bilan

(milliers de francs)

ACTIF.		1	i	Ì
Banques, chèques postaux et caisse Mandats à encaisser Placements temporaires en devises étrangères. Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers.	135.599 436.366 552 178.220	130.003 392.046 426 451.371	126.548 344.616 282 556.644	138.056 283.763 164 616.103
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler Dotations échues, restant à encaisser en france belges Dotations échues, restant à encaisser en devises	81.392 54.155 16.985	. 1 410.599 338.941	397.349 100.256 208.066 20	178.666 100.012 78.960
Taxes et frais avancés à récupérer. Placements de la réserve de l'emprunt 6 $\frac{1}{2}$ % américain	230.640	230.640	230.551	230.457
Portefeuille-titres (au prix de revient)	1.133.909 123.000	1.954.027 122.994	1.964.332 123.922	1.626.192 123.918
Total actif	1.256.909	2.077.021	2.088.254	1.750.110
PASSIF.				
Solde des dotations à affecter à l'amortissement: a) en francs belges b) en devises Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain Solde de la provision en vue du paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tr. suisse et holl.). Revenus de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain acquis au Trésor. Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions. Frais d'amortissement avancés par le Trésor, à rembourser. Solde disponible : Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges Contributions volontaires	642.747 195.205 230.688 50.159 7.197 3.498 441 42.149 4.623	870.149 790.313 230.688 50.160 9.417 440 42.150 4.623	911.811 764.709 230.688 49.951 3.271 1.367 437 42.150 4.623	647.756 695.063 230.688 40.184 4.773 5.773 437 42.150 4.623
Excédent des revenus sur les charges	46.772 80.202	46.773 79.081	46.773 79.247	46.773 78.703
	126.974	125.854	126.020	125.476
. Total passif	1.256.909	2.077.021	2.088.254	1.750.110

Compte de pertes et profits

(milliers de francs)

DOIT.			,	
Mali résultant de la réévaluation au 31 mars 1947 des « placements temporaires en devises étrangères »		•	,	
Frais d'administration Frais relatifs à l'amortissement	250 183	244 1.022	285 1.882	255 716
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	433 1.898	1.266	2.168 166	971
Total	2.331	1.266	2.334	971
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés Boni résultant de la réévaluation à fin de trimestre des « placements temporaires en devises étran-	2.327	145	2.334	427
gères ». Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre		1.121	.—	 544
Total	2.331	1.266	2.334	971
Solde favorable à fin de trimestre	80 . 202	79 .081	79 . 247	78.703

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I - RENDEMENT DES SOCIETES ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin 1947

		Nombre sociét		Capital versé	Réserves	RÉSULTAT	rs nets	Dividende brut mis en	Dette obliga- taire	Coupons d'obliga- tions brui
RUBRIQUES		en				Bénéfice	Perte	paiement	(1)	(2)
	recen- sées	béné- fice	en perte			(mill	iers de fran	cs)		
A — Soci	étés a	yant	leur j	or inc ipale	exploits	ation en	Belgique)		
anques	3 27		-	235.000 109.043	208.439 124.193	55.883 35.474	 76	14.826 12.927	_	_
pérations financières et immobilières	32	22	10	240.699	63.451	20.853 24.530	2.711 426	16.297 10.706	229.483 15.641	
ommerce de détail	63	50	13	108.718	42.107 62.637	35.382	1.342	7.305	245	
dustrie des fabrications métalliques étallurgie du fer	40 8				196.564 452.333	88.974 17.402	4.177 435	16.527 13.797	120.846 88.007	3.7
dustrie des métaux non ferreux	3 49			19.050 364.620	7.180 321.362	1.577 105.506	 3.447	$\begin{smallmatrix}60\\20.682\end{smallmatrix}$	$6.276 \\ 2.911$	
dustrie alimentaire	24	15	9	74.650	32.824	10.398	2.917	4.747	6.144	
dustrie dv boisdustrie chimique	11 20	15	5	· 546.233	18.259 332.881	6.628 90.406	$\begin{smallmatrix}20\\1.328\end{smallmatrix}$	1.059 24.189	39.987	1.8
dustrie verrière	3			8.400 19.112	$2.782 \\ 2.207$	839 1.002	_	461 867	— 147.413	6.4
az		_ 2	<u> </u>	19.000	- 1.243	2.215	_	277	1.573	_
ndustrie du cuir	6				12.583	3.306	122	1.278	1.287	
dustrie du papier et industries graphiques	20	12	8		3.681 147.858	3.241 120.323	956	355 180	2.816 14.400	
ourisme					2.267 810	435 922	2.847 59	200 39	2.660	1
échets et matières de récupération		-		46.640	3.960	3.414		1.253	1.000	, –
dustrie du charbon	4	2	2	173.545	549.582	29.146	728		74.389	
dustrie des produits en terre cuite commune menteries et industries connexes				6.950 4.050	4.116 4.400	1.501 453	_	_ 563	=	=
arrières	4		3	31.480	39.696 4.854	3.074	— 1.139	2.385		
dustrie céramique	7	4	3	9.750	- 3.570	1.548	460	91	-	-
dustrie du tabaedustrie du diamant			1 -	55.036 1.150	21.394 2.893	4.178 259	$\frac{4.054}{34}$	_		. =
dition — Librairie — Presse	7	6		30.710 3.050		752 356	731 79	183 140		
rtisanat	14	8	6	7.753	4.515	1.675	308	153	_	-
griculture, horticulture, pêche, élevage ivers (non dénommés)	28	25 —	- 3	230.077	16.244 —	31.756 —	813	21.685 —	=	=
Total	463	366	97	3.882.160	2.385.344	703.408	29.209	173.232	755.078	31.0
B Socié	tés ay	ant l	eur p	rincipale	exploita	tion au (Congo be	elge		
anques, sociétés financières	- a	J - 3		183.000	81.416	21.051	_	_ ₄₇₁	I =	=
ociétés industrielles	14	12		316.046	189.362	73.318	3.860			_
ociétés agricoleservices publics	_6	- 6	_	125.390	_	- 1	_			=
lixtee	. 6	5	i	53.407	11.098	4.224	456	1.527	<u> </u>	
TOTAL	29	26	i	677.843	304.645	129.830	4.316	63.661	-	-
C — 'Soc	iétés	ayant	leur	principal	le exploi	tation à	l'étrange	r		
llectricitéhemins de fer	-		-	3.000	2.819	_	415			=
ramwayslantations, sociétés coloniales			2 - ,	27.800 589.000	979	853	— ₇₉	690 30.154		=
ociétés diverses				209.910						
TOTAL	18	14	4	829.710	227.160	58.256	1.539	33.484	_	
Total général	510	406	104	5.389.713	2.917.149	891.494	35.064	270.377	755 . 07	8 31.0
(1) Les emprunts recensés se rappo (2) En outre, il a été mis en palen	rtent à ient pe	des s ndant	sociétés le moi	différente s de juin	s de celles 1947 :	faisant l	'objet des	colonnes	orécédentes	š.
						(milliers o				
Coup Coup	ons d'en ons d'en	prunts	de la C	de l'Etat	mmunes		210.453 2.670 2.461 31.763			
I 'arm			or OFFIGURE	minos atvers			04.100			
Coup	ons a en	·Promo				_	247.347			

I - RENDEMENT DES SOCIETES ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juillet 1947

Source: Institut National de Statistique.

		Nombri E sociét		Capital versé	Réserves	RÉSULTAT	Perte	Dividende brut mis en pajement	Dette obliga- taire (1)	Coupons d'obliga- tions bruts (2)
RUBRIQUES	recen- sées	en béné- fice	en perte			,	uilliers de fr	<u> </u>		(-,
	ŀ		ľ				,,,			
A — Soc	iétés a	vant	leur 1	pr inc ipale	exploit	ation en	Belgique	;		
	1	1		1		1	. 1	11		1
Sanques Jesurances Defrations financières et immobilières Dommerce de détail Dommerce des fabrications métalliques fétallurgie du fer Industrie des métaux non ferreux Industrie des métaux non ferreux Industrie du bois Industrie du bois Industrie chimique Industrie verrière Electricité Jaz Sau Industrie du papier et industries graphiques L'ensport L'ourisme Intermédiaires Déchets et matières de récupération Industrie du charbon Industrie de la construction Industrie de produits en terre cuite commun Climenteries et industries connexes Jarrières Industrie de la chaux Industrie de la chaux Industrie de la chaux Industrie céramique Industrie de la chaux Industrie de du diment	5 23 3 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	11 10 35 20 4 2 23 19 8 3 10 6 2 2 2 8 10 6 2 7 10 8 6 6 7 11 8 6 6 7 5	- 6 - 5 - 2 10 - 2 1 - 5 2 2 - 2 - 3 - 3	60.620 75.751 106.770 4 800 3.000 53.830 65.895 3.950 38.825 — 155.700 27.550 — 3.800 30.477 134.660 5.676 35.387 100	33.345 876 11.264 501.241 11.580 181 8.289 -4.116 14.333 171.102 838	817 6.651	- 29 3.545 - 429 1.066 - 79 4.522 - 525 - 134 - 10.032 4 6 - 268 - 97 192 7 - 58	12.000 272 13.034 6.437 1.991 5.134 455 250 7.181 1.457 75 3.862 28.445 4.129 556 200 47, 593 3.740 1.339 20.695	334.157 40.555 300 53.486 25.275 51.421 16.829 15.108 2.000 54.250 105 172.951 — 1.851 23.487 — 20.923 158.978 3.340 — 131 — —	2.51 1.22 2.07 77 77 8 2.42 7.16
ndustrie du diamant Edition — Librairie — Presse Film, théâtres Artisanat Arciculture, horticulture, pêche, élevage Divors (non dénommés) Total		6 10 3 10	3	20.225 10.174 16.435	<u> </u>	2.142	3.615 213 3.067 	19 450 1.333 — — — — —————————————————————————	18.500 	
Anglish Sancin			· ·				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-	
B — Soci		yant i	eur p	_			ongo be			
sanques, sociétés financières cociétés commerciales cociétés industrielles cociétés agricoles cervices publics	. 25 . 25	2 21 5 5 1 4 4 4		141.000 62.950 1.528.582 38.395 1.665.725 51.500	52.480 1.219.997 7.850 717.230 196.732	14.996 893.917 7.964 85.847 82.886	2.003	15.175 5.937 637.034 2.632 76.554 60.414		
TOTAL	42	2 41	1	3.488.152	2.220.464	1.108.213	2.003	797.746		·
C — So	ciétés	avant	leur	principa	le exploi	tation à	l'étrange	r		
Clectricité Chemins de fer Cramways	:] =	_ '		255.000	_			21.262 —		7.69
Plantations, sociétés coloniales		1 4	<u> </u>	158.000	7.139	7.842		5.600		<u> </u>
TOTAL		5	-	413.000	<u> </u>			26.862	128.198	
Total général	. 339	274	65	5.828.406	3.834.771	1 .450 .802	30.563	938.311	1.122.018	49.1
(1) Les emprunts recensés se rapp (2) En outre, il a été mis en pai	ortent å ement p	des : endant	sociétés le mo	différente ois de juil	s de celles let 1947 :	faisant l	'objet des	colonnes p	récédentes	4
Couj Couj	ons d'en ons d'en	prunts	de la C des pro	de l'Etat olonie vinces et consismes divers .	mmunes		le francs) 8.510 20.645 21.381 76.013			
Coup	ons, d'en	prunts	extérieu	rs de l'Etat		···.	126.549 15.731	• •		

31

Tableau rétrospectif

	D	Nombre e Société	8	Capital	Réserves	Résultat	S NETS	Dividende brut	Dette obligataire	Coupons d'obliga-
PÉRIODES	recen-	en	en	versé		bén éfic e	perte	mis en paiement	(1)	tions bruts
	sées	béné- fice	perte			(n	rilliers de fra	ncs)		
1945	6.602 7.256 4.705 5.044	5.710	2.376 1.546 976 1.041	47.341.519 31.231.753	20.117.472 20.640.298	1.948.788 5.858.637 4.941.992 6.392.794	1.927.563 635.190 333.273 363.836	2.219.913 2.008.036	8.741.165 4.490.289	358.065
1946 Mai Juin Juilet Acût Septembre Octobre Novembre Décembre (*) 1947 Janvier Février Mars Avril Mai	960 538 337 127 199 419 196 176 68 146 1.288 1.583 1.110	422 263 101 156 342 151 146 57 119 1.015	203 116 74 26 43 77 45 30 11 27 273 321 240	4.428.992 892.876 998.532 4.628.301 3.940.643 2.024.426 333.239 588.308 6.366.637 10.398.966	971.544 1.651.131 2.560.339 306.808 1.593.336 1.725.177 858.158	171.046 797.595 417.342 344.381 60.601	87.520 33.406 32.858 6.133 7.375 14.960 10.926 28.155 14.653 4.386 57.493 143.671 78.006	169.929 215.974 74.326 53.051 291.568 150.873 119.430 24.546 23.904 424.632 786.812	678.807 1.264.339 628.216 563.464 1.033.306 315.510 678.174 1.115.750 684.821 599.493 840.160	29.237 51.231 26.262 23.437 40.141 13.257 28.366 47.735 24.862 24.287
Juin	510 339	406	1.04	5.389.713	2.917.149	891.494	35.064	270.377	755.078	31.040

⁽¹⁾ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Renseignements définitifs. L'addition des éléments des douze mois ne correspond pas au total annuel, étant donné que ce chiffre comprend les sociétés qui publient leur bilan avec retard.

(*) A partir de janvier 1947: statistique établie par l'Institut National de Statistique.

II — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne (Epargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livret à fin d'année
1944	4.483.402	1.638.135	2.845.267	19.422.068 (1)	6.161.671
l 94 5	3.865.396	2.049.814	1.815.582	17.922.760 (2)	6.316.307
1946 Juin	350.853	284.855	65.998	18.461.246	
Juillet	521.731	340.956	180.775	18.642.021	
Août	557.273	350.193	207.080	18.849.101	t
Septembre	383.411	327.626	55.785	18.904.886	
Octobre	389.554	341.191	48.363	18.953.249	ľ
Novembre	391.983	272.598	119.385	19.072.634	i
Décembre	514.251	376.695	137.556	20.686.737 (3)	Ļ
947 Janvierp	621.541	263.882	357.659	21.044.396	į
Févrierp	878.350	425.706	452.644	21.497.040	
Marsp	673.360	387.866	285.494	21.782.534	ł .
<u> Avrilp</u>	561.287	423.355	137 . 952	21.920.486	Ì
Maip	435.347	397.832	37.515	21.958.001	İ
Juin	511.311	4 55. 63 8	55. 673	22.013.674	ŀ
Juilletp	598.445	480.587	117.858	22.131.532	
Aoûtnl	545.504	386.402	159.102	22.290.634	I

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

		(milliers ae francs,		
PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	Employés (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Ouvriers mineurs (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1944 1945	301 .097 295 .752	64.664 113.994	19.494 15.660	385.255 425.406
1946 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet	27.627 29.759 32.871 31.767 29.416 p 29.117 p 29.227	14.208 13.054 14.604 15.328 14.742 p 15.334 p 17.041	4.525 p 3.266	p 138.970
Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mare	p 29.682 p 32.542 p 33.529 p 31.450 p 33.177 p 37.014 p 38.096 p 37.076	p 15.912 p 17.078 p 19.507 p 17.736 p 20.831 p 19.196 p 18.811 p 18.382	p 2.219 p 1.175	p 143.701 p 157.375

⁽¹⁾ Le solde au 31 décembre 1944 comprend les intérêts capitalisés de l'exercice.
(2) Y compris les intérêts capitalisés; mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.
(3) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I - ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement général

•		CHAMBRE	S DE COMP	ENSATION		Vitesse		DE LIQUII URSE DE BI	
	Brux	ELLES ET PR	OVINCE	BRUXI	ELLES	de circulation		Comptant	
PÉRIODES	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	de la monnaie dans les banques (1)	Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (2)
1945 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mensuelle	38 (3) 38 (3)	99 168	72.804 137.049	43 75	61.772 118.292	8,23 10,16	20 (4) 20	1.007 (3) 1.027 (3)	2.269 (4) 2.143
1946 Août	38 38 38 38 38 38 38 38 38	171 176 213 190 203 202 193 207 204	131 .195 142 .914 158 .734 141 .729 157 .588 199 .069 146 .353 157 .835 188 .851	78 79 93 84 90 90 84 93	110 .927 122 .985 136 .160 120 .612 133 .363 175 .654 124 .770 136 .025 155 .831	10,04 — 10,46 — 11,59	20 21 23 18 20 21 20 20 20	1.029 1.026 1.029 1.034 1.027 1.021 1.020 1.022 1.022	1.919 2.007 1.872 1.536 1.581 1.363 1.220 1.364 1.128
Mai Juin Juillet Août	38 38 38 38	201 208 220 197	171.995 264.451 219.838 193.764	90 95 101 90	141.801 227.258 180.759 159.583	14,18 —	18 21 22 20	1.020 1.018 1.020 1.021	999 1.322 1.203 1.037

⁽¹⁾ Rapport des capitaux compensés par trimestre, au solde des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours à la fin du trimestre.
(2) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.
(3) Au 31 décembre.
(4) Moyenne des sept derniers mois.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

PÉRIODES	Call-	money	Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc. Opérations sur l'étranger				Totaux		
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	
1946 Août	2	75.894	,	5.295	70	27.295		0.440	70	. 110 007	
Septembre	2	86.084	1 1				5	2.443	78	110.927	
	Z		l z	8.066	71	26.868	4	1.967	79	122.985	
Octobre	2	91.928	1 1	4.291	86	37.322	4	2.618	93	136.160	
Novembre	2	81.084	1 1	4.527	77	32.668	4	2.332	84	120.612	
Décembre	2	85.957	1	7.175	84	37.723	3	2.508	90	133,363	
1947 Janvier	2	127.214	1	6.886	84	39.456	3	2.098	90	175.654	
Février	2	84.429	1	3.994	78	33.741	3	2.606	84	124.770	
Mars	2	93.220	lı	6.199	87	33.977	2	2.628	92	136.025	
Avril	2	104.563	l ī	6.505	85	42.133	3	2.630	91	155.831	
Mai	$\overline{2}$	93.277	l î l	5.702	84	39.726	3	3.096	90	141.801	
Juin	3	170.511	î	7.469	88	45.745	3	3.533	95	227.258	
Juillet	9	124.846	l î i	4.036	94	48.409					
	3	106.836	! !				3	3.468	101	180.759	
Août	Z	100.830	1 1, (3.752	84	44.669	3	4.325	90	159.582	

II - MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

			(11000	ions ae j	Tunco,					
PÉRIODES	Nombre de comptes	Avoir global (*)	Avoir des particuliers (*)	Crź	DIT	Dá	BIT	Mouve- ment	Opérations sans emploi de	de
	à fin de période	(moyenne	journalière)	Versements	Virements	Chèques et divers	Vi r ements	général	numéraire %	circulation (2)
1945 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mensuelle	(1) 554.315 603.427	17.460 24.153	13.847 16.972	7.977 13.343	27.488 48.350	7.212 12.852	27.488 48.350	70.165 122.896	90 90	2,61 2,91
1946 Août	586.094 589.994 595.824 599.585 603.427 606.748 608.061 609.823	23.785 24.422 24.436 25.316 26.523 25.601	17.788 17.381 17.985 18.019 17.699 17.961 17.894 16.588	13.506 12.768 16.900 15.021 16.412 18.017 16.243 17.262	45.874 46.137 56.075 49.531 54.367 56.434 55.713 51.531	10.952 15.677 16.952 14.216 12.015 20.210 19.614 15.672	45.874 46.137 56.075 49.531 54.367 56.434 55.713 51,531	116.206 120.720 146.003 128.299 137.160 151.096 147.283 135.996	90 90 91 90 90 91 92 91	2,60 3,04 3,20 3,08 2,98 3,12 3,45 3,02
Avril Mai Juin Juillet Août	610.966 611.492 612.277 612.764 613.719	25.052 24.926 25.854 27.092	16.797 17.088 17.899 19.026 19.269	17.969 17.490 17.748 18.653 17.638	55.185 54.025 55.519 56.757 54.273	18.953 16.727 16.695 17.817 18.161	55.185 54.025 55.519 56.757 54.273	147.293 142.267 145.481 149.984 144.345	91 91 91 91 91	3,30 3,30 3,18 3,11 3,14

-- 47 ---

36

⁽¹⁾ Au 31 décembre.
(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.
(*) Ces avoirs comprennent: les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

55 Source: Administration des Mines.

	<u> </u>				MINES DE	HOUILLE				
PÉRIODES	p'ouv	Nombre moyen d'ouvriers Production par bassin (milliers de tonnes) frésents							Nombre moyen de jours	Stock à fin de mois
;	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	.Liège	Campine	TOTAL	d'ex- traction	(milliers de tonnes)
1936-38 Moyenne mensuelle 1945 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mensuelle 1946 Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Jum Juillet Août	64. 978 93. 001 89. 917 90. 891 93. 486 97. 238 98. 449 99. 582 97. 722 99. 234 100. 083 99. 490 94. 521 95. 115	125.238 100.401 132.856 128.505 130.037 135.294 138.695 139.908 140.748 138.438 141.002 143.080 143.270 137.313 138.277 133.404	205 226 297 272 290 330 313 300 355 310 360 359 339 323 291	353 178 248 231 246 273 264 254 292 258 293 294 280 280 250 230	640; 315 448 441 455 503 473 459 515 480 519 506 491 426 469	448 196 301 266 321 354 316 348 316 350 355 342 319 303 276	540 405 604 628 575 627 595 573 636 676 658 615 599 590 534	(2) 2.420 1.319 1.898 1.838 1.887 2.087 1.961 1.892 2.146 1.954 2.198 2.184 2.081 2.081 2.011 1.860 1.827	24,0 23,5 24,6 24,2 24,8 26,9 24,2 23,2 25,6 25,8 24,9 24,5 22,6 23,4	1.502 (1) 287 (1) 311 282 278 306 321 311 318 338 320 294 291 296 302 342

(1) A fin d'année.
(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

	Сов	ES	AggLon	aérés	Hauts fourneaux		Produ	CTION MÉTA	LLURGIQUE	(milliers de	tonnes)
PÉRIODES	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	act (à l de	en ivité a fin la iode)	Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle 1945 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mensuelle 1946 Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août	172 322 323 329 336 327 337 342 308 347 368 385 385	3.831 2.953 3.831 3.839 3.840 3.876 3.878 3.861 3.880 3.886 3.902 3.925 4.096 4.155 4.148	142 66 90 58 66 100 94 93 115 111 133 126 113 110 96	525 546 553 525 506 538 504 540 547 534 575 581 574 574 538 574	(1) (2) (2)	37 22 31 29 30 30 31 32 32 32 32 32 32 32 32	261 61 181 191 205 223 211 216 223 201 223 225 229 228 236 229	253 60 186 194 193 231 215 218 226 202 224 228 223 228 236 222	6,4 4,7 4,5 4,8 5,8 4,8 4,5 5,1 5,1 5,1 5,1	198 54 148 147 163 193 163 172 201 168 198 191 182 176 174	3,8 2,8 2,8 3,4 2,9 2,3 3,3 2,7 2,5 3,4 2,4 2,9

⁽¹⁾ Au 31 décembre 1938. (2) Au 31 décembre.

II - PRODUCTIONS DIVERSES

		Su	CRES		BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES		ALLUMETTES		Pfic	не		
PÉRIODES	Produ	ction	Stocks (sucres bruts et	Déclara- tions en consom-	Quantités de farines	Production d'alcool	Fabrica-	Consom-	Exporta-	aux minque Nieuport,	poisson (2) es d'Ostende Zeebrugge tenberghe		
	aucres bruts	sucres raffinés	raffinés) fin de mois	mation	déclarées	u alcool	won	hadron			Valeurs		
	'	(ton	nes)		(tonnes)	(hectolitres)	(m:	illions de tig	es)	Quantités . (tonnes)	(milliers fr)		
1936-38 Moyen.mens 1945 Moyenne mens. 1946 Moyenne mens. 1946 Août	17.493 11.447 18.350 ————————————————————————————————————	17.183 9.608 9.549 6.480 9.561 12.479 19.427 12.579 8.543 8.071 9.279 9.810 9.461 8.807 11.601 10.230	64.695 59.713 9.541 9.360 62.589 170.138 184.125 166.454 148.603 130.733 111.695 93.310 75.651 55.208		4.572 9.661 10.742 9.246 10.269 10.044 8.660 7.982 6.025 9.230 11.406 13.324 13.148	14 .210 20 .583 28 .153 19 .436 31 .615 17 .207 24 .559 27 .162 24 .486 25 .625 17 .893 17 .239 20 .456 21 .065	2.170 3.778 3.366 4.050 4.599 4.275 4.020 4.357 3.836 4.462 5.053 4.137 4.255 2.772	2.430 2.083 2.558 2.390 1.950 1.950 1.977 1.804 1.077 1.184 1.348	322 1.245 1.521 1.049 2.138 2.190 1.984 2.332 2.208 2.802 3.125 1.905 2.173	1.086 2.886 2.221 1.425 2.569 2.317 2.643 2.870 2.668 6.270 3.962 3.944	23, 469 26, 002 21, 272 18, 426 25, 677 24, 502 29, 976 35, 949 30, 725 54, 771 38, 872 35, 225 528, 701		

⁽¹⁾ Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.
(2) Non compris les harenge, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

Source: Ministère des Travaux publics — Office central d'Electricité et d'Electromécanique.

		Pro	duction totale (centr	ales de 100 kw. et p	lus)	
ndarana		1	Produ	ction (milliers de kwi	h.)	•
PĒRIODES	Total des centrales	Union des Exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total
1936-38 Moyenne mensuelle: 1945 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mensuelle	(1) 343 (1) 321 (1) 323	189.800 223.952 288.174	201.175 111.190 193.296	26.726 12.910 13.160	20.361 16.237 25.642	438.062 (2) 377.058 520.272
1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août	324 323 323 323 323 323 323 329 309 309 309 309 309 309	260 .389 261 .637 260 .629 274 .797 315 .686 313 .182 348 .637 363 .250 337 .233 337 .091 313 .650 295 .057 282 .384 294 453 304 .889	177.137 192.747 189.158 204.677 227.649 222.581 220.277 237.183 201.412 226.743 230.205 243.841 236.846 234.498 220.944	12.170 13.062 12.037 12.286 14.987 16.157 14.230 10.167 8.908 9.094 9.431 9.056 9.271 9.219 8.427	19.962 18.383 20.792 23.543 30.541 30.417 34.443 34.972 31.793 31.132 25.881 22.738 21.915 20.934 23.634	469.658 485.830 482.616 515.303 588.863 582.337 617.587 645.572 579.346 604.080 579.167 570.693 550.416 559.104

IV - DISTRIBUTION DU GAZ (1)

Source : Ministère des Travaux publics.

(milliers de mètres cubes)

	Régies con	nmunales	Sociétés de	distribution	Sociétés indus-	
PÉRIODES	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totelement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'ellés distribuent (gaz acheté)	trielles produc- trices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	Total
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733 4.220 5 .970	463 254 592	1.238 2.717 3.251	38.777 25.935 47.108	13.010 3.823 9.747	53.221 36.950 66.667
1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet	5.794 5.713 5.986 5.771 6.499 6.147 6.778 6.884 6.524 7.355 6.375 6.271 5.669	617 721 758 659 598 524 586 628 507 588 629 657 634 739	3.337 3.454 3.211 3.342 3.349 3.156 3.207 3.231 3.060 3.472 3.241 3.370 3.143 3.203	48.077 48.802 46.728 47.893 48.197 46.197 47.755 48.064 43.611 48.773 50.240 52.472 47.763 49.716	10.497 9.962 8.930 10.592 10.782 10.356 10.287 10.537 9.817 15.334 12.788 14.809 14.095 14.936	68.322 68.653 65.613 68.258 69.425 66.380 68.613 69.344 63.519 75.522 77.580 71.304 74.111

⁽i) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

⁽¹⁾ A fin d'année.
(2) Y compris 12.769 milliers de kwh. produits par les centrales fiottantes.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100)

65 Source: Institut National de Statistique.

						GR	ANDS MAGA	SINS					
			Vêtemen	TS			Амеиві	EMENT		ABTI	CLES DE MI	inage et i)IVERS
	Grands						Grands		nds magas ons mult				
PÉRIODES	magasins sans distinc-	Chi	iffre d'affa mensuel	ires	spécia- lisés dans la	magasins sans distinc-	Chiff	res d'aff mensuel	aires	magasins sans distinc-	Chiffre d'affaires mensuel		
	tion d'acti- vité	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total	confec- tion et la couture	tion d'acti- vité	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total	tion d'acti- vité	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total
Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août	321 362 328 352 467 384 414 311 273 393 438 428 339 345 307	208 230 223 259 368 294 314 242 294 333 335 278 292	333 390 350 362 477 402 444 334 292 397 436 439 357 368 330	326 381 343 357 471 396 439 333 290 391 429 433 352 363 328	297 279 262 326 439 327 309 218 201 402 471 408 291 272	332 381 378 426 464 400 397 343 306 437 429 408 338 374 353	175 225 207 249 264 286 263 160 126 174 495 309 231 227 241	341 390 385 433 471 405 403 352 314 432 422 352 394 368	333 382 376 423 460 399 396 342 305 419 429 409 338 374 353	205 246 2471 264 284 363 415 266 244 304 297 278 251 288 316	152 161 179 181 166 210 216 218 151 178 169 174 167 182 207	213 258 284 276 300 384 442 273 257 321 314 291 261 301 329	207 248 273 265 286 366 418 267 245 305 297 278 251 288 316

	Source :	GRANDS I Institut Na	MAGASINS tional de Sta	atistique	MAGA: SUCCUI	SINS A RSALES	Coopéra	TIVES ET MA	AGASINS PATI	BONAUX	
-		Indice (général				-	Boulan-	Alimen-	Vête-	
PÉRIODES	Grands		ands magasi ayons multip		Indice général	Alimen- tation	Indice général	gerie	tation	ments	
	magasins sans distinction	Ch	niffre d'affair mensuel	res	Source :	Source : B. N. B.	Source :	Source: Banque Nation		utionale	
	d'activité	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total				c.	de Belgique		
1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juillet Août	263 305 304 314 373 375 413 291 261 352 365 350 295 319 316	166 180 191 202 218 233 247 236 170 204 238 230 202 214	269 319 318 323 380 383 439 303 275 359 368 357 304 334 333	260 307 307 313 367 379 423 297 266 346 356 345 295 323 324	255 271 255 287 281 267 298 262 255 303 318 321 303 341 321	228 258 229 244 266 290 319 281 282 292 291 291 274 313 311	172 186 175 180 225 207 212 193 184 222 207 204 180 206	90 86 87 83 95 91 89 86 83 94 89 90 82	222 229 220 204 233 227 272 227 242 265 257 268 255 284 2094	321 357 327 351 516 393 369 363 306 417 414 419 364 414 390	

^(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau no 56.

(Fabrication et importation)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabae à fumer priser et mâcher
FERIODES		(millions de pièces)		(townes)
1936-1938 Moyenne annuelle	195 108 124	593 249 301	5.161 2.562 6.385	13.166 6.065 10.144
1944 2° trimestre 3° id. 4° id. 1945 1° id. 2° id. 3° id. 4° id. 1946 1° id. 2° id. 3° id. 4° id. 1946 1° id. 2° id. 3° id. 4° id.	23 16 13 19 23 32 34 31 31	46 39 38 42 64 71 72 - 76 - 77	521 487 375 437 677 658 790 1.241 1.363 1.607	947 954 977 1.004 1.547 1.607 1.907 2.092 1.996 2.794
1947 ler id. 2e id.	30 25 19	71 54 55	2.174 2.016 2.096	3.262 2.587 2.489

III - ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561 9.605 14.248	698 238 1.189	12.242 11.505 10.406	26.679 2.810 20.657	6.462 1.068 11.380
1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août	15.410 21.387	567 751 934 1.939 2.129 3.441 2.912 1.786 1.151 1.557 1.114 1.899 3.527 3.583 2.119	17.005 17.218 11.857 8.134 8.788 7.343 5.385 6.092 8.391 12.595 14.054 8.053 7.034 11.271 11.050	32.333 20.191 14.827 17.953 31.078 33.001 28.122 29.934 26.216 34.205 27.596 18.781 15.518 21.039 22.239	9.636 20.799 17.491 17.592 18.420 26.133 21.782 12.034 5.316 4.060 5.907 3.401 3.147 2.947 2.232

LES TRANSPORTS

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation (*)

(millions de francs)

	(newtone we france)													
PÉRIODES	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses	Total	Dépenses	Excédent	COEFFICIENT D'EXPLOITATION							
1938 Moyenne mens. (1) 1945 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mens. p 1946 Juin Juillet Août Septembre p Octobre p Novembre p Décembre p 1947 Janvier p Mars p Avril p Mai p Juin p Juillet p Juillet p Août p	123,6 227,3 253,0 274,9 296,9 233,9 210,6 198,2 242,1 194,0	146,6 122,0 360,5 349,6 395,6 376,7 347,5 444,4 415,0 399,0 402,0 384,8 467,3 482,2 430,0 405,7 416,8 410,4	5,2 (2) 12,0 (2) 18,9 18,1 19,7 16,2 16,7 24,0 28,4 28,0 23,1 53,3 27,1 16,6 18,5 21,2	225,6 (1) 257,6 (1) 606,7 620,7 690,2 689,8 598,1 679,0 631,7 665,1 624,4 576,8 714,5 715,7 683,0 662,0 723,3 747,3	238,9 (2) 287,4 (2) 693,0 676,0 687,3 674,3 686,6 687,3 649,3 754,2 722,3 708,4 724,9 738,5 712,2 707,7 766,3 738,4	- 13,3 (2)-29,8 (2)-86,3 - 55,3 + 2,9 + 15,5 - 88,5 - 8,3 - 17,6 - 89,1 - 99,9 - 131,6 - 10,4 - 22,8 - 29,2 - 45,7 - 43,0 + 8,9	105,89 111,58 114,20 108,91 99,58 97,75 114,78 101,22 102,78 113,39 116,98 122,81 101,46 103,19 104,29 102,11 106,94 98,80							

67

⁽¹⁾ Y compris le Nord-Belge.
(2) Ces moyennes ne correspondent pas exactement à la moyenne des douze postes mensuels; la S.N.C.F.B. les a rectifiées tenant compte de certains subsides spéciaux accordés par l'Etat.

(*) A partir de mai 1946, ces montants tiennent compte des subsides accordés par l'Etat.

	-	nbre de v à l'indust	_	lournis		(•	ique du rafic gér	trafic (2) iéral)	
					Voyac	EURS		Gross	SES MARCHAN	(DISES	
PÉRIODES									Tonnes-km	. (millions)	
	A	В	C	A + C	Nombre (milliers)	Voyageurs- km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Service interne belge	Service internat.	Transit	Total
1938 Moyen.mens(3) 1945 Moyen. mens 1946 Moyen. mens	388.982 124.982 268.049	114.745 46.401 85.279	90. 66 5 52.286 38.064	479.647 177.268 306.113	16.004 14.216 18.748	511 416 571	2.119	186 113 214		88 22 58	428 171 391
1946 Juin	252.200 263.999 273.129 291.590	79.698 79.259 82.565 85.921	33.084 35.467 36.554 35.843	285.264 299.466 309.683 327.433	18.424	549 596 612 623	4.072 4.192	194 208 194 218	112 82 114 120	56 73 83 71	363 363 393 40 6
Octobre Novembre Décembre 947 Janvier	336.919 315.947 269.371 292.076	93.899 87.132 86.061 98.571	42.641 43.893 39.641 37.504	379.560 359.840 309.012 329.580	19.631 18.115 19.204 19.798	5 88 555 572	5.237	242 226 200 210	146 140 131	81 86 68 86	46 45 39 43
Février	270.074 316.358 327.786 320.556	96.582 114.635 108.624 105.746	36.589 45.606 43.584 35.424	306.663 361.964 371.370 355.980	17.483 19.202 19.670	520 571	4.212 5.027 5.192	197 230 239 231	141	89 105 96 69	42 50 49 45
Juin Juillet	320.424 313.351 321.896	105.060 97.378 98.215	39.256 42.713 38.429	359.680 356.064	19.439 18.956	624 671	4.868 4.727	225 219 204	164	65 62 85	45 45 48

c) Statistique du trafic (1)

2º Transport des principales grosses marchandises

A - Ensemble du trafic

,					(mill	iers de to	nnes)					
PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Prod. chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2) 1945 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mensuelle	429 168 391	5 · 250 2 · 134 4 · 252	347 230 324	2.161 1.033 1.702	401 112 345	439 105 342	47 6 195 455	794 196 4 6 8	54 20 56	191 70 196	66 23 56	320 149 308
1945 Juin	120 225 345	1.772 2.592 8 609	139 203 314	863 1.105 1.750	35 269 253	97 135 209	181 248 290	218 295 330	8 39 23 40	40 89 179	30 20 47	161 189 214
Juin	370 362 409	4.005 4.012 4.485	274 142 249	1.778 1.611 1.723	260 382 353	309 357 368	401 501 464	397 438 609	53 116	203 175 144	63 50 55	280 303 354 335
Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin	399 439 427 509 496 452 455	4.249 4.557 4.213 5.027 5.192 4.893 4.862	362 204 201 244 231 172 155	1.652 1.859 1.806 2.176 2.057 1.895 1.865	322 388 362 418 393 407 384	380 431 416 487 481 449	418 429 389 415 493 522 508	433 424 272 425 685 710 716	44 58 74 66 59 51	235, 278 277 313 271 214 223	68 94 78 03 103 176 71	392 338 380 419 397 402
Juillet	454 483	4.727 4.830	192	1.731 1.782	410 505	406 473	512	734	41	206	76	419

⁽¹⁾ Non compris les transports militaires.(2) Y compris le Nord-Belge.

<sup>A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.
B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.
C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.
(1) Wagons chemins de fer et particuliers.
(2) Non compris les transports militaires.
(3) Y compris le Nord-Beige.</sup>

71

B — Service interne belge

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com- busti- bles	Minerais	Produits métal- lurgiques	constr.	Produits des car- rières, sables, silex et terres	Textiles, tanne- ries et vête- ment	chimi- ques et phar- maceu-	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux Tonnes- km, trans- portées
					(mill	iers de to	nnes)					(milliere)
1938 Moyenne mensuelle (1) 1946 Moyenne mensuelle 1946 Moyenne mensuelle 1946 Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août	3.250 1.722 3.138 2.951 3.089 2.875 3.152 3.622 2.906 3.016 3.016 3.132 3.432 3.312 3.312 3.211 3.312	231 201 244 81 136 94 173 616 773 228 101 84 111 100 82 70 92 92	1.523 823 1.459 1.401 1.368 1.378 1.433 1.548 1.455 1.422 1.565 1.471 1.692 1.694 1.614 1.557 1.424	10 28 31 33 38 17 19 12 7 14 11 14 21 15 14	130 88 205 209 206 200 195 209 213 213 216 235 235 235 233 206	312 183 382 449 438 365 364 372 321 304 304 3256 285 360 382 381 382 381	673 179 375 375 449 384 470 469 357 307 312 295 495 495 525 525 526 435	12 12 22 22 19 18 33 73 23 10 14 12 12 11 12 10 11 12	85 56 135 118 108 111 107 92 119 165 162 169 156 127	26 18 29 32 42 23 24 19 18 21 20 25 24 28 29 29	248 135 256 237 266 270 295 308 275 274 306 260 294 335 312 296 329 302	5.858 6.124 5.894 5.894 5.660 4.817 5.435 8.052 8.507 4.360 3.664 3.074 4.052 4.685 4.395 4.411 4.598 4.355

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

t tree or a co	on ua Fo	rt a Anver	s et Buill	eun au co	m merce a	vec tes p	iys eirang	ers.			
		Navigation	MARITIME					NAVIGATION	FLUVIALE		
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties	
Nombre de navires Tonnage (milliers de tonnes de jauge) Marchan-disse (milliers de tonnes de jauge) Marchan-disse (milliers de tonnes métriques)	Nombre d	sur lest	Marchan- dises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan- dises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan- dises (milliers de tonnes métriques)		
988 299 440	2.008 1.121 938	1.072 748	837 55 283	151 240 152	1.072	3.917 2.049 2.242	1.317 720 782	417 139 247	3.762 2.014 2.200	1.268 704 774	366 399 411
478 438 519 522 483 422 503 611 642 729 716	986 945 1.005 1.051 985 1.033 1.269 1.538 1.529 1.715 1.758	840 845 770 715 654 863 962 1.053 1.263 1.438 1.451	347 293 374 402 247 299 366 466 515 551 530	136 143 143 129 95 142 133 163 137 173 183	225 296 364 293 394 171 406 547 523 883 685	2.329 2.510 2.463 2.394 1.883 2.389 384 2.207 2.930 2.965 3.242 2.794	812 825 893 824 657 892 163 803 1.107 1.146 1.220	220 236 283 306 236 230 10 237 358 342 324	2.228 2.458 2.430 2.251 1.707 2.155 515 2.204 2.928 2.949 3.085 2.520	731 826 860 795 576 748 215 814 1.102 1 150 1.160	491 487 459 899 811 505 162 551 701 768 797 334
	988 299 440 478 438 519 522 432 422 503 611 642 729	Nombre de navires Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Tonnage	Nombre de	Nombre de navires Nombre de navires de tonnes de jauge Marchandises (milliers de tonnes de jauge) Nombre de navires de tonnes de jauge Nombre de navires	Nombre de navires Tonnage de tonnes de tonnes de jauge) Nombre de navires Marchandises (milliers de tonnes de tonnes de jauge) Nombre de navires Marchandises (milliers de tonnes métriques) Ohargés sur lest Marchandises (milliers de tonnes métriques) Nombre de navires Marchandises (milliers de tonnes métriques) Nombre de navires Nombre de navires Nombre de navires Marchandises Nombre de navires Marchandises Nombre de navires Marchandises Nombre de navires Marchandises Nombre de navires Nombre	Nombre de navires Tonnage de tonnes de fauge Nombre de navires de tonnes de jauge Nombre de navires de tonnes de jauge Nombre de navires de tonnes de jauge Nombre de navires de tonnes de tonnes de jauge Nombre de navires de tonnes d	Nombre de navires Tonnage de tonnes de tonnes de jauge Nombre de navires Nombre de navires de tonnes de tonnes de jauge Nombre de navires Sorties Nombre de navires de tonnes de tonnes de tonnes métriques Sorties Sur lest Marchandises (milliers de tonnes de tonnes métriques Sorties Sur lest Marchandises (milliers de tonnes métriques Nombre de navires de tonnes de tonnes métriques Nombre de navires de tonnes de tonnes métriques Nombre de navires de tonnes métriques Nombre de navires de tonnes de tonnes métriques Nombre de navires de tonnes de tonnes de tonnes métriques Nombre de navires de tonnes de tonnes métriques Nombre de navires de tonnes de navires de tonnes de to	Nombre de navires de tonnes de fauge) Marchan-dises (milliers de tonnes de fauge) Nombre de navires Nombre de tonnes de fauge) Nombre de tonnes de fauge) Nombre de tonnes de fauge) Nombre de tonnes de tonnes de fauge) Nombre de tonnes de tonnes métriques) Nombre de tonnes métriques Nom	Nombre de navires Tonnage de tonnes de jauge Nombre de navires Nombre de navires Nombre de tonnes de jauge Nombre de tonnes de jauge Nombre de tonnes de jauge Nombre de tonnes métriques Nombre de tonnes métriques Nombre de tonnes métriques Nombre de tonnes métriques Nombre de mavires de tonnes métriques Nombre de milliers de tonnes métriques Nombre de mavires de tonnes métriques Nombre de milliers de ton	Nombre de navires de tonnes de jauge Nombre de navires de tonnes métriques Nombre de jauge Nombre de métriques Nombre de métriques Nombre de milliers de tonnes métriques Nombre de may Nombre

b) Port de Gand

			Navigation 1 4 1	MARITIME			Navigation	N FLUVIALE
4		Entrées			SORTIES		Marcha (milliers de ton	
PÉRIODES	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
936-1938 Moy. mens. 945 Moyenne mens.	169 60	177 147	208	170 61	178 147	92	174	152
946 Moyenne mens	62	76	98	60	71	19		
946 Août	82 70 79 70	118 86 91 86	132 129 180 46	85 63 80 67	119 77 94 58	28 28 29 33	61 57 69 76	12 25 33 10 13 14 13
Décembre 947 Janvier Février Mars	73 77 54 74	80 99 81 94	62 109 66 123	63 80 54 67	67 103 74 83	30 84 73 34	49 25 2 14	13 14 13 7
Avril	76 7 3 90	108 100 123	132 116 116	80 79 87	104 121 113	50 76 68	61 99 90	16 38 52 36 47
Juillet	111 90	178 1 3 0	189 191	96 111	151 189	87 87	94 69	36

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTEE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

			UANTITÉS ers de ton				(VALE millions d				PRIX	Ē,	
PÉRIODES	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués		Totaux	TONNE	BALANCE COMMFECIALE)	TATIONS EN P. C.
					IM	PORTATI	ONS						-) DE LA BAL de francs)	X 1MPOB
1936-38 Moy. mens. 1946 Moyenne mens.	1,0 0,7	331,5 206,6	2.473,8 1.381,9	62,1 55,2	2.868,4 1.644,4	3,1 6,3	407,8 1.016,5	1.112,4 1.789,1	459,6 1.538,9	35,7 29,3	2.018,6 4.380,1		(—) DE	oks au
1946 Mars	1,4 1,4 1,8	98,4 177,9 143,9 256,9 372,7 234,3 232,7 157,1 192,6 260,1 205,4 230,8	1.229,5 1.335,9 1.309,9 1.435,8 1.562,3 1.483,6 1.610,9 1.691,3 1.279,5 1.427,1 1.176,5 1.544,5 1.932,8 2.217,4 2.111,9	51,4 35,7 40,8 62,2 52,0 55,7 81,3 109,5 57,8 82,8 49,8 69,5 69,7 56,1	1.394,6 1.495,9 1.468,1 1.596,5 1.792,2 1.683,2 1.951,3 2.138,9 1.626,1 1.720,2 1.417,7 1.788,3	19,4 23,4 19,7 12,0 15,2 16,6 31,8 37,4	637,0 821,1 838,6 500,8 1.695,9 892,6 1.857,8 1.719,0 1.363,2 1.451,6 1.182,8 1.222,0 1.118,0 1.008,2 1.133,9	1.980,7 1.926,5 2.515,8 1.946,4 2.572,8 2.072,4 2.593,6 2.862,8	1.156,1 1.185,4 1.277,2 1.699,4 1.732,6 1.642,3 2.510,9 2.273,0 2.693,7 1.940,2 1.988,4 2.139,6 2.473,0 2.375,4	15,0 80,9 115,9 75,7 53,9 55,4 1,5 69,8 68,9 63,0 89,1	3.780,5 4.131,8 4.017,4 5.359,7 4.597,6 6.429,6	2.254 2.527 2.814 2.516 2.991 2.731 3.295 3.087 3.739 3.511 3.708 3.378 2.912 2.503 2.636 2.528	Excédent (+) ou déficit (mill	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS
					EX	PORTATI	ONS							
1936-38 Moy. mens. 1946 Moyenne mens.	0,5 0,2	54,4 13,9	1.447,0 412,6		1.912,4 619,5	5,6 9,1	99,4 73,6	831,0 866,9	902,1 1.517,1	21,1 4,5	1.859,2 2.471,2	3.989	— 159,4 —1908,9	92,1 56,4
1946 Mars Avril Mai Juin Juilet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juilet Août 7	0,8 0,6 1,4 0,7 0,2 0,8 0,2	12,4 4,3 1,4 5,2 10,2 20,9 11,6 5,9 8,9 24,9 21,9 224,7	338,8 372,0 375,2 490,6 455,2 483,1 617,3 532,9 425,6 456,4 608,3 772,0 839,7 817,0	137,8 181,7 187,2 223,7 196,6 226,5 275,5 246,6 272,2 164,4 237,0 289,8 319,3 318,7 344,9	483,3 573,7 575,1 718,7 653,3 711,2 897,9 826,8 605,1 706,4 1.100,4 1.184,1 1.173,3 1.342,8	2,6 8,8 11,3 16,7 37,4 52,1 45,3 14,8 28,3 7,3	15,2 25,1 107,4 65,9 149,6 133,2 152,3 85,2 97,1 113,3 90,7 141,1	705,3 796,8 719,1 1.028,0 763,6 1.133,8 1.126,5 1.078,9 1.263,0 975,4 1.272,4 1.405,2	1.358,9 1.421,3 1.815,8 1.462,0 1.836,1 2.429,3 2.130,4 2.514,2 1.529,0 3.270,2 3.408,2 3.316,8 3.794,3	1,3 1,2 0,6 0,7 0,1 0,2 39,6 2,2 6,9 12,7 26,3 24,6 15,7 1,8 15,0	2.243,5 3.003,9 3.714,1 3.294,1 3.971,1 2.672,7 4.307,6 4.830,5	3.448 3.985 3.898 4.022 3.434 4.136 4.523 4.803 4.417 6.098 5.339 4.853 4.586 4.932 4.300	-1092,9 -1476,6 -1494,2 -1896,6 -1127,0 -3116,2 -1593,7 -2715,5 -3308,8 -2109,5 -3367,0 -950,0 -1280,0 -1280,0 -1280,0 -1580,0 -1580,0 -1280,0 -1280,0 -1280,0	63,1 53,0 60,5 54,2 71,9 41,9 65,3 57,8 49,9 65,3 81,9 80,0 91,9 90,9 94,9

I - CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source: Fonds de Soutien des Chômeurs.

		N	ombre de chô	meurs contrôlé	3		Milliers	perdues	
Mois	Cl	hômeurs inscri	ts	Моу	ennes journali	ères	Chôm	Allra	
	Chôm	eurs		Chôm	eurs		Chom	Totaux	
	complets	partiels	Totaux	complets	partiels	Totau x	complets	partiels	
Juilet	55.718 46.448 42.009 42.326 37.123 39.356 54.360 54.254 53.387 61.139 43.441	32.324 49.723 65.727 37.077 33.918 38.462 137.196 122.785 147.991 140.824 44.253	88.042 96.171 107.736 79.403 71.041 77.818 191.556 177.039 201.578 201.963 87.694	38.174 32.635 30.637 26.937 26.976 28.647 36.986 40.364 43.786 42.991 32.449	10.778 15.055 18.905 9.768 11.128 14.744 43.756 49.877 87.193 50.658 18.705	48.952 47.690 49.542 36.705 37.204 43.391 80.742 90.241 130.979 93.649 51.154	1.107 783 705 808 600 659 1.036 969 1.048 1.277 715	309 363 437 292 256 339 1.226 1.197 2.089 1.516 406	1.416 1.146 1.142 1.100 855 998 2.282 2.166 3.137 2.793 1.121
Mai Juin Juillet Août	38.983 40.440 40.007 43.249	40.314 56.580 93.320 86.741	79.297 97.020 133.327 129.990	28.872 26.465 28.543 27.891	16.297 19.794 26.361 20.846	45.169 46.259 54.904 48.737	636 794 655 809	358 590 625 660	993 1.384 1.280 1.469

II - REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

Source: Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS	Sem	aine	Nombre de jours	Royau-			Flandre	Flandre		 .	Lim-	Luxem-	
STATISTIQUE	du	au	ouvra- bles	me	Anvers	Brabant	occiden- tale	orien- tale	Hainaut	Liège	bourg	bourg	Namur
				Moyeni	ne jour	nalière	par mo	ois				,	
Juilet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août			29 24 23 30 23 23 24 24 24 30 22 22 30 23 29	48.952 47.690 49.542 36.705 37.204 43.391 80.742 90.241 130.979 93.649 51.154 45.169 46.259 54.904 48.737	15.669 15.332 16.111 12.857 16.702 21.082 25.870 27.026 36.988 29.375 19.858 17.816 19.343 18.381 15.283	4.071 3.788 3.128 3.008 3.281 7.046 8.764 13.770 10.119 5.261 4.451 4.518 5.612	8.900 10.493 7.650 6.073 7.590 19.455 19.889 28.228 15.539 8.999 7.458 6.697 8.008	12.273 10.988 8.902 8.091 7.916 17.452 19.907 28.936 20.632 11.405 10.557 10.688 12.498	4.243 4.501 2.352; 1.726 1.688 5.395 5.777 9.129 6.502 2.849 2.678 2.635 6.347	1.371 1.806 2.435 979 815 971 2.431 3.512 5.670 3.681 1.474 1.261 1.480 2.933 2.404	775 837 573 537 605 1.531 2.297 3.717 2.435 900 780 632 754	37 33 63 52 34 76 722 1.629 2.071 2.435 108 49 37 38 50	29 25 32 21 21 18 84 1.44 2.52 1.29 30 21 21 22
		,	M	Loyenne	journa	alière p	ar sem	aine	,				
1947 Juillet	6 13 20 27 3 10 17 24 31	12 19 26 2 9 16 23 30 6	6 6 5 6 6 5 6	48.381 57.585 61.572 55.213 53.813 54.799 46.924 43.569 45.591	16.445 24.486 16.260 15.980 15.800 17.162 15.080 13.588 15.097	5.383 6.330 5.809 5.716 5.610 5.046 5.302	7.684 7.839 8.654 10.309 9.697 7.706 7.121	11.951 14.088 12.732 12.042	4.338 11.238 7.458 5.084 5.320 3.662 3.101	1.516 2.779 4.175 3.469 3.739 2.745 2.137 1.717	696 1.025 741 724 960 695	38 34 40 38 48 56 62 46 41	223 577 333 35 313 34 28

III - REPARTITION DES CHOMEURS COMPLETS INSCRITS PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(nombre de chômeurs à fin de mois)

Source: Fonds de Soutten des Chômeurs.

576 13.484 1.108 1.303 40.049
547 14.578 1.518 1.467 44.726
542 12.873 1.445 1.653 39.802
529 10.772 1.030 1.606 32.967
479 9.245 764 1.512 28.924
624 8.851 949 1.432 28.795
697 9.257 1.132 1.467 29.710
879 9.423 1.396 1.597 30.148
54 54 52 47 62

STATISTIQUES BANCAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ACTIF

	3-7-1947	10-7-1947	17-7-1947	24-7-1947	31-7-1947	7-8-1947	12-8-1947	21-8-1947	28-8-1947
Encaisse en or Produit indisponible en or de la rééva-	17.532	17.690	17.703	17.707	17.721	17.927	17.938	17.959	17.960
luation de l'encaisse (arrêté-loi nº 5 du 1-5-1944)	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Total de l'encaisse en or	28.025	28.183	28.196	28.200	28.214	28.420	28.431	28.452	28.453
Avoirs en devises étrangères { à vue à terme. Devises étrangères à recevoir	4.562 7.646 28 319 2.832	4.951 7.184 27 291 2.142	4.885 7.397 26 326 2.140		6.386 26 351	6.745 5.409 20 367 2.463	6.758 5.130 17 386 2.246	7.467 4.330 17 377 2.730	7.638 4.523 17 393 2.193
Effets 'Effets émis par des organismes sur la dont les engagements sont Belgique garantis par l'Etat	2.677 200 368 773	2.817 215 282 787	2.898 222 197 806		20 266	3.536 21 281 760	2.855 6 276 770	2.092 17 294 794	1.679 68 356 749
national : Avances à l'Etat { pour cession d'or	1.764 986	1.714 986	1.664 986	1.614 986	986	1.514 986	1,464 986 44	1.414 986 44	1.364 986
en francs luxembourgeois. Créances sur l'Etat : Avances au Trésor : Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle) Certificats » C » (soldes des armée alliées) Autres créances sur l'Etat.	45.007 1.032	45.016 1.032	44.511 1.032	44.606 1.032	1.032	45.404 1.032 1.050	46.199 1.032 1.050	46.119 1.032 1.050	46.864 1.032 1.050
Fonds publics. Immeubles de service, matériel et mobilier.	1.050 637 146	1.050 637 146	1.050 636 146	637	637 146	637 146	637 146	637 146	637 146
Valeurs de la Caisse de Pension du Personnel	262 843 136	272 865 150	272 908 165		272 874 167	275 989 175	275 857 177	275 837 180	275 895 180
Banque d'Emission à Bruxelles	99.337 64.597	98.791 64.597	98.507 64.597	98.465 64.597	99.887 64.597	100.274 64.597	99.742 64.597	99.290 64.597	99.542 64.597
	163.934	163.388	163.104	163.062	164.484	164.871	164.339	163.887	164.139

PASSIF

	3-7-1947	10-7-1947	17-7-1947	24-7-1947	31-7-1947	7-8-1947	12-8-1947	21-8-1947	28-8-1947			
Biliets en circulation	76.665	. 76.711	76.630	76.484	77.597	78.228	78.071	77.612	77.818			
Trésor public	5	3	3	4	3	3	4	5	1			
Fonds monétaire international : Compte francs belges Compte francs luxembourgeois	987 44	986 44	986 44		986 44	986 44	986 44		ย86 44			
Banques à l'étranger	1.880 3.032	$1.742 \\ 2.534$	$1.684 \\ 2.363$		1.917	$1.842 \\ 2.286$	1.706 2.184		1.611 2.280			
Total des engagements à vue	82.613	82.020	81.710	81.700	83.120	83.389	82.995	82.556	82.741			
Comptes temporairement indisponibles	208 843	207 865	174 908		172 873	170 989	169 857	168 837	166 895			
réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944) Caisse de Pension du personnei Créditeurs pour change à terme	$10.493 \\ 262 \\ 28$	10.493 272 27	10.493 272 · 26		$10.493 \ 272 \ 26$	10.493 275 20	10.493 275 17	10.493 275 17	10.493 275 17			
Opérations d'inventaire différées et divers Capital	788 200 437	805 200 437	827 200 437	828	837 200 437	844 200 437	843 200 437	852 200 437	863 200 437			
	95.872	95.326	95.047	95.005	96.430	96.817	96.286	95.835	96.087			
Arrêté-loi du 6-10-1944 : Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	539	539	534	534	530	530	529	528	528			
Comptes l'arrêté-loi du 6 octobre 1944	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000			
nibles Compte spécial ouvert en vertu de l'art. 9 de la loi du 14 octobre 1945	63.523	63.523	63.523	63.523	63.524	63.524	63.524	63.524	63.524			
•	163.934	163.388	163.104	163.062	164.484	164.871	164.339	163.887	164.139			

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

(millions de francs)

ACTIF

	31-12-1946	31-1-1947	28-2-1947	31-3-1947	30-4-1947	31-5-1947
Encaisse or (*)	616	621	. 621	621	621	621
Compte spécial de la Colonie (**)	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses	29	28	27	29	29	36
en francs	224	367	348	370	347	504
Avoirs en banque en devises étrangères	1.320	1.208	1.219	1.220	1.413	1.360
Fonds publics belges et congolais	186	186	186	186	·186	186
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	5.855	5.917	5.980	6.272	6.567	6.437
Effets commerciaux	297	256	248	338	368	459
Débiteurs	159	162	159	185	213	217
Colonie « compte spécial avances sur or »	524	519	519	519	519	519
Etat belge	257	244	267	240	244	246
Immeubles et matériel	13	. 14	14	16	19	20
Divers	3	5	5	6	5	5
	9.588	9.632	9.698	10.107	10.636	10.715

PASSIF

	31-12-1946	31-1-1947	28-2-1947	31-3-1947	30-4-1947	31-5-1947
Capital	20	20	20	20	29	20
Réserves	43	43	43	43	43	43
Circulation (billets et monnaies métal- liques)		1.621	1.631	1.663	1.659	1.685
divers	5.896	5.809	5.921	6.119	6.714	6.727
Créditeurs à vue Colonie	1.498	1.525	1.510	1.608	1.509	1.595
divers	81 .	67	68	62	59	56
Créditeurs à terme Colonie	_		_	_	71	71
Transferts en route et divers	440	547	505	592	561	518
	9.588	9.632	9.698	10.107	10.636	10.718

^(*) Soit kg. 14.632,09407 d'or fin. (**) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encaisse- or (mon- naies et lingots)	fonds	Dispo- nibilités à vue à l'étran- ger	Porte- feuille commer- cial et d'effets publics. (1)	Effets négo- ciables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres	Bons du Trésor négo- ciables	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convent. du 29-3- 1878, etc.)	29-2-40,	Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occu- pation en France	Billets au porteur en cir- culation	Comptes courants crédi- teurs	Rapport de l'en- caisse- or aux enga- gements à vue
1945 Moyenne ann.(2) 1946 Moyenne annuel.	*) 72 .593 106 .259		(*) 44,4 19,3			3.624 4.173	(*) 3) 32.542 —	10.000 10.000	7.268 20.612		542.099 638.098		(3) 11,84 15,29
1946 6 juin	94.817 94.817 94.817		3,0 4,4 4,7		24.998	3.959 4.053 4.466	35.000 35.000 35.000	10.000	15.600 16.850 1.750	426.000	632.398 636.706 624.205	51.187	13,78
5 septembre 10 octobre 7 novembre	94.817 94.817 94.817	_	2,9 3,0 2,9	60.483 64.613 68.742	26.113 32.977 31.224	4.632 4.712 5.115	35.000 35.000 35.000	10.000 10.000 10.000	12.100 34.700 55.500	426.000 426.000 426.000	648.485 683.219 700.032	54.512 53.693 57.295	13,49 12,87 12,52
5 décembre 1947 9 janvier 6 février 6 mars	94.817 94.817 94.817 82.817	_	2,8 0,8 0,8 0,3	72.358 83.935 83.047 85.893		4.621 4.514 4.643 4.305	35.000 35.000 35.000 35.000	10.000 10.000	57.100 63.100 58.200 67.500	426.000 426.000	715.498 732.057 735.330 747.922	60.750 54.82 0	12,
10 avril	82.817 82.817 82.817 82.817	12.000 12.000 12.000 12.000	0,3 0,3 0,3	84.608 86.993 84.571	44.998	4.385 4.459 4.405	35.000 35.000 35.000	50.000	51.300 55.700 76.700	426.000 426.000	763.734 774.219 788.003	58.315 61.726 62.795 64.532	10,27 10,03 9,89 9,71
	4) 64 .817 64 .817	12.000	0,2	81.287	57.514	4.696	53.000	50.000	106.700	426.000	825.187	72.670	7,22

Taux d'escompte { actuel : 1 3/4 % depuis le 10 janvier 1947. précédent : 1 5/8 % depuis le 20 janvier 1945.

Bank of England

(milliers £)

-		Encaisse métallique		Placeme anking D	ents du epartment	n	Billets en cir-	Montant autorisé	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank,
DATES	Monnaies et lingots d'or (Issue Depart- ment)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Depart.)	Valeurs garan- ties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total	culation (Issue Depart- ment)	de la circu- lation fiduciaire (1)	Orga- nismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	Depart- ment au solde de ses dépôts
1945 Moyenne ann. 1946 Moyenne ann. 1946 5 juin	248	961 (3) 1.080 1.667	251.841 260.197 254.570	9.214 15.588 15.671	14.978 18.308 16.802	276.033 294.093 288.958	1.358.271	1.402.885	12.626		53.970	321.297	14,4
10 juillet 7 soût 4 septembre. 9 octobre	248 248 248 248	1.610 1.276 1.025 1.107	247 823 274 198 275 746 280 491	9.977 18.282 11.145 11.247	15.416 22.502 17.829 17.293	273.216 314.982 304.720 309.031	1.369.722 1.390.988 1.367.450 1.361.866	1.400.000 1.400.000 1.400.000 1.400.000	6.970 13.910 10.105 10.354	224.864 241.100 251.353 267.569	55.319 52.155 58.624 52.893	287.153 307.165 320.082 330.816	11,2 3,4 10,6 11,9
6 novembre . 4 décembre . 1947 8 janvier	248 248 248 248 248 248	1 .029 (2) 1 .073 1 .104 1 .068 832 681 1 .020 1 .382	283.036 298.463 321.238 247.783 343.266 335.931 311.091 342.371	12 023 20 834 17 662 23 662 12 116 18 237 17 906 11 038	27.733 16.569 18.127 26.725 18.620 16.773 26.417 16.736	322.792 335.866 357.027 298.170 374.002 370.941 355.414 370.145	1.391.789	1.400.000 1.450.000 1.450.000 1.450.000 1.450.000	9.839 13.916 22.909 9.795 9.460 13.014	266.749 279.573 314.490 280.742 318.950 289.952 288.392 293.761	56.428 96.460	341.122 343.543 388.175 360.079 425.205 401.268 397.056 407.604	10,6 8,4 12,7 22,3 16,4 12,0 15,0
9 juillet 6 août	248 248	$2.086 \\ 2.431$	328.016 334.996	22.243 18.975	17.602 27.153	367.861 381.124	1.403.591	1.450.000 1.450.000		293.207	96.387 95.804	398.398 393.728	12,2

Taux d'escompte { actuel: 2 % depuis le 26 octobre 1939. précédent: 3 % depuis le 28 septembre 1939.

^(*) Sans tenir compte de la situation du 27-12-1945.

(1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et, à partir du 8 novembre 1945, les effets escomptés sur l'étranger.

(2) Moyenne calculée d'après les situations hebdomadaires des cinq premiers et des cinq derniers mois.

(3) Conventions du 29-2-1940 et du 20-9-1945.

(4) Transfert de 18 milliards de francs-or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

⁽¹⁾ Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.
(2) A partir du 13 novembre 1946, la rubrique s'intitule: Monnaies.
(3) Moyenne des 45 premières situations. — Moyenne des 7 dernières situations: 1.131.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

		Porte- feuille-	Porte-	Corres-	Moyens de paie- ment à l'étran-	Avances sur nantisse-	Trésor.	Créance				ptes c	ourants liers	orédi Tré		Ensem-
DATES	Encaisse or		feuille sur l'étran- ger	pondants à l'étran- ger	ger (non compris la mon-	ment de titres, marchan-	repris par la Banque à l'Etat	comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)		Billets en circulation		dues dues	autres soldes	compte spécial	autres	ble des engage- ments à vue
1945 Moyen. ann. 1946 Moyen. ann.	818 708						_	_	(1)	3.744 278 (2) 2.307		92 230	1 620	105 108	716 1.460	5.486 5.003
1946 11 juin 8 juillet 5 août 9 septemb, 7 octobre 4 novemb. 9 décembre 1947 6 janvier 10 février 10 mars 8 avril 9 juin 7 juillet 4 août	713 713 698 699 699	0,1 0,1 0,1	4.431 4.431 4.431 4.431 4.431 4.431 4.435 4.471 40 57	78,2 53,2 73,3 122,0 75,7 66,0 109.2 72,2 64,1 51,7 118,2 142,1 230,9	15,6 15,6 15,6 15,6 15,5 15,5 16,3 4,9 4,3 4,5	172 158 156 159 161 162 154 152 165 157 155 157	2.100 2.100 2.100 2.100 2.100	1.500 1.500 1.500 1.500 1.500		277 2 324 275 2 391 274 2 466 273 2 503 262 2 555 261 2 628 260 2 655 237 2 737 237 2 693 139 2 722 137 2 760 137 2 754 126 2 747 126 2 752 126 2 805	80 67 100 55 70 90 115 41 47 64 55 55	87 54 57 60 50 52 44 47 44 43 40 36 38 35	662 643 635 672 679 689 558 624 587 680 698 721 559 725 723	108 109 110 110 110	1.503 1.434 1.349 1.264 1.268 1.137 1.217 1.072 1.250 709 636 780 938 874 837	4.985 4.957 4.982 4.979 4.947 4.984 4.963 4.340 4.335 4.483 4.463 4.543

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941. précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille- effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1945 Moyenn. annuel.	4.689 4.817	117,3 172,5	184,1 55,7	19,7 36,7	7,3 11,1	3.527 3.640	1.276 1.225	100,06 102,56
1946 7 juin	4.770 4.844 4.834 4.850 4.929 4.950 4.939 4.925 4.967 5.039 5.030 5.041	174,9 208,6 176,8 183,8 153,4 151,5 146,4 158,7 171,6 160,1 152,8 144,9 134,3 118,9 88,2	28,5 28,2 27,3 27,6 24,6 83,7 56,0 81,9 42,9 35,4 28,8 23,9 31,1 20,9 25,9	37,9 39,5 32,1 31,5 34,4 34,9 51,0 68,6 38,9 40,6 44,9 45,8 49,6 57,4	8,2 8,8 9,6 11,6 7,9 9,3 9,9 17,0 9,1 11,7 10,4 16,4 10,9 11,6	3.522 3.583 3.583 3.743 3.822 3.857 3.966 3.822 3.837 3.882 3.858 3.862 3.912 3.927	1.278 1.247 1.256 1.192 1.088 1.142 1.108 1.156 1.216 1.229 1.226 1.229 1.160 1.156 1.156	103,14 103,10 103,49 103,57 103,58 102,33 102,68 99,54 101,15 101,19 101,62 101,74 103,04 103,18 103,43

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936. précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

⁽¹⁾ Auciennes émissions.
(2) Nouvelle émission.
(3) Y compris les soldes dont on ne peut disposer que par virement, soit 19 millions au 5 novembre 1945 et 51 millions au 10 décembre 1945.

(millions de #)

	Rése	erves de certificat	s-or		Fonds	Billets	Dépôts	Rapport des réserves	
DATES	Certificats-or	tificats-or Fonds de rachat Billets (F.R.N.)		Autres Réserves	publics nationaux	(Federal Reserve Notes)	(Banques associées, Trésor, etc.)	aux engage- ments à vus %	
1945 Moyenne annuel. 1946 Moyenne annuel.	17.404 17.344	688 773	18.092 18.117	240 297	21.350 23.213	23.139 24.328	16.977 17.558	45,1 43,3	
1946 8 mai	17.341 17.352 17.330 17.342 17.458 17.521	749 747 771 752 766 780 780 786 813 796 793 759 719 712	18.095 18.091 18.112 18.104 18.096 18.122 18.238 18.307 18.378 18.575 19.163 19.257 19.569 19.737 20.102	304 265 271 298 284 280 270 257 304 359 333 283 266 230	22.732 22.780 23.394 23.593 23.592 23.502 23.515 23.888 23.733 23.412 23.242 22.276 21.852 21.760 21.611	23.964 24.114 24.282 24.318 24.457 24.552 24.639 24.844 24.794 24.333 24.338 24.170 24.071 24.130	17.227 17.256 17.670 17.776 17.469 17.422 17.438 17.818 17.824 18.119 18.445 17.720 17.448 17.530	43,9 43,7 43,2 43,0 43,2 43,3 42,9 43,1 43,7 44,8 46,0 47,1 47,4 48,0	

actuel: 1 % depuis le 25 avril 1946. précédent: 0,50 % depuis le 10 octobre 1942. Taux d'escompte

Sveriges Riksbank

(millions de Kr.)

(monotone de 11.)																
	(1)	at nédois	ables en et avances courants	at étran- bayables à t exigible iques étrangers	de l'or	és à la dis- l'Office de nationale	2	circulation		omptes	couran	ite	ifs	sion	Rap en %	
ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables Suede, prets et ava en comptes cours	Fonds d'Etat gers, effets paye l'étranger et ex des banque et banquièrs étr	Comptes d'ajustement de l et des devises	Fonds placés à la di position de l'Office la Dette nationale	Actifs divers	Billets en circu	des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble	Divers passifs	Droit d'émission total (2)	de l'encaisse métallique sux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1945 Moyenne annuelle	1.050 1.020		30 67	739 996	710 733	937 835	260	2.475 2.556		191 100	31 107		216	3.043 2.959		
1946 Juin Juillet (*) Août Septembre Octobre Novembre Décembre 1947 Janvier Février Mare (2) Avril (2) Juillet (2) Juillet (2) Août (2)	1.046 1.040 1.035 939 839 768 715 585 478 418	179 183 273 140 336 1.544 1.446 1.693 1.735 1.812 2.046 2.258 2.123	28 30 39 50 217 172 147 128 146 106 118 126 223	(4) 1.137 (4) 1.121 (4) 1.076 (4) 1.037 (4) 916 (4) 901 (4) 712 (4) 659 (4) 499 (4) 510 (4) 429 (4) 363 (4) 344 (4) 391 (4) 391 (4) 431	712 793 805 815 820 766 (8) 532 (8) 483 (8) 370 (8) 303 (8) 265 (8) 235 (8) 200 (8) 176	767 754 832 822 810 93 93 93 93 93 93 93	(5) 213 (5) 194 (5) 186 (5) 192 (5) 245 (5) 189 (5) 214 (5) 214 (5) 214 (5) 289 (6) 401 (5) 569 (5) 527 (6) 453 (6) 433	2.606 2.622 2.576 2.877 2.693 2.678 2.640 2.608 2.656 2.618 2.543	838 797 835 582 901 706 560 506 547 526 581 619 570	195 105 133 188 47 84 99 260 35 66 106	(6) 83 (6) 72 (6) 85 (6) 76 (6) 81	1.138 1.011 1.080 872 1.046 875 731 822 665 664 772 736 682	(7) 524 (7) 530 (7) 535 (7) 542 (7) 533 (7) 553 (7) 557 (7) 573 (7) 554 (7) 502 (7) 502 (7) 554 (7) 554 (7) 554 (7) 541	2.866 2.838 2.890 2.648 2.834 3.092 2.858 2.686 3.167 2.960 2.765 3.144 3.017	69,10 67,41 65,17 64,45 59,56 47,65 46,58 43,62 36,18 29,96 26,70 23,13 20,32	59,07 60,19 58,76 63,82 54,15 44,34 43,88 43,48 30,16 26,39 24,68 19,26 16,77

Taux d'escompte actuel 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. Ce montant est porté à 1.400 millions à partir de la situation de mars 1947 et à 2.500 millions à partir de la situation de juin 1947. L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.
(4) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Actifs divers ».
(5) Tous autres actifs.

- (6) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Divers passifs ».
 (7) Tous autres passifs.
 (8) A partir de décembre 1946, « Surplus de valeur d'or » uniquement.
 (*) Réévaluation de la couronne suédoise le 13 juillet 1946.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 31 août 1947)

Tutal a social principales stanges a continue (at of weat 1911)											
	Depuis le	%		Depuis le	%						
Autriche Beigique Bulgarie Danemark Eapagne Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) Finlande France Braude-Bretagne Gréce Hollande	28 août 1947 14 août 1946 15 janvier 1946 1 décembre 1938 25 avril 1946 6 juin 1947 10 janvier 1947 26 octobre 1939 16 août 1946	3,50 3,50 (1) 4,50 3,50 4, 1, 4,50 1,75 2, 10, 2,50	Hongrie Italie Norvėge Pologne Portugal Roumanie Suėde Suisse Tohécoslovaquie Turquie Yougoslavie	11 septembre 1944 9 janvier 1946 12 août 1947 12 janvier 1944 8 mai 1944 9 février 1945 26 novembre 1936 28 octobre 1945 1er juillet 1938	7,— 4,— 2,50 8,50 4,— 2,50 1,50 2,50 4,— 1,— à 4,—						

⁽¹⁾ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.
(2) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

		30 juin 1947 31			uillet 1947	,	31 août 1947			
		ACTI	F			,				
I.	Or en lingots et monnayé		82.712	% 16,3		82.713	% 16,3	i	79.48 5	% 15,
II.	Encaisse: Ala banque et en compte courant dans d'autres banques		13.774	2,7		14.429	2,9		9.635	1,
III.	Fonds à vue placés à intérêts		497	0,1		3.574	0,7		1.726	0,
	Portefeuille réescomptable : 1. Effets de commerce et acceptations de banque 2. Bons du Trésor	8.862 24.799	33.661	1,8 4,9	8.389 25.062	33.451	$^{1,7}_{4,9}$	9.218 26.941	36.159	1, 5,
	1. A 3 mois au maximum 2. De 3 à 6 mois 3. De 9 à 12 mois	8.719 3.194 2.145	14.058	1,7 0,6 0,4	6.765 4.623 2.150	13.538	1,3 0,9 0,4	3.573 4.635 2.155	10.363	0, 0, 0,
V1.	Effets, placements et créances divers (1): 1. Bons du Trésor a) De 3 à 6 mois	248 26.078 814		0,1 5,1 0,2	6.849 19.280 808		1,3 3,8 0,2	21.074 3.497 809		4, 0, 0,
	2. Autres effets et placements divers : a) A 3 mois au maximum b) De 3 à 6 mois c) De 6 à 9 mois d) De 9 à 12 mois e) A plus d'un an	30.449 215 4.517 5.672 1.197	80 100	6,0 0,0 0,9 1,1 0,2		66.676	6,7 0,9 — — 0,2	43.347 4.536 — 1.062	74.325	8, 0, — 0,
α.	Fonds placés en Allemagne : placés en 1930-31 en application des dispositions des		69.190			00.070			14.320	
	accords de La Haye de 1930		291.160	57,4		291.160	57,3		291.160	57,
III.	Autres actifs		2.504	0,5		2.506	0,5		4.286	0,
	Total actif	Į	507.556	100,0		508.047	100,0		507.139	100,
VIII.	Autres actifs	PASSI	507.556			2.506 508.047			4.286	١
	Capital: Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000	125.000	24,6	500.000	125.000	24,6	500.000	125.000	2
H.	Réserves :	I						0		

6.527 6.527 13.343 13.343 13.343 19.870 19.870 3,9 19.870 3,9 III. Dépôts à court terme et à vue : (diverses monnaies) 1. Banques centrales pour leur compte : a) A 3 mois au maximum b) A vue 7.697 3.969 4.143 3.970 $^{0,8}_{0,8}$ 4.618 5.663 0.8 8.113 10.281 11.666 2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants : 2.110 1.641 1.652 0,3 0,4 0,3

100,0

507.139

508.047

100.0

Total actif ...

507.556

100,0

A vue
3. Autres déposants :
a) A 3 mois au maximum
b) A vue 1.381 347 393 350 0,1 481 435 1.731 0.0 245 17.856 17.848 17.848 18.093 18.093 18.100 152.606 76.303 152.606 152.606 76.303 76.303 $\frac{45,1}{20,2}$ 228.909 104.563 45,2 20,6 228.909 228.909 102.024 102,422 VI. Provision pour charges éventuelles et postes divers ... 20.1

⁽¹⁾ A partir du 31 mars 1947, cette rubrique s'intitule « Effets et placements divers ».

Note: L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts internationaux, dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « \mathbf{p} » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

Tab	1. :	Ta	ıbl.
LE MARCHE DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne	2 4	II — Productions diverses	56 58
LE MARCHE DES CHANGES ET DES METAUX PRECIEUX	1	LA CONSOMMATION	03
	9	I — Indices des ventes à la consom-	65
LE MARCHE DES CAPITAUX		II — Consommation de tabac	66
	14	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers 1	5	LES TRANSPORTS	
III — Mouvement des opérations à la		I — Activité de la Société nationale des	
Bourse de Bruxelles 1 IV — Cours et rendements des principaux	15	Chemins de fer belges	70
types d'obligations 1 V — Emissions de capitaux en Belgique	16	a) recettes et dépenses d'exploi- tation	
et au Congo belge 1 Tableau rétrospectif	17	b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions :	-	c) trafic : 1º trafic général	
juin 1947 juillet 1947		2° grosses marchandises :	
Groupement par importance du	- 1	A) ensemble du trafic	
capital	18	B) service interne belge II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
munal 1	19 20	III — Les ports	
LES FINANCES PUBLIQUES		b) Gand	
	25	LE COMMERCE EXTERIEUR	
II — Situation des avoirs en effets publics			
de la Banque Nationale de Belgique	25	Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
III — Rendement des impôts	26	LE CHOMAGE	
IV — Situation trimestrielle du Fonds d'Amortissement de la Dette pu-	Ī		01
	27	I — Chômage complet et partiel II — Répartition des chômeurs contrôlés	Οĭ
LES REVENUS ET L'EPARGNE	}	par province	81
I - Rendement des sociétés anonymes	}	III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
belges	30		-
tions mis en paiement :		STATISTIQUES BANCAIRES	
juin 1947 juillet 1947		I — Belgique et Congo belge :	
Tableau rétrospectif		Banque Nationale de Belgique: Situations hebdomadaires	O.K
11 — Caisse Générale d'Epargne et de		Banque du Congo belge :	QU.
Retraite	31	Situations mensuelles	85
à la Caisse d'Epargne		II — Banques d'émission étrangères :	0.0
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse		Situations Banque de France	86
de Retraite		Bank of England	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Nederlandsche Bank Banque Nationale Suisse	
	35	Federal Reserve Banks	
a) Mouvement général b) Détail du mouvement de la		Sveriges Riksbank Taux d'escompte	
compensation à Bruxelles		III — Banque des Règlements Internatio-	
II — Chèques postaux	36	naux, à Bâle	87

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs, Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux nº 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.